

pour

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire

L'EDUCATION, L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE, LA CULTURE

3^e Congrès
F.S.U.
22-26 janvier
2001



Les textes adoptés

3^e Congrès de La FSU
La Rochelle, du 22 au 26 Janvier 2001

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire
3-5 rue de Metz - 75 009 Paris
Tél : 01 44 79 90 30 / Fax : 01 48 01 02 52
mél : fsu.nationale@wanadoo.fr
fsu.pour@wanadoo.fr

CPPAP : 3915 D 73 S - ISSN: 1246-077 X
Directrice de Publication : Monique Vuaillet
Impression : Fava Print, Les Mureaux (78)
Photo de Une :



sommaire

Édito

page 2

Contributions au débats du congrès

pages 2 à 8

Erratum

page 3

édito

3^e congrès de la FSU Le pari de l'avenir

Au terme de 4 jours de débats, de réflexions,...

Thème 1

Les jeunes, leur formation de l'enfance à l'âge adulte : Comment démocratiser vraiment ?

Le Congrès de La Rochelle, dans le prolongement de celui de Toulouse, a confirmé la volonté de la FSU de poursuivre la réflexion à l'intérieur de la fédération mais aussi avec les partenaires extérieurs sur des questions cruciales de l'avenir du système éducatif :

- Réussir ses études, construire sa vie : quelles contributions de l'Ecole, quelles responsabilités nouvelles pour le système d'éducation, de formation et de recherche ? - Quels savoirs, quelles pratiques, entre l'ambition d'une culture commune et la nécessaire réponse à la diversité ? - Entre centralisme, déconcentration et décentralisations, quelle démocratie inventer entre tous les acteurs du système ?

Le service public vit de la collaboration des différents corps et des différentes catégories, de leurs interventions complémentaires. La FSU, en s'appuyant sur sa diversité, veut contribuer à construire les synergies entre les différents métiers, catégories, secteurs du système d'éducation, de formation, de recherche.

La FSU porte l'ambition d'un système éducatif garantissant la réussite de tous les enfants et de tous les jeunes, un Service Public qui ait les moyens de déjouer les déterminismes sociaux et d'ouvrir d'égales et réelles perspectives d'études et d'accès aux formations à tous les jeunes y compris ceux issus des milieux défavorisés, sans rien sacrifier des exigences de savoirs et de cultures. Le service public doit aussi répondre aux exigences de formation et de qualifications des jeunes atteints de déficiences ou maladies qui perturbent leur développement ou entravent leur autonomie. Définir collectivement un projet d'Ecole pour tous, en énoncer les principes, en préciser les cadres, en élaborer les contenus, cela suppose d'ouvrir la réflexion à tous les niveaux et dans tous les domaines, en surmontant les réticences et les blocages, pour mener à bien un véritable projet fédéral, qui en intégrant les évolutions culturelles, sociales, économiques, professionnelles, s'enrichisse des apports des composantes et en retour nourrisse leur réflexion.

Cela suppose aussi une démarche ouverte : proposer des confrontations, des débats, des initiatives communes à l'ensemble des organisations syndicales, pédagogiques, aux fédérations de parents d'élèves, aux associations lycéennes et étudiantes, initiatives allant dans le sens de la construction d'un vaste mouvement social en faveur de l'éducation et de la formation des jeunes.

En effet, quelles que soient les approches des uns et des autres, quelles que soient les divergences, l'école est aujourd'hui pour tous un enjeu de société majeur. Les luttes de ces dernières années, de ces derniers mois, ont fait apparaître de grands axes revendicatifs en défense du service public.

Améliorer la formation des jeunes, poursuivre la démocratisation de l'accès aux études, créer les conditions de la réussite de tous, garantir l'accès à toutes les formes de cultures, assurer une vraie formation professionnelle qualifiante, défendre

l'égalité et la mixité sociale, favoriser le développement de l'esprit critique restent des préoccupations largement partagées, exigeant des moyens supplémentaires, des évolutions qualitatives.

La priorité de la FSU demeure la démocratisation d'un service public d'Education (Education Nationale, Agriculture, Justice, Jeunesse et Sport) laïque et gratuit. Elle suppose sa consolidation et son développement, l'extension de ses missions sociales, éducatives dans le respect des qualifications et des statuts des personnels. L'éducation n'est ni une marchandise, ni un service comme les autres mais un droit qui doit être effectif pour tous. Il ne s'agit pas seulement de préserver le cadre du service public mais son contenu, ses garanties, ses valeurs et de l'améliorer. Cela passe notamment par la création d'un budget coordonné de l'éducation intégrant tous les secteurs de l'enseignement et de l'éducation. "Réforme" et "Modernisation" sont le plus souvent présentées par les gouvernements d'une façon très restrictive : redéploiement des moyens, réduction des coûts, privatisation rampante ou affichée, tentation de renoncer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation qui a prévalu depuis une vingtaine d'années. Pour la FSU, réforme et modernisation nécessaires passent par des moyens nouveaux, la valorisation des expériences, l'implication des personnels, la formation et la recherche. C'est en développant l'offre de formation, en évitant les orientations précoces et souvent irréversibles, en déjouant les mécanismes de l'échec, en refusant de laisser l'exclusion entraîner l'exclusion, que l'on résoudra les problèmes. (Notre ambition est de contribuer à définir une "culture commune" à tous les jeunes en formation. Son niveau doit être élevé : celui du baccalauréat ; son contenu doit prendre en compte la nécessaire mise à jour des savoirs, des disciplines, des pédagogies. Elle suppose une réflexion sur le rapport des jeunes aux savoirs, elle suppose aussi une plus grande harmonisation et une plus grande cohérence des contenus entre les différents ordres et niveaux d'enseignement, facilitant la mobilité entre les grandes voies de formation.

Face au nouveau discours des instances internationales sur l'éducation tout au long de la vie repris par les instances européennes et dans notre pays, la FSU propose une conception humaniste de l'éducation et de la formation professionnelle, initiale et continue. Notre ambition n'est pas de former des individus "adaptables" ou "employables" mais de permettre aux jeunes de devenir des acteurs décisifs des transformations sociales à opérer, des citoyens maîtrisant leur propre devenir, capables de peser collectivement sur les évolutions économiques, technologiques, culturelles et sociales dans une société plus humaine, plus juste, plus solidaire, plus démocratique. Soutenir les formations, démocratiser l'école, diffuser la culture, développer une éducation citoyenne, favoriser la construction de la personnalité: seuls ces objectifs peuvent permettre d'enfoncer un coin dans un libéralisme

dévastateur.

I. Des enfants, des jeunes, dans une société en forte évolution

Changements dans la société et attentes externes au système éducatif influencent fortement les aspirations, les façons d'être, les parcours, les contenus et les modes de relation pédagogique. On peut constater en ce qui concerne les enfants et des jeunes des évolutions communes récentes (consommation, rapport aux adultes...). Il n'en reste pas moins que l'origine sociale, les différences de sexe, la situation familiale pèsent sur le rapport aux savoirs scolaires et les parcours dans l'école. L'étendue du chômage, les pressions libérales, les difficultés d'accès à l'emploi et sa précarisation, l'accroissement des inégalités sociales et culturelles ne sont pas sans conséquences sur les enfants et les jeunes, et en particulier les filles.

Des changements, des évolutions ...qui pèsent sur les relations intergénérationnelles, sur les enfants et les jeunes, parmi lesquelles:

- la scolarisation de masse, ses effets sur les formes de travail et de vie collective
- de nouveaux modes d'insertion sociale et professionnelle (travail flexible, entrée tardive dans la vie active, réduction du temps de travail ,nouveaux rythmes de vie, avenir plus incertain,...)
- de nouveaux modes de vie et de consommation
- consommation culturelle, place de la musique, de la télévision, du cinéma, du sport, des jeux
- rapport des filles et des garçons à la sexualité
- rapport des jeunes aux conduites addictives, à la santé
- rapport aux croyances, à la religion, à la mort
- rapport au travail, à l'argent
- rapport nouveau au temps et à l'espace
- rapport à la violence
- évolution rapide du contexte familial ...
- évolution du rapport des jeunes à l'autorité, à la loi et aux institutions.. à confronter au peu de place accordée à l'expression des jeunes dans l'Ecole, la vie politique, à la réticence qu'ils ont par rapport au syndicalisme et à la politique mais aussi aux formes d'organisation spécifiques des mouvements lycéens et étudiants,
- constitution d'une identité générationnelle avec ses modes, ses rites, ses clivages sociaux.
- choc des cultures et métissage inévitable mais aussi émergence de réflexes identitaires, influence des média, développement de nouvelles formes de communication...

Comment le système peut-il prendre en compte ces nouvelles données?

Le système éducatif doit procéder à un travail critique sur ses modes d'apprentissage, ses formes de travail, ses relations aux élèves et aux étudiants. S'il existe parfois une crise de confiance qui perturbe la relation pédagogique, c'est plus par malentendu que par défiance véritable. À tous les niveaux, les personnels doivent partir du principe que rien ne va de soi. Les procédures, les exigences, le sens des évaluations doivent, plus que par le passé, faire l'objet d'une explicitation. L'argument d'autorité ne peut suffire. C'est une autre approche des problèmes de vio-

lence que nous souhaitons.

Plusieurs évolutions semblent devoir s'imposer à brève échéance : l'Ecole devrait former au travail collectif des élèves et des étudiants (notamment à la recherche documentaire) ; elle devrait limiter le poids excessif des évaluations continues sur les contenus et les formes de l'apprentissage (une évaluation contradictoire des différentes expériences de contrôle en cours de formation est urgente) ; elle devrait préconiser une approche des savoirs plus inductive, critique et réflexive pour rendre intelligible la société contemporaine, à partir des problèmes posés à la société contemporaine ; elle devrait fournir davantage de moments de réflexion sur les pratiques culturelles de masse (images, médias, sport, jeux..) ; elle devrait encore améliorer la mise en cohérence et l'explicitation de ses règles de justice et de son système de références morales et civiques afin de développer l'esprit critique et l'autonomie.

Ces évolutions supposent beaucoup de rigueur et de maîtrise de la part de tous les personnels. Elles appellent des clarifications institutionnelles, des méthodes et des moyens d'enseignement radicalement nouveaux. Elles nécessitent une formation à la hauteur de ces ambitions.

Quelle complémentarité entre l'Ecole, la famille, les collectivités et associations ? Quelle articulation entre éducation et enseignement ? Très majoritairement les familles continuent de faire confiance à l'Ecole. Néanmoins, la massification des études longues, l'importance de la réussite scolaire pour la réussite professionnelle et sociale, ont entraîné des tensions nouvelles auxquelles le système doit être très attentif. L'école est parfois perçue comme injuste, et cela plus fortement quand les enjeux de l'orientation arrivent. Si le système éducatif doit conserver ses prérogatives dans l'offre de formation, il ne peut plus ignorer les demandes des familles et leur souhait d'être mieux associées à l'éducation globale des enfants. Les lieux d'éducation en dehors de l'Ecole se sont modifiés. On ne peut cependant estimer que les familles auraient abdiqué et se reposeraient presque exclusivement sur le système éducatif. Sans doute, les valeurs éducatives et les comportements se sont-ils fortement diversifiés depuis un quart de siècle. Plus qu'autrefois, les établissements d'enseignement doivent, à tous les niveaux, clarifier les valeurs de l'éducation, les règles qui en découlent et négocier leurs exigences. S'imposent alors une grande cohérence dans l'intervention des personnels, de nouvelles qualités d'écoute et de dialogue, la capacité de faire respecter les règles sans rigidité ni laxisme. Il faut faire admettre que l'éducation dispensée à l'Ecole s'inscrit dans des objectifs, des espaces, des rapports humains qui entraînent des exigences et des contraintes particulières différentes de celles des familles. La FSU devrait proposer aux parents d'élèves et à leurs associations de travailler ensemble à l'élucidation des relations entre l'école, la famille et les jeunes.

Il conviendrait également que s'installe un dialogue plus approfondi entre les écoles, les établissements scolaires et universitaires et leurs collectivités de rattachement dans le cadre des prérogatives qui sont les leurs. En particulier, les politiques d'achat de matériel, de construction scolaire, de découpage des secteurs, d'activités complémentaires devraient impliquer directe-

ment les personnels concernés en même temps que les instances départementales et académiques. C'est souvent l'opacité qui domine, amplifiée par la mise en place de politiques de bassins.

Le temps libre n'est pas un temps résiduel mais un temps éducatif spécifique.

La FSU demande :

- la mise en place d'un accueil éducatif de qualité en relation avec la famille et l'école ;
- la prise en compte des attentes des enfants et des jeunes devenant acteurs de leurs temps libres ;
- l'intervention de réels professionnels titulaires de la fonction publique, qualifiés pour les interventions hors temps scolaire en collaborant avec des salariés d'associations agréées ;
- la possibilité de formations communes (enseignants, animateurs, agents territoriaux).

Cette action éducative dans le droit fil de la politique menée par l'éducation populaire ne peut pas rester strictement locale...

Une loi de programmation avec des financements significatifs doit contribuer à permettre à chaque enfant, chaque adolescent, de disposer d'un espace éducatif de qualité, récréatif, ludique.

Quelle organisation d'un temps scolaire riche et diversifié ? Quel encadrement du travail personnel des élèves et des étudiants, quelle intégration d'activités nouvelles ?

Le congrès de Toulouse avait fourni les principes d'un temps scolaire dont la richesse et l'efficacité dépend davantage de la nature et des conditions des activités que du temps proprement dit. Mais il faut constater qu'aujourd'hui, il a tendance à se réduire de façon préjudiciable aux élèves. Il avait également balisé ce qui relève du scolaire et des personnels du service public d'éducation et ce qui relève de complémentarités avec l'environnement. Il avait souhaité la création d'un grand service public de l'éducation populaire dont le congrès rappelle la légitimité et l'importance..

L'articulation entre le temps scolaire et le temps libre revêt une importance particulière. En effet, la nature et le contenu des activités éducatives enrichissent en partie la réussite scolaire des jeunes. Cette articulation doit conduire à davantage d'égalité sociale et culturelle et permettre l'accès de tous à des activités de loisirs riches et diversifiées.

La FSU s'engage à mener une réflexion sur ces questions et sur les différents dispositifs existants, en particulier les CEL. Elle demande qu'un bilan où les différentes politiques menées soit fait.

Les évolutions du système éducatif imposent un meilleur encadrement du travail personnel des élèves dans le temps scolaire. Dans les écoles, pour permettre le suivi des apprentissages de chaque élève, il faut pouvoir travailler différemment : plus de maîtres que de classes permettrait enfin d'organiser le travail dans les classes en alternant petits groupes/groupes classe et suivi plus personnel des élèves. Dans les collèges, les systèmes d'études surveillées doivent être à la fois plus ciblés sur les jeunes qui en ont vraiment besoin et mieux reconnus par une vocation pédagogique plus affirmée des surveillants dans la pratique des études surveillées. Les études dirigées sont un travail pédagogique approfondi qui relève des enseignants en respectant au mieux leurs compétences. A l'avenir, il faut envisager

un recours accru à l'aide au travail personnel par le canal de la toile et donc à une réglementation nouvelle ouvrant la possibilité à des enseignants de travailler en ligne avec des élèves. Dans les lycées, des formes nouvelles de travail personnel sont en cours de généralisation . Les conditions doivent impérativement en être revues : temps d'encadrement, accessibilité et encadrement des CDI, locaux, articulation avec les programmes... Dans l'enseignement supérieur, et particulièrement dans les universités, l'encadrement des travaux personnels, des stages, des projets doit être développé et évalué pour les étudiants, reconnu dans le service des enseignants. Le tutorat doit être intégré dans la réflexion et l'activité de l'équipe pédagogique.

Chaque étudiant doit disposer de bibliothèques, salles multimédia, outils informatiques accessibles. Il faut associer à cela l'aide pédagogique et scientifique personnalisée nécessaire.

Comment organiser suivi et soutien en matière de santé de la maternité à l'université ?

Le temps de l'Ecole ne doit pas seulement être reflété en terme de contenus, de pratiques pédagogiques, d'évaluation, car il est aussi imprégné par toutes les problématiques de santé, physiques et psycho-affectifs que la "personne-élève" rencontre et qui peuvent parasiter sa position "d'apprenant" (orientation ciblée comme prioritaire par le colloque FSU Santé des Jeunes du 21.10.2000). D'où la nécessité d'un travail en complémentarité de l'équipe pluri-professionnelle complète. Ce travail doit se mettre en place partout et pour tous les élèves dans tous les établissements sur le projet commun de réussite et de bien-être et dans le respect des spécificités professionnelles de chacun.

Pour la FSU, cela suppose une capacité collective et individuelle à intégrer ces données générales, à prendre des décisions localement, dans le cadre du Service Public national, garant de l'égalité et de l'intérêt général. Ces évolutions modifient la relation entre le cadre national et l'initiative locale. Elles exigent des acteurs plus professionnels, plus impliqués, plus capables de gérer les conflits et de prendre des décisions dans le cadre d'une démocratie renforcée à tous les niveaux.

II. Massification et démocratisation du système éducatif

Il y a trois ans le congrès FSU de Toulouse parlait déjà de "dégriper" la démocratisation, or on ne peut pas dire que durant cette période la situation se soit améliorée. Au contraire, on constate que les écarts se creusent entre "bons" et "mauvais" élèves. On constate que l'idée même de démocratisation semble reculer et doit être reconquisse. Plus de jeunes sont scolarisés plus longtemps, le niveau général s'est élevé mais il n'y a pas eu réduction en profondeur des inégalités. Le paradoxe entre l'ambition démocratique affirmée de mener beaucoup plus de jeunes aux baccalauréats et le maintien, voire le creusement des inégalités pour les autres, illustre de façon aiguë et violente pour ceux qui le subissent, les difficultés et défaillances du système. Peuvent bien sûr être mises en accusation les politiques ministérielles qui se sont succédé mais aussi l'évolution du rôle des politiques territoriales et le budget de l'Etat : le Service Public d'Education, comme d'autres services publics, a fait l'objet d'attaques, de remises en question, sur fond de "maîtrise budgétaire ". Aujourd'hui ce

qui est demandé au système éducatif met plus l'accent sur la cohésion sociale que sur la réduction des inégalités. Pourtant, la période écoulée depuis le dernier congrès a été marquée par des mouvements puissants parfois localisés (notamment en Seine St Denis il y a deux ans, dans le Gard et l'Hérault et l'académie de Nice ...) marquant une exigence forte des personnels, des parents, de l'opinion publique vis à vis de l'école. Les pressions sociales sont fortes et contradictoires. Si la confiance dans le Service Public est souvent confirmée au travers de sondages ou d'enquêtes, on peut constater que l'école reste confrontée aux inégalités sociales et à l'organisation actuelle du travail. Aujourd'hui, l'exigence de formation se renforce dans toutes les catégories sociales et notamment dans les familles populaires.

Et en même temps, cette scolarisation de masse produit des effets. Le niveau général des connaissances et des qualifications s'est élevé régulièrement et réellement. Cette élévation nourrit de nouveaux espoirs et de nouvelles aspirations.

Le système lui-même a éprouvé sa capacité à évoluer considérablement, à inventer des solutions. Mais c'est au prix de tensions extrêmes, d'un investissement des acteurs pour arbitrer localement toutes les contradictions que les politiques nationales laissent ouvertes ou qu'elles activent.

A l'angoisse des jeunes pour leur avenir correspond une anxiété des personnels du service public qui ont souvent l'impression de vivre dans un univers clos, sans repères.

La démocratisation du système éducatif semble avoir atteint un palier (13 % des jeunes quittent le système éducatif sans qualification et un sur deux se retrouve au chômage ; 5 à 10 % des élèves entrant au collège ont des compétences insuffisantes en lecture et mathématique, difficultés que le collège est impuissant à résorber. Le nombre de jeunes déscolarisés avant 16 ans du fait de multiples difficultés d'apprentissage, personnelles, familiales, sociales s'accroît). La masification à tous les niveaux d'enseignement (scolarisation à l'école maternelle, études secondaires et supérieures) entamée depuis le milieu des années 80, malgré la riche expérience scolaire et professionnelle qu'elle a suscitée présente aussi de graves insuffisances.

Pour la démocratisation, ouvrir de nouvelles perspectives

L'école primaire, maternelle et élémentaire joue un rôle décisif dans le processus de démocratisation. Première étape de la scolarité, elle est le premier contact avec les savoirs, les apprentissages et l'institution scolaire. Les conditions de la réussite ultérieure se joue en partie durant ces premières années. C'est pourquoi tout doit être mis en œuvre pour contribuer aux acquisitions indispensables, à la lutte contre l'échec scolaire et contre toutes les formes d'inégalités.

C'est dès l'école primaire que se joue la lutte contre l'échec et les inégalités, ce qui implique de développer une politique de prévention et de suivi.

La scolarisation à l'école maternelle, dès l'âge de deux ans, contribue à une véritable socialisation des enfants et à une réduction des inégalités. C'est la première étape vers la construction de véritables savoirs et savoir faire. Mais cela nécessite une réelle amélioration des conditions

de scolarisation : prise en compte de tous les élèves dont les familles en font la demande, réduction des effectifs par classe, acquisition de matériels pédagogiques adaptés... Cela passe aussi par une réflexion sur l'amélioration de la scolarisation des plus jeunes quant à la mise en synergie, que l'école maternelle doit pouvoir tisser, avec les autres structures d'accueil de la petite enfance.

La réussite de tous à l'école primaire nécessite aussi une meilleure prise en compte de chaque élève, notamment pour les plus en difficulté. Pour cela, l'école doit passer un saut qualitatif lui permettant de rompre avec un fonctionnement aujourd'hui inadapté. La polyvalence du maître, la structure du "un maître - une classe" n'est déjà plus la réalité dans nombre d'écoles. Il faut favoriser et donner les moyens de développer le travail en équipe, de travailler à une polyvalence d'équipe, d'augmenter le temps de concertation afin de permettre des mises en œuvre pédagogiques variées : confronter les élèves à différents enseignants, alterner le travail en petits groupes/groupe classe/travail plus individualisé, intervenir à plusieurs enseignants dans une même classe... Les propositions de "plus de maîtres que de classes" et d'une formation à dominante dans la formation initiale et continue sont des éléments de réponses qui doivent être exploitées.

La gestion de l'hétérogénéité des classes, la prise en charge plus individualisée des élèves, le soutien des élèves en difficulté scolaire doivent faire l'objet de plus de place dans la formation initiale et continue. Démocratiser c'est lutter effectivement contre l'échec scolaire dès le premier niveau de formation.

C'est une véritable réflexion sur la transformation de l'école qui est engagée et qui doit se poursuivre sous les formes les plus larges possibles.

Pour les élèves en difficulté, la perspective de rétablissement de filières dès le collège, de remise en cause du principe de l'hétérogénéité des classes, d'écrémage à l'entrée au lycée général est une fausse réponse à un vrai problème.

La redéfinition démocratique des programmes et des objectifs, les moyens pour un travail en équipe, la diversité des situations proposées (travail en groupes, individualisé...), la suppression des réorientations précoces, de meilleures transitions CM2/6°; 3°/2°, sont autrement plus porteurs. Un vrai collège de la réussite de tous est possible : les collèges doivent se tenir éloignés à la fois de toute forme de reconstitution de filières et d'une organisation uniforme. On peut réduire l'échec au collège en améliorant les possibilités de différenciation pédagogique et d'aide individualisée, en retravaillant les pratiques d'enseignement, en améliorant les conditions de travail et de vie et en diversifiant les objets d'études et capacités qu'ils requièrent.

Ces exigences supposent des mesures concrètes : création d'équipes de suivi des élèves en situation difficile, dotées de temps et de moyens de dialogue, associant bien aux enseignants, le COP, le CPE, l'infirmière et l'assistante sociale. Ces équipes doivent pouvoir formuler les besoins en matière d'organisation, d'aide et de soutien. Les moyens d'aide doivent être distribués en emplois et non en HS. Ils doivent engager des personnels qualifiés et expérimentés et doivent exister à tous les niveaux du collège.

Ils doivent s'accompagner d'une limitation des effectifs et un retour aux groupes de travaux pratiques.

Les contenus disciplinaires devraient faire appel à de nouvelles formes de travail valorisant des capacités plus diverses et réduisant les hiérarchies disciplinaires. Il faut pour cela abandonner les horaires variables. Des systèmes d'options complémentaires doivent être généralisés dans le cadre de classes hétérogènes.

Elles doivent reposer sur des programmes et des thématiques nationaux.

Les dispositifs de re-médiation et d'insertion ne doivent plus pouvoir être détournés de leur fonction, ils doivent être intégrés au système général de formation et dotés des moyens nécessaires à leur efficacité.

Le rôle spécifique de l'enseignement spécialisé doit être réaffirmé.

Les structures d'accueil pour ces élèves en grande difficulté sont en nombre insuffisant et doivent être développées.

Les pratiques de relégation doivent être abandonnées. Les élèves actuellement en grande difficulté doivent se voir offrir des parcours diplômants associant SEGPA/EREA et LP.

Les "dispositifs relais" ont-ils une visée intégratrice ou sont-ils des lieux de relégation, des éducateurs de la PJJ y ont-ils leur place ? Tel est le débat que la FSU doit poursuivre.

Prendre en compte la diversité sociale des élèves et leurs différents rapports au savoir ne devrait pas se traduire par l'inégalité des voies de formation. On ne peut accepter un modelage du service éducatif sur la diversité sociale préparant activement des insertions sociales hiérarchisées.

Parmi les élèves qui ne trouvent pas leur place dans le service public, de nombreux candidats aux 4ème et 3ème technologiques de l'enseignement agricole sont contraints d'intégrer des maisons familiales rurales de l'enseignement privé. La FSU demande qu'ils puissent être scolarisés dans les lycées publics.

La diversité des voies de formation (générale, technologique, professionnelle) n'est pas neutre : la hiérarchie des cursus scolaires continue à refléter les rapports de classes. Les jeunes en ressentent l'injustice.

Cette diversité des voies de formation a pourtant contribué à élever le niveau de formation générale, elle a contribué à une certaine démocratisation. et a été de ce point de vue un phénomène positif. A cet égard, les voies technologique et professionnelle ont permis à de nombreux jeunes d'accéder à une qualification, d'obtenir le baccalauréat et de poursuivre des études. Cependant, les questions des filières et de l'inégalité des débouchés restent posées.

Les effectifs trop chargés, les établissements trop grands aggravent les difficultés. Chaque élève doit avoir un fil conducteur pour ses études, une écoute, des informations et des conseils. Il faut leur faire une place véritable place dans les établissements pour qu'ils puissent participer plus activement à la vie des établissements.

Actuellement, voies générale, professionnelle et technologique correspondent à trois modalités différentes d'accès aux divers baccalauréats à

partir de contenus spécifiques, de dominantes et d'éléments de culture générale.

Les voies professionnelle et générale viennent de faire l'objet de réformes fortement contestées. Le congrès rappelle sa demande de rénovation de ces formations qui n'ampute ni les horaires de formation, ni les dédoublements, ni les options. Les nouvelles formes de travail (travaux personnels ou projet professionnel) doivent être solidement expérimentées avant d'être généralisées et doivent être mises en œuvre à partir d'un cahier des charges clair et réaliste, associant étroitement les bilans établis par les personnels.

La voie technologique doit encore évoluer à partir d'une rénovation progressive des contenus largement débattue et permettant de préserver sa diversité.

Pour la FSU, les formations de second cycle des lycées doivent être placées sur un pied d'égalité dans les plus brefs délais par l'équilibre de leurs contenus et le développement de poursuite d'études supérieures pour tous. Des passerelles "ascendantes" doivent être créées, notamment pour les formations de niveau V, pour l'accès des bacheliers professionnels aux BTS et IUT. et l'accès des bacheliers technologiques aux premiers cycles universitaires. Les dispositifs d'orientation devraient viser à une meilleure prise en compte de la situation singulière de chaque jeune, pour qu'aucun ne se retrouve dans une formation sans l'avoir voulu notamment dans une filière en apprentissage.

Au niveau des lycées, les enseignements se diversifient en approfondissant des disciplines étudiées précédemment, en intégrant de nouveaux champs de savoirs empruntés notamment aux champs technologiques et professionnels. Cela constitue un enrichissement de la culture scolaire. La question se pose de l'organisation de ces enseignements en formations cohérentes au sein de voies diversifiées de formation, implantées dans des établissements spécifiques ? polyvalents ?

Comment travailler à plus d'égalité et de reconnaissance entre les trois voies de formation ? Comment obtenir un véritable brassage social ? Comment prendre mieux en compte des spécificités fortes de contenus, de démarches... ? Faudra t-il au contraire rapprocher les trois voies actuelles ? Doit-il y avoir plusieurs types de structures et d'organisations comme cela existe déjà aujourd'hui ? Les élèves pourraient-ils suivre des enseignements communs ?...

La FSU poursuivra sa réflexion avec les syndicats nationaux concernés pour favoriser les échanges professionnels et faire en sorte que les histoires et acquis de ces voies puissent servir de base à de nouvelles évolutions.

La démocratisation de l'enseignement supérieur, c'est l'élévation du niveau de qualification du plus grand nombre, c'est l'appropriation partagée des savoirs, c'est l'ouverture de l'université à d'autres publics alors que le gouvernement semble se satisfaire de la baisse des effectifs de l'enseignement supérieur de ces dernières années. La démocratisation passe notamment par la création de nouvelles formations et le développement de la formation permanente.

Les principaux leviers de démocratisation sont les suivants :

- dispositif d'accompagnement des études et de personnalisation ;
- appropriation personnelle du savoir (sa " dévo-

lution ") :

- reconnaissance de l'autre, de l'étudiant ou du salarié en formation continue comme sujet pleinement acteur de sa formation ;
- introduction de nouvelles modalités d'apprentissage des savoirs et de nouveaux outils ou modes (rôle des TICE comme auxiliaire) ;
- rénovation des contenus disciplinaires ;
- prise en compte de la diversité culturelle des étudiants d'aujourd'hui et de leurs parcours de plus en plus divers ;
- changement du regard sur les étudiants par la prise en compte de leur demande d'autonomie par un accroissement important des bourses sur critères sociaux, au développement des allocations d'études.

Ces transformations dans les études sont intimement liées à des modifications substantielles dans l'équilibre des missions des enseignants du supérieur : enseignement, recherche et administration. Cela passe par un allègement des tâches, par la reconnaissance des activités d'enseignement dans la carrière des enseignants-chercheurs, par la nécessaire formation - initiale et continue - à l'enseignement des enseignants du supérieur.

Cela passe enfin par des moyens en personnels, locaux et matériels. De ce point de vue, le budget 2001 et le plan pluriannuel pour l'enseignement supérieur sont à revoir fondamentalement.

Le système éducatif s'est modifié sous de multiples influences :

L'Ecole et son environnement social ont beaucoup évolué ces dernières années. Les mutations économiques ont été importantes, tout en s'accompagnant d'un accroissement des inégalités sociales et culturelles.

Le mouvement des savoirs, l'intersection permanente des champs de la connaissance, l'arrivée de technologies de l'information très puissantes obligent le système éducatif à évoluer dans ses contenus et ses pratiques. Il est confronté à une prolifération de l'information, à de nouveaux problèmes d'éthique souvent non traités. Le système d'enseignement public a diversifié les formations offertes, notamment en créant de nouveaux diplômes professionnels à tous les niveaux. Malgré des progrès considérables permettant à plus de jeunes d'avoir accès à une formation et à une qualification, il ne sait pas toujours être en phase avec les nécessités de l'évolution sociale et répondre aux exigences d'égalité et de réussite de tous.

Des demandes extérieures multiples :

Les grandes institutions mondiales et européennes elles aussi mettent à l'ordre du jour les questions éducatives avec des objectifs de " réussite économique, responsabilité civile et cohésion sociale".

Un système de formation initiale et continue, ouvert à tous, capable de développer les qualifications, "compétences", "ressources humaines", est considéré comme le facteur clé des transformations technologiques et organisationnelles pour développer un nouveau modèle d'organisation productive. Si la nécessité d'investir davantage dans l'éducation est mis en avant, c'est au prix de l'exigence d'un accroissement de son efficacité et surtout d'un partage des financement (Selon des projets européens ou mondiaux, le financement public devrait se concentrer sur l' " éducation de base " jusqu'à la fin du second

cycle. Les enseignements supérieurs et la formation professionnelle, devraient mettre à contribution, à côté des budgets de l'Etat, les collectivités, les entreprises et les ménages (étudiants et salariés) et les institutions privées.)

La menace de la marchandisation de l'éducation peut se préciser rapidement.

D'ores et déjà, l'enseignement à distance, le multimédia et les technologies de l'information et de la communication sont vivement sollicités comme solutions alternatives (cf. Vancouver - mai 2000). Le système éducatif lui-même est confronté à l'introduction de nouvelles technologies et à des enjeux de démocratisation sur ces questions. Certains cursus privés d'enseignement supérieur sont offerts à prix élevé. Les activités internationales en matière éducative sont développées vers des pays solvables. Le rôle des diplômes est relativisé et l'idée de "formation tout au long de la vie" garantissant "l'employabilité" de la personne apparaît comme le thème phare des réflexions au plan international voire une alternative aux défaillances du système éducatif.

On demande aujourd'hui beaucoup et parfois de manière contradictoire ou incohérente à l'Ecole. Pour autant, sans pouvoir régler tous les problèmes des jeunes: chômage, violence (s), santé... l'Ecole doit contribuer à l'éducation des jeunes. Ces demandes qui se transforment parfois en pressions nécessitent une clarification sur les missions que la société confère au système éducatif, la professionnalité des différents personnels et leur mise en complémentarité.

Si les difficultés et les enjeux auxquels le système éducatif est confronté ne sont pas forcément nouveaux, ils se posent avec plus d'acuité, d'urgence...

L'allongement de la scolarité, un phénomène complexe moins marqué par une volonté politique depuis vingt ans que par des mouvements de fond de la société française :

-Prise de conscience des conséquences du sous-développement scolaire au moment où se généralisaient les nouvelles technologies et les nouvelles formes du travail qu'elles induisent.

-Invalidation d'une démarche de production fondée sur l'emploi d'une main d'œuvre faiblement qualifiée et explosion des activités de service.

-Développement des luttes sociales, notamment des lycéens et des étudiants pour vaincre les décisions malthusiennes, le blocage ou l'enfermement dans des voies étanches.

-Variation brutale de la conjoncture économique et de l'emploi, particulièrement sensible chez les jeunes, entraînant une course aux diplômes et une intense compétition scolaire corrélée aux files d'attente du marché du travail.

-Arrivée des générations dont les parents sont plus diplômés et aspirent à améliorer la position sociale de leurs enfants par la formation.

-Construction progressive de l'idée d'un droit à une formation initiale complète et à d'une formation continue .

Allongement de la scolarité, massification ont eu des conséquences sur l'organisation du système éducatif:

-généralisation de la scolarisation en maternelle à trois ans, développement à deux ans

-forte régression des redoublements dans le premier degré et rajeunissement des élèves à tous

les niveaux

-abandon du palier d'orientation fin 5e et scolarité complète au collège pour la quasi totalité d'une classe d'âge

-création du baccalauréat professionnel, développement des formations technologiques et professionnelles dans le secondaire et l'enseignement supérieur.

-diversification des poursuites d'études post-baccauléat.

- de vifs débats se sont engagés sur l'évolution des contenus, de la relation pédagogique, des missions des enseignants pour qu'ils puissent assumer la massification des poursuites d'études, posant avec une force renouvelée le problème de ceux qui n'acquièrent pas les connaissances et les qualités requises pour poursuivre des études jusqu'à 20 ans et au-delà.

Mais, pour l'essentiel, cette massification des études n'a pas entraîné de modifications profondes du système scolaire, de ses contenus et de ses méthodes. Trop souvent, les formes anciennes se sont seulement adaptées. On a seulement paré au plus pressé.

Le système est sans cesse écartelé entre le fait d'assurer une formation de masse de qualité et de répondre aux exigences d'une élite. Les personnels sont sommés d'arbitrer entre des objectifs souvent incompatibles, sinon dans l'absolu, au moins dans les conditions où ils doivent exercer.

III. Des choix à discuter, des engagements à tenir...

1. Une alternative aux politiques libérales: un Service Public rénové, renforcé, développé pour répondre à l'enjeu de la réussite de tous... Il s'agit de saisir une double opportunité : celle du retour de la croissance qui remet au premier plan les besoins de qualification et ce discours nouveau sur le rôle de l'éducation. La baisse du chômage prend appui aussi sur la flexibilité, la précarité, la baisse des salaires, l'augmentation du temps libre ou libéré, posant de façon nouvelle les problèmes de l'expérience professionnelle, du remplacement des générations, de l'accès aux loisirs et à la culture, de l'égalité entre femmes et hommes.

Comment?

a) un Service Public capable d'apporter des réponses à tous les besoins de formation des enfants, des jeunes mais aussi des adultes (sans négliger des questions comme le handicap).

b) un Service Public laïque gratuit : la laïcité reste la condition indispensable pour une société fondée sur l'égalité des droits, le développement du sens critique, la formation démocratique de ses membres. Les contenus de formation ne peuvent être soumis ni aux exigences du patronat, de plus en plus marquées par le souci de rentabilité des biens culturels, ni à celle de différents lobbies religieux ou autres. L'école laïque est la seule à pouvoir véritablement assurer une véritable mission de service public.

C'est pourquoi la FSU rappelle son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre à la réalisation des missions de service public. La FSU réaffirme sa volonté de promouvoir un processus d'unification du système d'enseignement au sein du service public et laïque réservant ainsi les fonds publics au service public et abrogeant les lois anti-laïques (Debré-

Guermeur et accords Lang-Cloupet).

Elle rappelle aussi la nécessité d'abroger le statut scolaire d'Alsace-Moselle. La FSU demande l'abrogation du CAPES de religion.

c. une qualité de la formation jugée à sa capacité à faire apprendre par l'ensemble des jeunes des savoirs construits, à leur faire acquérir une qualification professionnelle reconnue, à leur permettre une vraie insertion sociale.

d. des modes de pilotage et de gestion qui associent étroitement aux changements les personnels et les acteurs sociaux.

e. des fonds publics supplémentaires et de nouvelles sources de financement qui abondent les fonds publics sans privatisation ni ingérence d'intérêts privés dans le service public par exemple la taxe d'apprentissage devrait être collectée au sein d'un fonds national et réparti équitablement entre les divers établissements professionnels et technologiques.

f. un véritable Service Public national : au fil des années, si certaines inégalités se sont atténuées (constructions scolaires, ...), d'autres persistent ou s'accentuent (constructions universitaires, financement de personnels IATOS, équipements sportifs...), d'autres émergent.

Enclencher une nouvelle étape de démocratisation, c'est d'abord assurer l'égalité dans l'offre de formation sur tout le territoire.

g. On peut constater que le transfert d'une série de compétences éducatives du plan national au plan local à d'ores et déjà contribué à introduire une grande diversité dans le traitement de l'offre éducative, sur le plan quantitatif mais aussi qualitatif.

Jouant d'une "complémentarité" souvent substitutive par rapport aux financements défaillants de l'Etat, l'emprise des pouvoirs territoriaux s'est accentuée sur le temps périscolaire mais aussi sur le temps scolaire: financements sur projets des écoles et des établissements, mise à disposition de personnels territoriaux...

Mais au delà du problème de l'implication différenciée des collectivités locales dans les possibilités de fonctionnement des établissements, d'autres questions se posent aujourd'hui avec acuité.

La décentralisation, poursuivie par la réforme de l'Etat, a eu comme corollaire la déconcentration administrative, la montée des problématiques de projets, d'autonomie des établissements, de bassins d'emplois, de contractualisation des moyens et des formations.

En quoi ces évolutions qui conduisent à des pratiques nouvelles de gestion du Service Public peuvent-elles menacer le Service Public particulièrement dans son caractère national ? A quels problèmes nouveaux les organisations syndicales sont-elles confrontées (contrôle paritaire...) ?

Ces questions imposent de faire la transparence sur les réalités du fonctionnement du service public à tous les niveaux, d'évaluer nationalement les effets des politiques de décentralisation. La FSU veillera à ce que la définition des contenus, programmes, diplômes et l'organisation de la formation professionnelle reste de la compétence du service public.

La FSU décide d'ouvrir un chantier sur ce sujet afin de faire de nouvelles propositions: quelle redistribution, quelles compensations, quelles instances de régulation... ?

2. Jusqu'où la scolarité?

La notion d'égalité des chances peut conduire à

"faire accepter à certains enfants qu'ils réussiront moins bien que les autres", à rendre responsable de leurs échecs les élèves eux-mêmes. La question se pose de la remplacer par l'égalité des droits et de créer les conditions d'un droit à la réussite pour tous dans les faits sur tout le territoire national.

Aujourd'hui encore, des milliers de jeunes sortent du système éducatif sans qualification. Pour eux, s'impose de manière urgente une qualification de niveau V.

Déjà, 61,8% d'une classe d'âge obtient le bac.

Le système éducatif doit amener tous les jeunes dès la "formation première" qui commence dès l'école maternelle à un niveau de contenus, savoirs et capacités à acquérir tel qu'aucun d'entre eux, ni aucun adulte ne soit exclu du marché du travail, de l'accès aux droits sociaux, de l'exercice de ses prérogatives de citoyen, faute d'avoir pu suivre une éducation de qualité tout au long de sa vie.

A cet effet, l'obligation scolaire devrait être portée à 18 ans et devrait se doubler d'une obligation éducative que la FSU situe au niveau des baccalauréats actuels (examen national anonyme premier grade universitaire) dont les contenus devraient évoluer, permettant un accès élargi à l'enseignement supérieur.

Cette obligation impose une connaissance claire des objectifs à atteindre en matière de contenu de la formation, à chaque niveau de scolarisation, dès la première formation.

Tous les champs du savoir doivent être considérés comme également formateurs et peuvent donc permettre l'acquisition de la culture commune. Celle-ci se traduit par un niveau atteint dans les savoirs, les méthodes, les compétences intellectuelles. Ce niveau équivalent accessible à travers des contenus diversifiés de formation empruntés aux champs disciplinaires constitués, aux champs technologiques, aux métiers, aux pratiques sociales, définit l'ambition de la culture commune. Il représente le passeport indispensable pour l'éducation tout au long de la vie.

Dans cette perspective le lycée, puis l'enseignement supérieur, devraient être en mesure d'offrir une palette diversifiée d'enseignements et de formations cohérentes, de qualité équivalente, articulées autour de dominantes et qui permettent d'acquérir des capacités transférables. Les voies diversifiées de formation actuelles doivent évoluer.

L'organisation et le regroupement éventuel des voies de formation, au sein des établissements devraient être guidés d'abord par le souci de faire dialoguer les différentes cultures, de développer la mixité sociale, et la mixité filles garçons, de rendre plus lisibles les parcours offerts, de développer les autres missions éducatives des établissements de formation : formation continue, validation des acquis professionnels transfert de technologie ...

Sur ces questions, le débat doit se poursuivre dans la FSU.

La place croissante prise par le savoir et le cognitif, la formation, la recherche et l'innovation dans notre société confère des responsabilités nouvelles aux établissements publics de formation et de recherche en matière de formation continue, de validation des acquis, de conseil et d'orientation, de transfert de technologie.

Il s'agit de reconnaître et de valoriser les poten-

tialités qu'offrent ces établissements, l'expérience déjà acquise, des les mettre en situation et de leur donner les moyens pour qu'ils jouent un rôle décisif dans ces diverses missions.

La formation continue des salariés doit être conçue comme un instrument de promotion sociale, un moyen de favoriser la mobilité volontaire des salariés, interne et externe, vers de nouveaux emplois plus qualifiés, une réponse sociale et collective aux évolutions technologiques et organisationnelles souhaitables et maîtrisées, la possibilité pour chacun de compléter et remettre en perspective ses connaissances, ses capacités d'analyse et de résolution des problèmes.

Contrairement aux approches réductrices d'une formation continue (MEDEF, commission européenne..) axée sur la seule performance économique du salarié, du "co-investissement" imposé au salarié pour maintenir ses compétences et assurer son employabilité, la FSU défend une conception humaniste de la formation permanente qui concerne à la fois l'individu, le citoyen et le travailleur dans la tradition de l'éducation populaire et des universités populaires. Pour le salarié, la formation continue répond aussi aux souhaits légitimes d'améliorer ses connaissances personnelles. Elle lui assure les moyens de se mettre en position de distance critique par rapport à son travail et en mesure de se résigner dans le lien social.

Dans la formation tout au long de la vie, la validation des acquis de l'expérience professionnelle et de l'expérience personnelle devrait prendre une place croissante. Si la FSU est favorable au principe, elle veillera à ce que cela conforte la capacité des diplômes à certifier savoirs et capacités acquises dans le travail. Le service public doit être mis en mesure de répondre à la demande croissante de validation, d'accueil, d'information, d'accompagnement qui sont indissociables. La certification de la formation continue et de la validation des acquis par des diplômes est un enjeu crucial pour la qualité de la formation et la reconnaissance des qualifications acquises. Concernant la validation des acquis professionnels, la FSU veillera à ce que :

- les modalités retenues pour la validation certifie des capacités réellement acquises, visées par les référentiels des diplômes ;
- les jurys constitués pour délivrer les diplômes soient constitués selon les mêmes règles quelles que soient les modalités d'accès.
- la validation conforte le rôle et la place des diplômes d'Etat délivrés exclusivement par le service public dans la reconnaissance des qualifications au lieu de favoriser les certifications de branche ou d'organismes privés.
- que la validation conduise à des améliorations tant salariales que statutaires et ne se substitue pas au développement du droit à la formation continue.

Pour mener à bien sa mission en matière de validation des acquis professionnels, le service public d'éducation doit recevoir les moyens indispensables pour développer ses services d'accueil, d'accompagnement, d'information et d'orientation des publics concernés.

Les structures de formation professionnelle continue mises en place par les établissements publics d'éducation doivent être confortés avec les moyens financiers et en personnels nécessaires à leur fonctionnement. Une meilleure

coordination de l'offre publique de formation continue et de validation des acquis devrait être proposée, sans intégrer les organismes privés comme le proposent les projets actuels de GIP.

Le transfert des technologies qu'une loi récente a impulsé concerne pleinement le service public et ses personnels. Les dispositifs favorisant ces transferts dans le respect du service public, de sa pleine maîtrise sur les contenus de formation, les résultats de la recherche, la propriété intellectuelle, et dans le respect des garanties statutaires des personnels doivent être trouvés.

Une course de vitesse est engagée : la FSU veillera à ce que le service public se place à l'offensive sur tous les terrains de la formation tout au long de la vie telle qu'elle la conçoit. Contre les tentations de renoncement face aux difficultés actuelles, la FSU doit mener le débat, argumenter et convaincre en faveur d'un développement jamais réalisé de la scolarisation à tous les niveaux, d'une scolarisation moins rigide, prenant mieux en compte les parcours "erratiques".

Sur l'ensemble des questions relatives à la formation professionnelle des jeunes, des adultes, la FSU élaborera un nouveau mémorandum.

3. Pour une "culture commune" rénovée

L'école a besoin d'un changement profond pour être moins inégalitaire, plus en phase avec les besoins de connaissances nouveaux qui se font jour, plus à même de mener plus d'élèves vers une maîtrise d'outils intellectuels d'une haute exigence. Les objectifs de formation ne peuvent se réduire à "l'employabilité" et doivent intégrer des dimensions culturelles, humaines, civiques et professionnelles à redéfinir.

Si le système éducatif est arrivé à un moment où des évolutions doivent s'opérer pour permettre une réelle prise en charge de tous les élèves et une amélioration de leurs performances, cela suppose, à tous les niveaux d'enseignement, de réfléchir aux continuités et ruptures possibles. Dans le même temps, devant la diversité des savoirs et des valeurs, l'Ecole doit s'interroger et être en capacité à la fois de respecter et de s'enrichir de cette diversité et, de tisser les points communs essentiels à tous.

Il s'agit de déterminer des objectifs communs qui, en s'appuyant sur les actuels contenus de formation des voies professionnelle, technologique et générale, en les faisant évoluer, intègrent pour tous les jeunes les savoirs indispensables à leur vie adulte

Déjà, en terme de formation, de nouvelles exigences, des évolutions interrogent la culture commune :

- demande plus précoce d'utilisation des connaissances que de leur simple restitution
- l'interrogation nouvelle sur les savoirs et leur mobilisation sous forme de "compétences".
- importance accrue des processus de lecture, de recherche et de traitement de l'information en vue d'établir des synthèses.
- montée en charge du raisonnement probabiliste et du traitement statistique de l'information chiffrée, posant le problème d'un usage raisonnable de l'informatique.
- imbrication des thématiques scientifiques et des questions sociales, éthiques et philosophiques, notamment dans les sciences de la nature.

re.

- exigences de distanciation critique, se traduisant par des besoins d'introduire progressivement une réflexion sur l'histoire des productions humaines, sur leurs conditions d'émergence et de développement.

- besoins de maîtrise de la langue maternelle et des principaux langages de modélisation du réel

- besoins de maîtrise des langues étrangères et pas seulement de l'anglais

- besoin aigu de maîtrise des technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux

- développement de qualités plus variées faisant appel aux savoirs techniques, à l'expérimentation, à la création, aux activités physiques pour accéder à la conscience de soi, des possibilités de son corps, de son esprit, de ses gestes.

- aspiration à former les qualités requises au travail en équipe, à valoriser les pratiques orales

- nécessité de sortir de l'ombre les pratiques professionnelles, les savoirs sociaux indispensables à la vie d'adulte et pourtant ignorées de pans entiers du système éducatif

- développer la confiance en soi, la prise de responsabilité, la prise de risque...

Si certains élèves accèdent déjà à ces savoirs et ces compétences, l'enjeu est bien d'y mener la totalité des élèves et des étudiants, de les inscrire systématiquement dans les pratiques enseignantes.

1. Pour une définition de la "culture commune"

La culture commune s'entend aussi comme un ensemble de principes, de règles, de comportements, d'attitudes intellectuelles, de savoirs faire qu'en un ensemble de savoirs disciplinaires à enseigner. Elle peut se traduire par un niveau atteint dans les savoirs, les méthodes et les compétences intellectuelles à la fin de la scolarité. Elle ne se décline pas dans le cadre d'un minimum culturel mais dans le cadre d'un socle commun qui permette pour tous des poursuites d'études ambitieuses.

Une réflexion doit être menée pour mieux comprendre ce qui dans les comportements, attitudes intellectuelles, etc... participe d'une culture commune et doit être enseigné.

Les structures du système éducatif telles que les programmes, les contenus disciplinaires... sont des outils au service de la culture commune.

La culture commune concerne tous les contenus enseignés.

La culture commune repose sur un patrimoine commun mais n'émane pas uniquement de savoirs identiques et n'est pas, dans cette mesure, en contradiction avec la diversification des formations. En effet, tous les champs du savoir sont également formateurs et peuvent donc servir de support à l'acquisition de la culture commune en terme d'exigence, de capacité à réfléchir et à développer des approches critiques. Les contenus actuels pourraient être élargis dans certains domaines comme l'environnement, l'astronomie, la technologie, les sciences sociales...

Trop souvent l'école consacre une hiérarchie des disciplines qui tend à minorer par exemple les connaissances acquises par la pratique physique et sportive, les pratiques artistiques ou la culture technique.

Il serait utile de repenser les continuités, les cohérences, les articulations, les étapes entre les différents niveaux du système éducatif.

La FSU doit engager une réflexion sur des enseignements ou des outils nouveaux comme les nouvelles technologies et sur l'articulation entre différents niveaux d'enseignement de disciplines comme les langues vivantes.

S'agissant des langues et cultures régionales, la FSU réaffirme la nécessité de les développer dans le service public et de répondre à la demande en mettant en œuvre un plan incluant les recrutements, la création d'inspection et d'agrégation, le développement de la recherche et la diffusion des cultures. La continuité de l'enseignement doit être assurée par des créations de postes, d'options, de filières bilingues.

Dans le secteur "extra-métropolitain" il conviendrait de travailler à des pédagogies spécifiques respectant mieux les langues, cultures et modes de vie et la grande variété des situations.

L'objectif de culture commune suppose aussi de lutter contre le sexism (manuels scolaires, pratiques pédagogiques, orientation...)

Bien au delà d'un simple lire/écrire/compter la formation doit répondre pour tous à une exigence culturelle: réfléchir, se mouvoir, s'émouvoir...

Cela renvoie aussi à la question des pratiques pédagogiques. Celles-ci doivent viser à rendre le jeune acteur de sa formation, à s'inscrire dans une démarche d'appropriation des savoirs quel que soit le niveau de la formation. Les différences d'approches et d'apprentissages enrichissent chacun dans le cadre du groupe classe.. Apprendre à l'école, c'est d'abord apprendre ensemble. Cela nécessite des moyens permettant de travailler en groupes restreints. Les pratiques peuvent aussi être un levier de lutte contre l'échec scolaire.

Cela suppose à tous les niveaux des modes d'organisation pédagogique qui permettent de répondre aux difficultés mais aussi aux attentes des jeunes (alternance petits groupes/groupes classes, options ou dominantes, parcours personnalisés....).

2. Accès de tous à la culture commune

La culture commune ne peut pas s'entendre comme une culture hégémonique qui ne prendrait pas en compte les diversités ni à l'opposé comme une culture réductrice au service des

replis identitaires. Elle peut être un facteur de décloisonnement, de socialisation, de mobilité, de brassage, de polyvalence.

Si par ailleurs certains élèves accèdent déjà à des savoirs et des compétences élevées, l'enjeu est bien d'y emmener la totalité des élèves et des étudiants, et pour cela de les inscrire systématiquement dans les pratiques enseignantes. L'école maternelle et élémentaire, le collège se sont vus assigner des objectifs communs...quelles conséquences sur les structures, l'orientation des élèves?

Au niveau du lycée, comment les trois voies existantes (professionnelle, technologique et générale) peuvent-elles apporter leur contribution à la culture commune tout en développant des cultures spécifiques?

Comment aller plus loin? Ce qui pose la question de la formation tout au cours de la vie, de la validation des acquis, du rôle des diplômes. Mais aussi, s'agissant de l'enseignement supérieur, comment diversifier encore l'offre de formation, comment mieux articuler formation générale et professionnelle?

Démocratiser la formation c'est aussi proposer un accès à la culture à tous et partout. Cela peut se faire grâce à des tarifs adaptés, à l'élaboration de structures permettant la mobilité du savoir (exposition itinérante...), une politique des transports favorisant le déplacement notamment en milieu rural.

La FSU soutient et encourage le développement d'initiatives prises dans le cadre de l'innovation pédagogique à condition qu'elles se situent explicitement dans le cadre du service public et de ses règles et avec une évaluation collective rigoureuse.

3. Pour que les personnels prennent en main leur histoire, leur métier

Suffit-il pour la FSU d'affirmer l'objectif de la réussite pour tous ? Aujourd'hui, pour convaincre, il faut apporter la preuve que c'est possible.

D'où viendront les transformations ?

Nous fonctionnons beaucoup sur l'idée, implicite, que toute transformation importante viendra de

l'extérieur : moyens (le politique), les modifications de la société, les jeunes... C'est juste pour une part mais c'est aussi à l'intérieur du système éducatif que nous pouvons trouver des éléments de réponse.

Des syndicats de la FSU s'interrogent sur l'avenir de leur métier et sur les évolutions nécessaires. Par ailleurs, aux côtés des enseignants interviennent d'autres professionnels qualifiés dont les professions s'articulent avec les enjeux de la vie scolaire, préparent, facilitent et prolongent l'acte éducatif, contribuant ainsi à sa réussite. Cette originalité de notre système éducatif qui doit être repensée en terme d'organisation dans les établissements scolaires et en terme de promotion de l'équipe pluridisciplinaire de suivi, doit être préservée.

Des équipes complètes : enseignants, CPE, infirmiers, conseillers psychologues, médecins, assistants sociaux, personnels administratifs et de services devront pouvoir développer l'information, l'accueil, l'écoute des jeunes et organiser les meilleures aides et soutiens pour les élèves les plus en difficulté et pour les autres. Au-delà de la réaffirmation de la nécessité que dans les établissements vivent de véritables équipes éducatives, nous proposons une évolution du fonctionnement du service public permettant le renforcement du rôle des personnels, un véritable travail collectif nécessitant des moyens de concertation sur le temps de travail pour inventer des espaces de réflexion et d'échanges communs, une plus grande liberté d'initiative et responsabilité , sans entrer dans des modalités de rentabilisation ou privatisation.

Les mobilisations de ces trois dernières années montrent à la fois les possibilités et les limites de la construction d'un véritable mouvement social pour l'école dans la recherche de la plus grande unité possible.

Déficit de dénonciation des inégalités et injustices dans le système, déficit de propositions novatrices portées par l'ensemble de nos professions, difficulté d'établir un consensus sur ce qu'il faudrait faire, déficits du débat public et du débat avec les parents et les jeunes... tout cela pèse sur notre capacité collective à infléchir les politiques gouvernementales, à faire barrage aux logiques libérales, à construire des propositions pour la transformation du système éducatif.

C'est aussi en partant de nos métiers que nous pourrons reprendre l'initiative sur les évolutions du système éducatif. Il faut créer des lieux et des espaces pour débattre et nous réapproprier le sens de nos métiers de la maternelle à l'université et travailler à leur plus grande professionnalisation.

Pour : 433 (84,08 %)

Contre : 44 (8,54 %)

Abst : 38 (7,38 %)

Refus de vote : 14

Thème 2

Les missions des divers services publics dans l'Éducation, la formation de la jeunesse. Quelles évolutions des métiers et des carrières ?

Les services publics jouent un rôle de plus en plus important dans la formation des jeunes. Ils doivent pouvoir contribuer davantage encore à leur réussite. Les moyens nécessaires doivent leur être attribués la situation de leurs personnels est aussi déterminante. 470 000 fonctionnaires (un quart) prendront leur retraite d'ici 2008 parmi eux, deux tiers dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur. Y faire face est un vrai défi. Les tentatives de gestion prévisionnelle des emplois qui ont été faites ces dernières années ont toutes avorté. Le risque d'un développement des redéploiements entre Ministères existe.

Le risque existe de voir certains des personnels relevant de la Fonction Publique d'Etat transférés sous une forme ou une autre aux collectivités territoriales. C'est ce que proposent certaines parties du rapport Mauroy. La FSU qui s'est déjà opposée avec succès à un tel transfert dans le cas de la Corse condamne de tels projets contraires aux besoins d'équipes qui contribuent entre autres à la lutte contre l'échec scolaire.

Le renouvellement d'une partie importante des agents de la Fonction Publique rend encore plus nécessaire la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement de personnels qualifiés. Celui-ci doit reposer sur la prise en compte de l'ensemble des besoins notamment ceux des remplacements. Il doit par ailleurs intégrer l'évolution des besoins en qualification. Le plan du gouvernement, s'il rompt enfin avec le principe du gel de l'emploi public qui sévit depuis des années, n'est pas à la hauteur des enjeux.

La FSU constate que les moyens dégagés demeurent très en deçà de ce qui serait nécessaire pour transformer le système éducatif, pour améliorer les conditions d'enseignement et d'encadrement des élèves et des étudiants, pour alléger la charge de travail des personnels, pour résorber la précarité. Le plan pluriannuel de recrutements sous estime gravement l'importance des départs des personnels ainsi que les besoins, au point que dans le premier degré les listes complémentaires sont maintenues tout en étant réduites, que dans le second degré le risque existe que se prolonge le recours aux précaires, tandis que pour les ATOS et pour les personnels médico-sociaux et personnels infirmiers, les recrutements sont très nettement insuffisants.

Pour l'enseignement supérieur, les moyens dégagés sous estiment ce qui est nécessaire pour développer et démocratiser l'enseignement supérieur, pour répondre aux besoins de qualifications supérieures et pour permettre de former tous les personnels de l'éducation nationale nécessaires.

Faute d'une politique ambitieuse de l'emploi public, le risque est grand soit de réduire la réponse aux besoins du service public, soit de recourir à des formes de sous-traitance, soit de recruter de nouveaux précaires. Aujourd'hui, l'état de la précarité dans les trois fonctions publiques (pres de 1 350 000) montre l'ampleur de l'écart entre les besoins, les emplois créés et les recrutements de titulaires effectués.

La précarité

Mettre fin à la précarité est une exigence absolue pour les personnels concernés d'abord, pour les services publics qui ont besoin de personnels stables et qualifiés, pour les agents publics eux-mêmes. Depuis quelques années, non seulement la précarité n'a pas diminué en volume, mais de nouvelles formes sont apparues dans tous les secteurs, encore plus fragiles, privant parfois les personnels en question de leurs droits sociaux. Les CES perdurent, y compris en toute illégalité sur des fonctions qualifiées, ou sont transformés en CEC. Enfin des dizaines de milliers d'emplois jeunes connaissent également la précarité. La précarité est devenue une méthode générale de gestion de l'emploi public. En outre elle touche majoritairement les femmes. La prise en charge revendicative de tous les précaires est une question essentielle pour la FSU. Personnels employés dans la fonction publique ils doivent immédiatement bénéficier de tous les droits sociaux et syndicaux afférents à celle-ci, de la continuité du réemploi, des possibilités d'avancement, du remboursement des frais de déplacement.

Le droit à des formations complémentaires et qualifiantes de leur choix doit être affirmé. En aucun cas la FSU ne saurait admettre que les situations de précarité débouchent sur des licenciements sans reclassement dans des emplois stables. Ces exigences doivent concerner les précaires étrangers non européens. Le Congrès s'engage à élaborer des modalités permettant de leur offrir stabilité et garantie statutaire.

Les luttes des fonctionnaires et des précaires de ces dernières années ont constraint l'état à ouvrir des négociations qui ont abouti au protocole signé le 10 juillet 2000. Il comprend à la fois des avancées par rapport au précédent plan Perben et aussi des insuffisances et des dangers. Il y a un élargissement important du champ des ayants droit : tous les CDD de droit public quelle que soit leur dénomination ou leur mode de rémunération sont concernés. Cependant, les non titulaires de catégorie A + ne sont pas inclus dans le protocole - comme sous le précédent, -, non plus que les CDI, les contrats de droit privé (CES-CEC, emplois jeunes, ouvriers des exploitations agricoles...) et les étrangers non communautaires. Les conditions d'ancienneté et de service requises sont plus favorables que les précédentes. Cependant il manque une garantie formelle de réemploi pour les ayants droits potentiels et certains risquent de ne pas atteindre ces conditions.

Les procédures de titularisation sont diversifiées : concours réservés, examens professionnels, validation des acquis professionnels, accès direct à l'échelle E2. Cependant la suspension pour 5 ans du concours de recrutement à cette échelle pose problème. Il n'y a par ailleurs aucun engagement chiffré pour l'ensemble du plan sur la hauteur des postes offerts aux concours réservés, ni sur celles des postes créés pour les titularisés. Le principe de non-reconstitution de la précarité est affirmé, mais les mesures envisagées ne le

garantisSENT pas. Le risque d'une gestion aggravée existe. Pour une résorption complète et définitive de la précarité, la FSU avance un ensemble d'exigences :

- arrêter le recrutement de précaires, ce qui suppose une programmation efficace des recruteMENTS pour couvrir tous les besoins, la révision des modalités de certains concours et la création d'emplois de titulaires remplaçants partout où cela est nécessaire (au besoin en collaboration avec d'autres ministères)

- transformer en emplois les heures supplémentaires et complémentaires et les crédits qui servent à rémunérer des non titulaires y compris ceux qui sont rémunérés sur les ressources propres des établissements,

- garantir le réemploi de tous avec continuité de l'emploi et sans recul statutaire.

- mettre en place un plan garantissant à tous les auxiliaires, contractuels, vacataires, quel que soit leur mode de financement, leur lieu d'exercice, leur statut juridique (y compris les CDI illégaux), une titularisation suivant des modalités négociées et adaptées à chaque secteur, avec les créations de postes en conséquence.

- transformer les crédits de vacation en postes budgétaires, avec notamment pour les médecins scolaires un plan d'urgence de création d'emplois à hauteur de 2000 postes sur 5 ans pour répondre aux besoins et titulariser les vacataires.

La FSU considère que tous les secteurs de la Fonction Publique doivent être concernés par la résorption de la précarité. Dans son champ de responsabilité, elle s'engage à tout mettre en œuvre pour que les secteurs et les personnels qui sont exclus du protocole Sapin en bénéficient. L'enseignement supérieur ne doit pas faire exception.

Les crédits qui servent à financer les CES et les CEC doivent être transformés et utilisés pour créer de vrais emplois à temps complet dès lors que les fonctions assurées par les CES et CEC sont permanentes. Il faut conjointement assurer une formation aux personnes recrutées sur des CES ou CEC, prendre en compte la qualification qu'ils ont acquise et leur offrir des débouchés.

Les emplois jeunes : quelS nouveaux métiers ?

Le congrès de Toulouse avait affirmé que la loi sur les emplois-jeunes ne répondait pas aux exigences d'une véritable politique pour l'emploi des jeunes et demandé la transformation et la pérennisation de ces emplois en postes stables et qualifiés dès lors qu'ils correspondent à des besoins non couverts et émergents afin de déboucher sur la création de nouveaux métiers. Dans le même temps il avançait des revendications immédiates précises pour l'amélioration de la situation et des conditions de travail des aides-éducateurs. L'action syndicale a permis des avancées importantes en terme de droits et de temps de travail, ainsi que la reconnaissance de la prio-

rité à la formation .

Pour autant des dizaines de milliers d'emplois jeunes relèvent d'un contrat de droit privé à durée déterminée dans des conditions qui ne tiennent pas compte de leur qualification et demeurent plongés dans une situation de précarité.

Les Ministères comme les collectivités locales y ont recouru très fréquemment pour répondre à des besoins insatisfaits par les personnels, les lycéens, les familles ou encore face aux problèmes de violence .

Dans l'éducation

Le nombre d'emplois-jeunes s'est accru. Celui des aide-éducateurs est passé de 35000 à 62000, ce qui est considérable (bien qu'inférieur aux prévisions du ministère, qui a dû annoncer le gel du recrutement)

Les modalités de recrutement ne garantissent ni la transparence ni l'égalité de traitement.

La polyactivité des aide-éducateurs est la règle générale, mais la situation diffère selon la fonction qu'ils occupent.

Dans les écoles, la présence des aides éducateurs a mis en évidence le besoin de personnels nouveaux dans les écoles : des postes d'enseignants supplémentaires sont nécessaires mais s'ouvre aussi la perspective de créations de postes pour d'autres personnels Education nationale aux côtés des enseignants ; la création d'un statut de type MI-SE pour une partie des emplois et la création d'emplois statutaires sont revendiquées.

Dans les collèges et les lycées, il est possible d'identifier de nouvelles fonctions mises en lumière par les éducateurs, dans le cadre du C.D.I où de la gestion informatique notamment, mais la réalité est essentiellement celle de substitution totale ou partielle d'emplois existants en particulier d'emplois de MI-SE mais aussi dans une moindre mesure d'autres emplois (administratifs, sociaux...). La F.S.U réaffirme son attachement au statut d'étudiants surveillants.

Dans les IUFM les emplois-jeunes docteurs exercent des missions de formation initiale et continue et de régie de parcs d'ordinateurs. Ils doivent avoir la perspective d'une intégration comme enseignants-chercheurs ou ingénieurs au terme de leurs contrat.

Pour les emplois-jeunes " cadre de vie " qui viennent d' être recrutés, avec un traitement différent sans formation et sans droit, il s'agit là aussi de substitution claire d'emplois existants. C'est pourquoi, la FSU s'oppose à cette mesure, et exige pour ceux déjà recrutés les mêmes droits que les aide-éducateurs.

Les aide-éducateurs du plan violence sont recrutés sur des missions qui sont déjà celles de métiers existant dans le travail social. La jeunesse a besoin de vrais métiers avec de réelles qualifications et des formations de qualité. Les tâches qui leur sont confiées relèvent des travailleurs sociaux dont la qualification , l'éthique professionnelle, la déontologie et le secret professionnel garantissent le respect des droits des usagers.

Dans le secteur social et associatif les formations au rabais et accélérées proposées à ces emplois jeunes posent le problème de la dévalorisation des diplômes existants. L'Education Nationale doit prendre ses responsabilités et donner les moyens aux jeunes de suivre les mêmes formations que les autres étudiants dans ce secteur.

Au ministère de la Jeunesse et des Sports

Dans les associations sportives et socio-éduca-

tives, dans l'éducation populaire, plus de 55 000 jeunes sont à présent insérés dans un vrai travail avec de vraies responsabilités. Travailleurs à part entière, ils ont acquis des droits.

Au ministère de la Jeunesse et des Sports, les emplois-jeunes exercent dans les établissements des missions à présent indispensables au fonctionnement normal de ces institutions. Ils doivent bénéficier de modalités d'intégration spécifiques qui leur permettent sur des postes qu'il faut créer de continuer à assumer leurs fonctions.

Au ministère de la justice

2 000 agents de justice sont prévus recrutés sur un statut de droit public. Il existe un réel risque de substitution à des métiers déjà exercés. Les agents de justice ont été créés dans un contexte sécuritaire qui pese sur leur arrivée La question de l'arrêt du recrutement avait fait débat. Plusieurs syndicats l'ont demandé dans leur secteur.

Aujourd'hui le congrès de la Rochelle réaffirme son opposition à la reconduction en l'état du dispositif. Après trois ans de mise en place il faut en tirer toutes les conséquences concernant d'une part les emplois occupés et d'autre part les personnels d'autant plus que le gouvernement, tout en favorisant la rotation des aides-éducateurs et en signant des conventions d'insertion avec différentes entreprises ou ministères envisage la pérennisation du dispositif.

S'agissant des emplois,

- là où les emplois jeunes effectuent des missions relevant d'emplois statutaires existant il faut arrêter immédiatement tout recrutement et créer, notamment par transformation des cré-dits affectés au dispositif emploi- Jeunes, les postes statutaires correspondant aux besoins.

- quand les missions accomplies par les aides-éducateurs et les emplois jeunes sont suscep-tibles de déboucher sur de nouveaux métiers, il faut engager un processus de créations d'emplois statutaires. La F.S.U et ses syndicats doivent pro-céder à un inventaire de toutes les situations existantes. Dans l'immédiat l'urgence est la transformation des contrats de droit privé en contrats de droit public. Cette exigence s'est heurtée au gel de l'emploi public. Ces nouveaux emplois doivent être pris en compte dans la loi de programmation.

S'agissant des personnels, la FSU doit agir :

- pour obtenir des améliorations en terme de salaires, de congés, de droits sociaux et des droits syndicaux identiques à ceux des autres personnels.

-pour étendre le droit public à tous les emplois jeunes recrutés dans les services publics afin qu'ils bénéficient de l'intégralité des garanties et droits qui s'y rattachent,

- pour améliorer la qualité et la diversité des offres de formation, ce qui suppose de lui affec-ter plus de moyens

- pour exiger la transformation des contrats emplois-jeunes relevant d'emplois statutaires

- pour faire créer de nouveaux emplois statu-taires.

En même temps, elle doit se poser la question du devenir des aides-éducateurs et emplois-jeunes encore en poste à la fin de leur contrat : leur situation doit être étudiée de façon à tout faire pour qu'ils ne replongent pas dans le chômage. La formation professionnelle des emplois-jeunes est une nécessité absolue et doit déboucher sur des qualifications ; elle suppose un accroisse-

ment du volume de formation et les crédits nécessaires à celle-ci et doit prendre une place prépondérante notamment en fin de contrat.

Des aménagements horaires doivent être de droit, et le report des heures non-utilisées doit être systématique.

Il faut permettre à ceux qui le souhaitent d'accéder avec des modalités adaptées à la Fonction Publique par des voies diversifiées (concours interne, concours réservés, validation des acquis professionnels).

Des syndicats de la FSU ont un nombre significatif d'emplois-jeunes syndiqués. S'ils se plaignent de l'incertitude de leur situation et des conditions de leur emploi ils considèrent que leurs fonctions sont utiles. La FSU est à leur côté pour imposer des choix conformes à leur intérêt et à la qualité du service public. Les élections au conseil académique ont placé la F.S.U en tête. Les aides-éducateurs qui y sont élus doivent bénéficier de tous les droits des élus paritaires. Pour autant il reste beaucoup à faire pour les syndiquer et favoriser leur implication dans l'action collective .

Formation initiale et continue

L'ensemble des mandats votés aux Congrès de Mâcon et de Toulouse sont toujours en vigueur : articulation entre formation initiale et formation continue, développement des recrutements au niveau des besoins, amélioration des contenus de formation dans tous les secteurs et des préparations aux différents concours dans le cadre d'une véritable politique de promotion sociale. Concernant particulièrement les métiers de l'enseignement et la formation en IUFM, les syndicats de la FSU ont élaboré en février 2000 un mémo-randum avec un certain nombre de propositions visant à donner un nouvel élan à la formation des maîtres. La dimension professionnelle de la formation doit être renforcée par une meilleure articulation entre les apports théoriques et les stages. Il faut aussi faire en sorte que la dimension universitaire de la formation soit une réalité, en renforçant en particulier la tranche com-mune en universités et IUFM.

Pour tous nos métiers, une programmation ambitieuse doit permettre de répondre aux besoins d'une formation de qualité : entrée progressive dans le métier, prérecrutement avec salaire ou allocation, droit à formation initiale préalable à toute entrée en fonction, arrêt de la substitution des stagiaires aux emplois de titulaire. Une partie de la formation pourrait être commune à tous les personnels afin de permettre un réel travail en équipe. Une formation de qualité implique une formation de formateurs, des modes de recrutement transparents et adaptés, une revalorisation des fonctions de formateur et, pour les stagiaires, une individualisation de la formation tenant compte de la diversité des parcours et des besoins.

Les évolutions des différents métiers avec leurs exigences nouvelles en matière de compétences professionnelles font que les personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture sont demandeurs d'une formation continue importante et de haut niveau. La FSU exige le respect du droit individuel à formation. Force est de constater que la formation continue est soumise à des coupes budgétaires qui conduisent à des régressions importantes. La F.s.u. juge nécessaire le développement d'une formation continue qui ne soit pas instrumentalisée mais qui permette d'améliorer la qualification des personnels. Pour

atteindre cet objectif, il faut des moyens budgétaires incluant des moyens en remplacement à la hauteur des besoins.

Les moyens de la formation continue qui doit se faire sur le temps de travail doivent être abondés de telle façon que tous les personnels, quel que soit leur niveau de qualification et leur secteur d'activité, aient un égal accès à la formation continue. Il est urgent d'augmenter le nombre de congés formation et de rétablir les congés mobilité. Une plus grande clarté des budgets doit permettre une meilleure identification des crédits : formation initiale, formation continue, résorption de la précarité ; Il faut aussi la clarification budgétaire pour le respect des droits des personnels à formation avec prise en charge des frais de déplacement occasionnés, y compris sous forme de prise en charge directe ou d'avances.

La FSU rappelle que l'offre de formation ne peut en aucun cas se limiter à des demandes institutionnelles mais se doit de répondre à différents objectifs :

- l'amélioration des pratiques professionnelles
- l'amélioration des qualifications afin de permettre la promotion des personnels (diplômes, concours, validation des acquis professionnels)
- la réalisation de projets personnels
- l'adaptation à de nouveaux emplois en particulier pour les personnels administratifs

La FSU revendique un contrôle par les instances paritaires à tous les niveaux (CTP, CTPA) de l'élaboration des plans de formation avec l'analyse des besoins des personnels ainsi que l'évaluation des politiques de formation et des formations elles-mêmes. Elle estime qu'il est urgent de travailler à une meilleure articulation entre formation initiale et formation continue pour les personnels en début de carrière.

Elle demande l'ouverture immédiate de négociations pour la mise en œuvre d'un nouveau protocole Fonction Publique sur la formation continue.

Réduire le temps de travail

Les personnels aspirent à une véritable réduction du temps de travail qui dégage davantage de temps libre. La croissance et les gains de productivité permettent de répondre à cette aspiration. En revanche les objectifs gouvernementaux visent à utiliser l'ARTT pour davantage de flexibilité, de présence des personnels et d'atteinte aux statuts des personnels.

L'âge du départ à la retraite est un élément important de la réduction du temps de travail, car retarder l'âge du départ à la retraite constituerait une augmentation globale du temps de travail sur la carrière. Le congrès demande l'aménagement et la réduction du temps de travail pour les personnels en fin de carrière. Il demande la pérennisation du C.F.A et de la C.P.A et l'amélioration des conditions d'attribution.. L'atteinte de ces objectifs se conjugue en outre avec l'exigence d'une contribution des services publics à la dynamique de lutte contre le chômage.

Aujourd'hui pour la FSU, la modernité de la R.T.T est bien de concilier l'intérêt des salariés, par le temps dégagé, à celui des chômeurs, par la création d'emplois nouveaux. Outre ces deux objectifs, la R.T.T pose la question de l'amélioration des services publics pour mieux répondre aux besoins de toutes et de tous.

La demande de la FSU est une réduction générale du temps de travail de tous les agents, sur une base hebdomadaire de 35 Heures transposée

par une réduction de l'ordre 10 % pour les autres catégories avec perspectives d'aller vers les 32 heures. Ceci doit se faire sans annualisation, sans flexibilité, avec le maintien de tous les acquis statutaires de tous les agents y compris en matière de congés, assorti de recrutements compensatoires. et accompagnée des créations d'emplois statutaires, sans perte de salaire

Dans tous les secteurs de la Fonction Publique, la F.S.U revendique l'abaissement du temps de travail pour toutes les catégories de personnels. La définition du temps de travail doit rester ou redevenir hebdomadaire afin d'éviter les dérives actuelles inhérentes à l'annualisation. La réduction généralisée du temps de travail de travail passant par une réduction des obligations statutaires doit s'accompagner d'une amélioration des conditions de travail, par la transformation des heures supplémentaires, l'intégration dans le service de tâches effectuées actuellement bénévolement ou en Heures supplémentaires, le développement d'un travail en équipe s'appuyant sur la complémentarité de nos métiers

Elle doit déboucher sur une réduction effective de la charge de travail de l'ensemble des personnels.

Lorsque des formes de modulation des horaires hebdomadaires sont nécessaires pour répondre aux besoins d'organisation des services et aux souhaits des personnels, ces modulations. Elles doivent être exceptionnelles et s'accompagner de garanties et compensations négociées au niveau national.

Les personnels ayant des contraintes spécifiques (travail le dimanche ou de nuit, astreintes, zones difficiles) doivent bénéficier de compensations sous forme de réduction d'horaires et/ou d'indemnités spéciales. Le temps de travail des personnels assurant un service de nuit ne doit pas excéder trente heures hebdomadaires.

La F.S.U demande pour les personnels qui sont soumis à des sujétions particulières que la R.T.T puisse se traduire par des compensations négociées dans chaque ministère, métier par métier. Le temps de travail des enseignants ne se réduit pas au temps de présence devant les élèves. Il intègre d'autres tâches, le temps de préparation, de concertation, de correction, les recherches documentaires, le travail de relation avec les élèves et les autres personnels, la participation aux diverses réunions...

Les enseignants sont attachés à ce que leur temps de travail soit établi par rapport à des obligations de service diminuées, définies en heures d'enseignement.

La conception de leur service doit permettre le développement de la concertation et du travail en équipe.

D'autres personnels, sont attachés à ce que leur temps de travail soit établi et lié à la présence des élèves dans les établissements. Cette dimension doit être prise en compte dans la RTT, en tenant compte des spécificités. La réduction généralisée du temps de travail qu'exige la FSU passant par une réduction des obligations statutaires doit s'accompagner d'une amélioration des conditions de travail, par la transformation des Heures Supplémentaires , l'intégration dans le service de tâches effectuées actuellement bénévolement ou en H.S ou en heures complémentaires, le développement d'un travail en équipe s'appuyant sur la complémentarité de nos métiers.

Elle ne doit en aucun cas engendrer une diminution de l'offre de formation des élèves.

Celui-ci suppose un encadrement important en personnels non enseignants de toutes catégories là où il n'existe pas actuellement, des personnels respectés dans leurs qualifications, des missions claires ; pour être efficace, il doit trouver des moments, des lieux, des objets précis de travail. Ce sont les personnels eux-mêmes qui doivent le mettre en œuvre en fonction des besoins.

Le congrès apporte son soutien aux personnels Tos d'Ile de France originaires des DOM engagés dans l'action en direction du Ministère de l'Education Nationale avec les sections académiques de Paris, Unatos-Fsu, Snasub-Fsu, Sn-Fo-Lc, Spasden-Fo, Sgpen-Cgt, Sgen-Cfdt, Sud Education, Snaen-Unsa contre la remise en cause de l'organisation de leurs congés bonifiés du fait de l'annualisation de leurs horaires. Il se prononce pour que les congés bonifiés ne soient pas pris en lieu et place de leur droit à congé pendant les petites vacances.

La F.S.U réaffirme sa condamnation du décret du 25 août 2000 et demande l'ouverture de réelles négociations dans un cadre national. Face aux menaces qui apparaissent aujourd'hui dans les premières discussions engagées dans les ministères, la FSU estime qu'il est indispensable d'agir en informant et en mobilisant les personnels. Dans le cadre de la Fonction Publique et de chacun de ses secteurs de responsabilité, elle cherchera à impulser avec ses syndicats nationaux, des actions unitaires intersyndicales contre toute forme de flexibilité et d'annualisation, pour la création d'emplois et pour un service public de qualité.

Gestion des personnels, droits, rapports avec la hiérarchie, mobilité, remplacement, paritarisme, missions du service public à l'étranger.

La question de la gestion des personnels et des services est le plus souvent le prétexte au développement d'un discours sur la mise au pas des personnels et l'abandon de la reconnaissance des qualifications. Face à ces orientations les missions du service public doivent être rappelées : l'égalité des traitements est une condition de la mise en œuvre de ces missions. La déconcentration de la gestion a trop souvent pour conséquence la mise au pas des personnels. Le congrès rappelle que la Fonction Publique d'Etat reste un modèle, et que les tentatives d'alignement sur les autres fonctions publiques se marquent souvent par des régressions pour les personnels. Bien souvent, c'est la conception managériale qui prévaut.

Mais, dans le même temps il est clair que toute évolution des services publics ne peut se faire sans les personnels et a fortiori contre eux. Plusieurs axes peuvent être pointés.

Les commissions paritaires représentent une composante majeure de la gestion dans la fonction publique : mais l'expérience montre que le rôle des CAP est très différent selon les secteurs. Le respect du paritarisme doit être une composante essentielle de la gestion des personnels. Le respect des textes en vigueur constitue un préalable (respect des délais, communication de documents complets et lisibles, intervention des personnels en amont des décisions, publicité plus grande des travaux). Les représentants des personnels doivent pouvoir partout exercer pleine-

ment leur mandat ce qui implique des conditions telles que le remplacement des élus, la création de décharges de service à l'image des heures de délégation dans le salariat et privé.

- une gestion plus démocratique et le développement du rôle des organismes paritaires tant pour ce qui concerne la carrière des personnels que le fonctionnement des services, et la mise en place de commissions paritaires pour les auxiliaires.

La F.S.U exige le recours à des barèmes nationaux et la généralisation à toutes les catégories d'ATOSS du droit à la candidature pour les promotions.

En l'état, l'évaluation des fonctionnaires n'est pas satisfaisante. Elle devrait permettre l'aide au personnel dans leur mission et l'amélioration du service public, sans être connectée à l'évolution de la carrière. Les mandats actuels des syndicats restent valides ; les personnels actuellement concernés par la double évaluation souhaitent la conserver.

En matière de gestion de la carrière, nous sommes confrontés également à une attente de voir mieux prise en compte la situation de chacun, sa qualification et en même temps s'exprime l'attachement à l'égalité de traitement et le refus de l'autoritarisme et de l'arbitraire.

Se pose aussi la question de nouveaux droits, comme le droit à une véritable mobilité professionnelle d'un métier à l'autre, d'un pays à l'autre avec de véritables garanties. La FSU considère aussi que doit être développée la mobilité pour les agents qui le souhaitent, qu'elle soit géographique et fonctionnelle mais que cette mobilité doit prendre en compte les spécificités de chaque secteur et respecter les qualifications et les statuts : elle doit donc à chaque fois que nécessaire s'accompagner des formations indispensables.

Pour ce qui est du niveau de gestion, la FSU refuse tout a priori. L'expérience de ces divers syndicats nationaux montre qu'il n'y a pas dans l'absolu de bon niveau de gestion. Tout dépend de ce que l'on entend gérer, de la situation, de l'histoire et des effectifs, des corps et des métiers. Elle considère que les décisions doivent être prises au cas par cas en se posant les questions des conséquences pour les personnels et les services publics et en prenant prioritairement en compte l'avis des personnels concernés. C'est pourquoi elle condamne notamment les décisions prises ou envisagées pour les personnels de second degré ou les personnels administratifs.

La FSU considère qu'en tout état de cause quel que soit le niveau de gestion, les personnels doivent pouvoir bénéficier de garanties identiques. Celles-ci doivent également concerner les personnels des TOM. La gestion de "proximité" avec un pouvoir accru des chefs de service ou d'établissements se développe. Elle risque de nuire à la véritable responsabilisation des différents personnels par rapport à leur travail et à leur carrière. Les enseignants peuvent en particulier perdre toute autonomie pédagogique. Il en est de même du développement de postes à profil et de profils de compétences. La F.S.U s'oppose à la généralisation du profilage des emplois et des personnels. Cela crée de nouveaux rapports hiérarchiques qui fragilisent la situation des personnels. Les droits des personnels doivent être garantis.

La protection qui est due aux personnels, victimes de violence diverses, et qui est prévue dans le statut général de la Fonction Publique (art. 11)

doit être effective. Son application doit être imposée à tous les niveaux de l'administration. Le harcèlement professionnel, phénomène qui s'aggrave dans toute la fonction publique doit être spécifiquement pris en charge par nos syndicats et notre fédération.

Le Congrès mandate le secteur " Situation des personnels " pour organiser une concertation entre les syndicats concernés :

- sur le rôle, les missions et le recrutement des chefs d'établissement
- sur la mise en place des bassins d'éducation et de formation, niveau fonctionnel de réflexion et de mutualisation à vocation pour le ministère à être un lieu d'animation et de coopération pour tous les établissements d'un territoire donné.

Le remplacement des personnels

La qualité du service public doit se traduire par une continuité des services offerts aux usagers, tout en respectant les droits des agents, y compris la formation continue. En vertu des principes de continuité et de permanence du service public, le remplacement des absents constitue une obligation. Il s'agit d'un besoin permanent qui, en vertu de l'article 3 de la loi 83.634 du 13 juillet 1983 portant statut de la fonction publique, doit être assuré par des fonctionnaires. Leurs absences doivent être compensées par des remplaçants d'un niveau de qualification identique. Cela implique qu'on prenne en compte la dimension des remplacements dans tous les métiers selon des modalités adaptées.. A cet effet, l'ensemble des emplois statutaires permanents doivent être créés et pourvus. L'ensemble des besoins en remplacement doit être pris en compte dans les prévisions de recrutement et donner lieu à des créations d'emplois.

Pour rendre les fonctions attractives, faciliter le volontariat, et pour tenir compte des contraintes particulières qu'elles impliquent, il faut les assortir de compensations :

- une indemnité de sujétions spéciales qui couvre de manière forfaitaire les frais engagés par les intéressés,
- des obligations de service allégées, intégrant le temps du trajet dans le temps de service.

Les missions du service public à l'étranger

La politique de la France en matière d'éducation, de culture et de coopération est de plus en plus soumise à une logique mercantile. Cette politique se caractérise dans tous les domaines de la mission de service public par des réductions budgétaires à répétition, avec comme conséquences pour les personnels :

A l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger), menace de transformation des personnels de l'Education Nationale en fonctionnaires de seconde zone, insuffisance de moyens pour mettre fin à la situation précaire des personnels recrutés en contrat local.

En coopération, recours à des experts chargés de livrer un service génératrice de retour financier et cela, au mépris des intérêts des populations. Dans les établissements culturels, aggravation de la précarité, de l'arbitraire et désengagement de l'Etat.

La FSU continuera d'agir pour le rassemblement de tous et la poursuite de l'action afin d'obtenir les budgets nécessaires au fonctionnement du service public à l'étranger, le respect des droits et le traitement équitable de tous les personnels des services de l'Etat à l'étranger et la mise en

œuvre d'une politique de coopération internationale au développement proposée par l'ensemble des acteurs et décidée par les populations concernées.

Salaires et pensions

La FSU a bâti ses revendications salariales sur le bilan salarial de ces deux décennies en mettant l'accent sur l'exigence de mesures garantissant le pouvoir d'achat et la reconstruction de la grille, en revendiquant l'apurement du contentieux accumulé et en associant toujours valeur du point d'indice et nombre de points d'indice.

La FSU a toujours revendiqué l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix. C'est la combinaison de ces deux types de mesure en pourcentage et en points uniformes qui peut garantir à la fois le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous les actifs et retraités avec un resserrement des écarts au sein même de la grille des salaires.

La revendication de la FSU témoigne de cette préoccupation. Elle associe plusieurs demandes : Le minimum de rémunération dans la fonction publique ne devrait pas être inférieur à 8 500F. Cet objectif doit être corrélé avec l'évolution indispensable du SMIC. La première mesure pour y parvenir est de porter celui-ci à 7 500F. 5% d'augmentation de la valeur du point d'indice et 40 points d'indice comme autre mesure au titre de la reconstitution de la grille. Ce mandat est la référence de la FSU.

Mais il est nécessaire aujourd'hui de le décliner en prenant en compte les données économiques et sociales nouvelles qui se dessinent. Au cours des années 1998 et 1999, compte tenu de la désinflation, le traitement de base commun à tous les fonctionnaires a augmenté un peu plus vite que les prix. Cela doit être nuancé pour les retraités du fait de l'augmentation des prélèvements sociaux et des mesures fiscales discriminatoires.

Sans retrouver son niveau de 1982, date de la désindexation des salaires sur les prix (perte évaluée à environ 14%), le pouvoir d'achat n'atteint aujourd'hui que son niveau de début 96, alors que le P.I.B s'est accru de 9,3% entre 1996 et 1999.

A l'issue des négociations, les propositions du Ministre de la Fonction Publique ont éludé le contentieux de l'année 2000, ce dernier annonçant en tout et pour tout comme ultime proposition l'attribution de deux points uniformes en plus de la mesure unilatérale de 0,5 % de décembre 2000. Pour 2001 et 2002, le Ministre en est resté aux mesures de deux fois 1,2 % pour chacune des deux années. Quand aux mesures concernant les bas salaires, le pouvoir d'achat ne serait finalement garanti sur les trois années 2000, 2001, 2002 que pour les fonctionnaires rémunérés en dessous de l'indice 300 c'est à dire approximativement pour 15 % des fonctionnaires de la fonction publique d'état. C'est ainsi que les fédérations ont appelé ensemble à la grève pour les salaires le 30 janvier.

Le contexte de retour à une croissance plus forte et que la plupart des prévisionnistes estime durable, pose avec davantage d'acuité notre exigence d'une nouvelle répartition des richesses au profit de la masse salariale qui joue en faveur de l'emploi et de la croissance. C'est vrai pour les fonctionnaires comme pour les salariés des autres

secteurs.

Dans cet esprit la FSU a demandé au gouvernement de réouvrir des négociations salariales dans la Fonction publique pour la période 2000/2002 sur des bases nouvelles. Elle revendique :

- une mesure significative au titre de l'accroissement du pouvoir d'achat pour chaque année. Cela doit se traduire par une augmentation de la valeur du point d'indice et par l'attribution de points. Dans l'hypothèse actuelle de croissance économique et d'inflation, il s'agit de déboucher sur une augmentation générale annuelle d'au moins 3 % pour tous par an en 2000, 2001 et 2002.
- des mesures de plusieurs ordres concernant les plus basses rémunérations du minimum fonction publique avec l'objectif défini ci-dessus.
- de premières mesures et l'engagement d'ouvrir des négociations sur la reconstruction de la grille.

Ce sont ces revendications que la FSU portera dans la grève du 30 janvier.

Dans le même temps, la FSU revendique l'intégration des primes et indemnités dans le traitement, l'intégration de l'indemnité de résidence dans le salaire et à tout le moins une révision des trois zones de salaire. Il est enfin nécessaire de relancer l'offensive sur la question de la prise en charge des frais de déplacement des personnels itinérants.

Concernant les pensions, le congrès rappelle que tous les retraités actuels doivent bénéficier de toutes les avancées indiciaires obtenues par les actifs de leur corps au même échelon qu'eux par application des articles L15 et L16 du code des pensions (péréquation et assimilation).

Le congrès condamne les multiples décisions ministérielles prises au cas par cas, (comme cela vient d'être encore fait avec la mise en extinction des PLP1) qui vident de tout contenu les principes de l'assimilation.

Enfin concernant les droits à retraite des fonctionnaires, le congrès rappelle les revendications du congrès de Toulouse portant notamment sur le maintien des 37,5 annuités, sur la demande de prise en compte des années de formation, des services à temps partiel des non-titulaires, des périodes d'interruption de service ou de service partiels pour raison de famille ou d'études. Il réaffirme aussi ses demandes concernant les pensions de réversion et la revalorisation nécessaire du minimum de pension.

Le congrès renouvelle sa revendication de pérennisation du CFA et d'un élargissement des conditions d'accès avec notamment la suppression des conditions d'âge dès lors qu'on justifie des 37,5 annuités de service validés. Le congrès demande que soient étudiées et mis en œuvre des dispositifs qui permettent d'aménager le temps de travail des personnels qui le souhaitent dans la période de transition entre l'activité et la retraite.

La reconnaissance des qualifications

Les qualifications détenues par les personnels sont souvent supérieures à celles exigées pour les concours. Ainsi une grande majorité des personnels de catégorie C possède un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat. Un phénomène similaire s'observe chez les enseignants : un tiers des candidats au CAPES/T ou concours assimilés détient une maîtrise universitaire. Il en est de même pour près de 20% des professeurs des écoles. Dans un contexte d'élévation générale des qualifications dans la société, celles reconnues par la grille de la fonction publique n'ont

que peu évolué. La Fonction Publique doit tenir compte de l'ensemble de ces éléments, notamment par la requalification des emplois à chaque fois que c'est nécessaire, comme par exemple pour les corps classés en CII et par une répartition différente des emplois entre les catégories C, B, A et A+. La FSU revendique que soient pris en compte les besoins de qualification du service public, tout en restant attachée à ce que la Fonction Publique reste ouverte à des personnes peu ou pas qualifiées.

Elle mandate le secteur "situation des personnels" pour qu'il mène un travail approfondi sur cette double exigence, ainsi que sur la question de la validation des acquis professionnels, prenant en compte notre exigence de transparence de traitement égalitaire des agents, ainsi que notre attachement à des diplômes nationaux constituant des références collectives de qualification.

La grille de la fonction publique

Notre demande est une refonte d'ensemble de la grille qui prenne en compte l'ensemble des qualifications et offre à tous un espace suffisant pour permettre une carrière : il s'agit d'une grille fondée sur un minimum de 7500 F net comme première étape et avec un sommet de la grille chiffrée à l'indice 960 (c'est-à-dire intégrant l'échelle lettre A), plus un élargissement dans l'accès aux échelles B, C,D,E. Il s'agit simultanément d'intégrer les primes et indemnités dans le traitement indiciaire.

La reconstruction de la grille doit permettre une revalorisation de l'ensemble des corps relevant des catégories C, B, A et A+ avec des débuts de carrière revalorisés, des durées de carrière raccourcies ou accélérées, des corps cylindriques sans barrage de grade ou de classe offrant à tous, par l'accès à l'indice terminal du corps, une amplitude de carrière suffisante (de l'ordre de 1 et demi à 2 fois l'indice de départ selon les cas), et la requalification des emplois à chaque fois que c'est nécessaire. Elle doit s'accompagner des fusions de corps compatibles avec le respect des missions scientifiques de chacun.

Cette reconstruction doit permettre aux retraités de voir leurs pensions revalorisés par péréquation ou assimilation.

Pour amorcer la reconstruction de cette grille, la demande de la FSU est d'une part l'attribution de points uniformes (demande de 40 points à titre d'acompte) et d'autre part de faire porter l'accent sur un certain nombre de points sensibles de la grille, afin de faire progresser tout le monde, actifs et retraités, en combinant mesures indiciaires, cylindrage des corps, accélération des processus d'intégration pour les corps en voie d'extinction, avec reconstitution de carrière pour tous, mesures de compensation rétroactives et mesures d'assimilation pour les retraités.

Ce pourrait être :

Catégorie C : extinction définitive de l'échelle 1. Comme première étape de revalorisation de la grille, utilisation de E2 simplement comme sas pour la titularisation, requalification des emplois de E2 en E3 minimum avec les répercussions que cela implique sur le reste du C. Cette dynamique peut être différente dans la filière administrative et la filière ouvrière.

Augmentation ou création de débouchés en catégorie B, tant pour la filière ouvrière qu'administrative.

C II : ce classement indiciaire intermédiaire constitue pour le B plus un verrou qu'un débouché : tous les corps revendiquent de voir leur qualifi-

cation reconnue par l'accès à la catégorie A type. Parallèlement, revalorisation des corps situés au bas de la grille du A.

La reconnaissance statutaire des corps actuellement classés en CII passe un recrutement en catégorie A dès le début de carrière. Un plan d'intégration des agents déjà en poste doit être mis en place.

Catégorie B-type : utiliser a minima l'espace dégagé par le CII avec raccourcissement et accélération de la durée de carrière. Augmentation des débouchés en catégorie A.

Catégorie A : l'objectif premier est double, revaloriser les débuts de carrière, permettre à tous d'atteindre au minimum l'indice 780 en fin de carrière. Pour cela on peut combiner mesures indiciaires générales et mesures de carrière (accélération d'échelon, repyramide).

A+ : La FSU demande l'intégration de l'échelle lettre A dans la grille chiffrée, et l'élargissement d'un débouché en B notamment pour les personnels de l'enseignement, inspection et recherche. En même temps, il faut assurer aux corps du A+ qui n'en bénéficient pas (CASU, IEN) un accès généralisé à l'indice terminal des agrégés. Enfin ces mesures doivent s'accompagner d'un développement des voies de promotions et notamment d'une catégorie à l'autre.

Promouvoir et développer l'action sociale

L'action sociale doit être un élément important de l'action de l'Etat Employeur en direction de ses agents. La FSU revendique une politique ambitieuse et volontariste qui rompt avec la situation actuelle :

- budgets insuffisants qui réduisent l'accès aux prestations (mise sous condition de ressources). Les taux n'évoluent pas, des prestations accordées ne sont pas versées,

- le nombre d'assistants sociaux dans l'Education nationale est le moins important.

Pour la FSU, l'ambition pour le service public doit s'accompagner d'une exigence de même niveau concernant la situation des personnels.

La conception de l'action sociale doit être renouvelée.

- L'action sociale en matière d'aide à la vie privée, professionnelle, de culture, de loisir doit être ouverte à tous les agents actifs et retraités, titulaires et non titulaires

- La FSU se félicite des premières avancées en matière de reconnaissance légale de l'action sociale dans la fonction publique. Elle continuera son action pour la reconnaissance statutaire et réglementaire des droits sociaux.

- L'action sociale doit répondre aux principes d'égalité de traitement et d'équité entre ministères, entre académies, entre les catégories de personnels (notamment niveau des aides et prêts, APVILLE...)

- L'action sociale doit devenir un élément d'une politique attractive de recrutement et de gestion des personnels sans se substituer à la politique salariale de l'Etat.

Une nouvelle dimension doit être donnée.

La FSU demande que s'engage une réflexion sur les nouvelles prestations à mettre en place afin de répondre aux attentes des personnels : développement de l'action culturelle, sportive et de loisir, aide à la scolarité, développement de l'aide à la petite enfance et des dispositifs d'accueil, aide au logement, dispositifs spécifiques en direction des retraités, des personnes âgées,

des agents ayant des horaires atypiques, des familles mono parentales et des nouveaux recrutés.

Un budget à la hauteur

Ces ambitions nouvelles impliquent une autre politique budgétaire pour rattraper les retards accumulés en matière de niveau de prestations, d'équipements et conduire les actions nouvelles proposées.

La FSU fixe l'objectif d'un budget d'action sociale porté à 3% de la masse salariale. Dans une première étape, nous proposons de porter le budget à 1,2 milliards pour la fonction publique (pour permettre le rattrapage du niveau des prestations et mise à niveau des équipements selon les normes hygiène et sécurité) et de doubler celui du ministère de l'Education Nationale.

Démocratiser l'accès à l'action sociale.

Il est urgent de revoir le fonctionnement des instances concernées, es modes d'attribution :

- information des personnels, transparence des critères et modalités d'attribution, bilans débattus dans les instances
- engager une réflexion sur a rénovation des CDOS, CAOS, CCOS (mission, place des élus, fonctionnement)
- renforcer les droits et rôle des élus
- développer le service social des personnels (assistants sociaux des personnels, gestionnaire,...)

Une FSU plus présente.

La FSU vient de se voir reconnaître sa représentativité dans le cadre de l'action sociale interministérielle (CIAS, SRIAS). Nos délégations y sont doublées. Cela entraîne des responsabilités accrues en direction de l'ensemble des agents de la fonction publique notamment en terme de meilleure coordination régionale, de prise de responsabilité au niveau des présidences et des commissions des SRIAS...

Pour une véritable médecine du travail

Le congrès dénonce la situation inacceptable de la médecine du travail dans nos professions. 50 ans après leur création pour l'ensemble des salariés, la médecine du travail et de prévention n'existe qu'à l'état embryonnaire. Dans l'Education nationale il n'y a qu'un médecin de prévention pour 20 000 agents (1 pour 3 000 dans le privé), les vacations sont de rigueur. Les missions obligatoires ne peuvent être assurées, pas plus que les missions de prévention.

La FSU revendique une véritable médecine du travail, de prévention et de suivi, accompagnée d'un budget à la hauteur de ses missions :

- la création des 450 postes de médecins nécessaires,
 - les personnels qualifiés indispensables (un poste d'infirmier pour 500 salariés selon le code du travail, des secrétaires ...),
 - les moyens matériels, et en locaux,
- Parallèlement, des dispositifs pluriprofessionnels de travail en équipe, cadre de dialogue, devraient contribuer à prévenir la souffrance professionnelle liée aux conditions de travail et d'emploi et à leur dégradation.

La FSU revendique

- la mise en œuvre des aménagements et des allégements de service, notamment dans le cadre de la maternité,
- un aménagement des fins de carrière.

Accidents de service, congés de maladie, instances médicales. La FSU revendique :

- le respect de la notion d'accident de service ou de travail, et de trajet, et de leur imputabilité dans le cadre élargi de nos services,
- le plein traitement en congé de maladie ordinaire, jusqu'à l'avis du comité médical départemental et la décision administrative,
- l'extension de la liste des affections et pathologie ouvrant droit à CLM et CLD,
- la reconnaissance de maladies professionnelles spécifiques à nos professions, sur la base d'études épidémiologiques,
- l'élargissement du droit au mi-temps thérapeutique, de sa durée, et plus de souplesse dans les modalités d'utilisation,

Sur les Comités Médicaux départementaux, le Comité Médical Supérieur, et les Commissions de Réforme départementales, la FSU demande :

- une réflexion sur le fonctionnement, la rénovation et le rôle de ces instances et sur leur transformation,
- une formation qualifiante et adaptée pour tous leurs membres.

Pour une nouvelle politique de réadaptation et de reclassement professionnel, il faut créer un véritable réseau de réinsertion :

- augmentation des emplois de réadaptation,
- élargissement du nombre de postes de réemploi, dans le cadre du CNED, mais aussi à créer dans d'autres secteurs,
- création de possibilités de reclassement professionnel et de reconversion, internes à l'EN et à la fonction publique, mais aussi externes.

Tout un éventail de tâches nouvelles permet d'élargir les possibilités actuelles : nouvelles technologies, travail au domicile, télétravail, activités périscolaires, ...

Hygiène et Sécurité

Nous exigeons de nos Ministères qu'ils appliquent la réglementation, et impulsent une véritable politique dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Tous les Comités Hygiène et Sécurité (académiques, départementaux, et d'établissement), les commissions d'hygiène et de sécurité dans les établissements doivent partout être mis en place et fonctionner correctement.

Tous les membres de ces organismes doivent avoir suivi - comme le prévoient les textes - une formation qualifiante et adaptée donnée par des organismes agréés.

La FSU se doit de former ses militants qui y siègent car les organismes agréés désignés par l'administration donnent des formations techniques et non militantes.

Les registres d'hygiène et de sécurité doivent être mis en place dans chaque établissement et services et mis à disposition de tous les personnels.

Le droit de retrait en cas de danger grave et imminent doit être respecté.

L'emploi des personnels handicapés

La loi de 1985 impose à tout employeur de consacrer 6% des emplois à des travailleurs handicapés. 25 ans après, le bilan n'est pas acceptable : à peine 3% des emplois sont dévolus à des personnes handicapées. Le secteur public ne fait pas mieux que le secteur privé. Certains ministères sont incapables de dresser un bilan de l'application

de la loi dans leur secteur.

Celui de l'Education Nationale figure parmi ceux qui accusent les retards les plus importants.

Le congrès estime indispensable de mener une politique volontariste pour sortir de cette situation.

Cela passe par une augmentation du recrutement (les obligations légales doivent être respectées) mais également par des procédures de recrutement et de formation adaptées aux adultes handicapés. Les postes de travail doivent être aménagés notamment pour les agents pour lesquels survient un handicap en cours de carrière. 15 millions de crédits ont été obtenus au niveau interministériel. C'est une première avancée. Mais ils doivent être abondés à la hauteur des besoins et être clairement dissociés des crédits d'action sociale.

Enfin, dans l'enseignement, les possibilités de bénéficier d'un poste d'adaptation ou de réemploi doivent être considérablement augmentées.

La FSU est très attentive aux évolutions nécessaires, notamment au cours des négociations actuelles avec le ministère de la fonction publique.

**Pour : 423 (80,73%)
Contre : 46 (8,78%)
Abst : 55 (10,50%)
Refus de vote : 4**

Motion SNUAS/FP - SUMEN - Rapport Mauroy sur la décentralisation

La FSU dénonce le contenu de la proposition 41 du Rapport Mauroy concernant le transfert " de la Médecine scolaire et des Assistants Sociaux qui y concourent " aux Collectivités territoriales. Elle rappelle son attachement aux missions spécifiques de ces personnels participant à la réussite de tous les élèves et des étudiants.

La FSU affirme la nécessité de la mise en place d'équipes pluridisciplinaires qui contribuent entre autre à la lutte contre l'échec scolaire de la maternelle à l'Université.

Par ailleurs, elle revendique une véritable politique d'action sociale en faveur des personnels et exige le maintien de ces services spécialisés au sein de l'Education Nationale avec un statut de fonction publique Etat garantissant leurs missions.

**Pour 548 (100%)
Contre : 0
Abst. : 0
refus de vote 2**

Thème 3

La Recherche pour tous

La recherche vise à mieux comprendre le monde qui nous entoure et à mieux le vivre. Elle interpelle l'ensemble des citoyens car les conséquences des découvertes scientifiques ont un impact sur la vie de tout un chacun. La production et le développement des connaissances doivent être libres, pluralistes, diversifiées et demeurer la propriété de tous. L'appropriation des savoirs par le plus grand nombre est l'un des défis à relever pour l'épanouissement des êtres humains et pour la satisfaction des besoins sociaux. Malheureusement, les tendances observées actuellement favorisent les applications à court terme au détriment de recherches plus fondamentales. Les réponses, aujourd'hui dominantes, des grandes institutions nationales, européennes ou mondiales s'inscrivent très souvent dans une logique économique prisonnière du court terme et de la rentabilité. En France, la politique de recherche a connu un accroissement significatif de l'autoritarisme qui privilégie les exigences économiques du marché. Il est inacceptable que, sous couvert de rationaliser les relations entre recherche publique et entreprises, les dispositions adoptées par le gouvernement favorisent un détournement du service public et des fonds publics à des fins privées, notamment par le biais de la loi sur l'innovation. Dans le monde d'aujourd'hui, la question des liens entre la recherche publique, l'enseignement et le secteur économique, est posée à la communauté scientifique et à l'ensemble de la société. Les capacités du service public d'Enseignement supérieur et de recherche, dont l'une des missions essentielles est d'assurer le développement du front continu des connaissances, doivent être réaffirmées. La FSU veut contribuer à construire des réponses alternatives, dans le domaine d'intervention qui est le sien.

Tous les champs du savoir sont mobilisés par de nouvelles perspectives décisives pour l'avenir de l'humanité. Une attention particulière doit être portée aux questions liées aux multiples fléaux (malnutrition, paludisme, SIDA, maladies émergentes...), aux pollutions humaines, au surarmement. Aucune issue positive ne pourra être trouvée au travers du prisme de la pensée unique ou dans le cadre du concept détourné de mondialisation inspirée par des institutions non démocratiques (Banque Mondiale, FMI, OMC...).

1 La recherche s'appuie, si l'on excepte la recherche militaire, sur la recherche publique civile et sur la recherche en entreprises

Généralement, le service public de recherche est en charge de l'essentiel des recherches à long terme. En revanche, le souci de rentabilité économique et financière domine dans la recherche effectuée par les entreprises. Aujourd'hui, l'un des enjeux majeurs est d'éviter que cette logique du court terme ne s'applique au service public. En France la recherche publique est organisée autour de grands organismes de recherche et de l'enseignement supérieur. Le CNRS et les universités sont des établissements de recherche pluridisciplinaires. Le CNRS représente un quart de l'effort budgétaire en matière de recherche. A

côté de ces établissements existe un ensemble d'organismes de recherche publics tels que l'INSERM, l'INRA, l'INRIA, le CEA, le CNES etc. qui constituent 40% du BCRD (budget civil de recherche et développement). En France, les dépenses de recherche et développement s'élèvent, en 1998, à 188 milliards de francs (2,2% du PIB) dont 101 milliards (1,2% du PIB) de financement privé, 67 milliards (0,8% du PIB) de financement public civil et 20 milliards (0,2% du PIB) de financement public militaire.

2- Recherche et société

Le système de recherche doit assurer, d'une part, un développement sans contrainte des connaissances ; d'autre part, permettre une diffusion large dans l'ensemble de la société de ces connaissances et de l'application des résultats. Actuellement, l'action des pouvoirs politiques et la recherche du profit et de la rentabilité conduisent à imposer de plus en plus un pilotage de la recherche sur des critères "utilitaires". Ceci conduit à une modification des structures, du mode d'organisation des dispositifs de recherche, avec de graves conséquences : l'indépendance du travail scientifique est de plus en plus remis en cause, des domaines entiers d'application se trouvent négligés qui permettraient un développement durable, la lutte contre les nuisances, la préservation de l'écosystème, l'amélioration de la santé, de la protection sociale, de la formation etc.

3- Favoriser l'avancement des connaissances et répondre aux besoins culturels, sociaux et économiques

La FSU, fédération de l'éducation, de l'enseignement, de la recherche et de la culture, défend une conception de la recherche scientifique et du développement technologique qui s'appuie sur l'avancement des connaissances, et prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels de la population. La FSU constate que les potentiels de recherche élevés, infrastructures, personnels, savoir-faire, sont, par nature, divers et complexes (Cf SOLEIL) et ne peuvent être sacrifiés au profit de certains secteurs (dits prioritaires par le pouvoir politique). Par exemple, dans le domaine des matériaux, la décision prise dans les années 1970, de mettre en sommeil les recherches sur les changements de la matière a considérablement freiné les études sur les verres métalliques malgré les efforts considérables des chercheurs pour rattraper le retard acquis. Dans les années 1960, en énergétique, la priorité donnée aux recherches sur les piles "manganèse" au détriment des piles alcalines a vite placé le pays dans une situation industrielle difficile par rapport aux industries européennes qui, elles, ont choisi de poursuivre les travaux sur les deux voies de recherche. En revanche, les recherches fondamentales sur la biologie des organismes vivant à de très hautes températures ont permis une avancée majeure de la génétique. La FSU affirme que si le rythme du développement scientifique est différent selon les disciplines, on ne peut sacrifier aucun domaine du savoir au profit d'un autre sans risquer de se trouver démunis lorsque se posera un problème que personne

n'avait anticipé. La FSU considère que, dans la recherche, le pluralisme des approches et la diversité des thèmes doivent être garantis.

4- Une large consultation pour les orientations de la recherche

Un vaste dispositif de pilotage thématique et de restructurations autoritaires des laboratoires et des équipes, dans le contexte d'une extrême contrainte financière, a été développé par le gouvernement au travers de Fonds National pour la Science et du Fonds de la Recherche Technologique. La FSU demande la suppression de ces dispositifs ministériels et le versement de ces fonds aux organismes et établissements de recherche. Elle demande que les orientations gouvernementales soient décidées après une très large consultation et que les avis des instances scientifiques consultatives soient réellement prises en compte. Les laboratoires et équipes dont l'activité scientifique a été reconnue, doivent bénéficier d'un financement récurrent, stable et pérenne indépendamment des thématiques prioritaires décidées par la puissance publique. Cette dernière accorde une trop grande priorité aux activités jugées "porteuses" par le marché ou "à la mode". Il en est ainsi pour les sciences du vivant réduites aux aspects de la seule génomique. L'appropriation des savoirs ne saurait être confisquée à des fins uniquement marchandes.

5- Ethique et déontologie

Les questions d'éthique et de déontologie revêtent aujourd'hui une importance particulière, notamment dans les recherches sur le vivant. En particulier, l'extension des brevets au génome s'appuyant sur une assimilation abusive entre invention et découverte organise l'appropriation du vivant, réduit les échanges internationaux et menace le développement libre des recherches dans les laboratoires. Cette logique marchande interdit aux pays pauvres d'avoir accès à certaines connaissances et oblige les laboratoires publics à payer pour obtenir des informations qui, jusqu'à présent, étaient à la disposition de tous. Nous considérons que le développement des connaissances ne peut être soumis aux intérêts particuliers de quelques firmes détentrices de l'essentiel des brevets. En conséquence, la FSU s'oppose à la transposition de la directive européenne 98/44/CE dans le droit français et elle exige l'abrogation de cette directive européenne qui ouvre la voie à une "marchandisation du vivant". Les questions d'éthique et de déontologie se posent dans de nombreux autres domaines y compris la recherche en éducation. Elles appellent un large débat dans la communauté scientifique et dans la société.

6-Indépendance et liberté de publier

Comme les juges, les journalistes, les médecins, les chercheurs doivent bénéficier d'une indépendance et d'une liberté d'expression. Cette liberté est liée à une large diffusion des résultats scientifiques. Or, des clauses de confidentialité sont introduites de plus en plus fréquemment dans les chartes et les contrats de thèses, voire

les contrats d'unités. Des entreprises confisquent ainsi l'activité des étudiants-chercheurs et des chercheurs pour des intérêts privés et non pour le bien public, sans pour autant les recruter. La FSU condamne ces pratiques, et plus généralement, toute entrave à la diffusion des connaissances.

7- Elargir les capacités de recherche

La FSU affirme qu'il est nécessaire de conforter et d'élargir les capacités de recherche et d'enseignement supérieur réparties sur tout le territoire national au service de tous. L'exercice de la citoyenneté exige une maîtrise de savoirs complexes en continue évolution. Les diverses possibilités de formation par la recherche doivent être considérablement développées et être accessibles à tous, en particulier, à tous les niveaux du système éducatif. La FSU considère donc que l'existence d'un puissant service public d'enseignement supérieur et de recherche prenant en charge l'ensemble des champs et des formes de recherche est un atout décisif pour y répondre. La FSU propose donc un développement pluriannuel de l'emploi scientifique statutaire permettant le recrutement d'un nombre significatif de personnels qualifiés. Cette réponse permettrait notamment d'endiguer le départ forcé des jeunes docteurs vers d'autres pays, en particulier les Etats-Unis et de relancer la recherche publique française et le développement des capacités d'innovation du pays.

La FSU dénonce la privatisation des services publics. Comme le montre l'exemple de France Télécom, les vagues de privatisation ont entraîné la fermeture de leurs laboratoires de recherche qui ont dû être repris par le CNRS.

8- Programmation des moyens

La répartition des emplois, des crédits et des grands équipements ne doit pas être subordonnée à l'influence de diverses forces de pression (lobbying, clientélisme). L'attribution des moyens doit faire l'objet d'une concertation réellement démocratique prenant en compte l'ensemble de la situation, les besoins de développement de la recherche et la nécessaire irrigation scientifique du pays. Nous ne saurions cautionner ni les demandes, ni les attributions de moyens en termes de compensation.

La FSU se prononce pour un développement de la recherche par : 1°) une politique scientifique qui rompe avec la définition d'axes de recherche transformant les établissements en pôles aux spécialisations étroites et qui permette un réel lien enseignement-recherche ; 2°) une programmation de moyens d'équipements (Très Gros et Moyens Équipements, TGE) et de leur maintenance comprenant leur renouvellement éventuel lorsqu'il s'agit d'un impératif scientifique, dans le cadre du service public de recherche et non dans celui de sociétés civiles ; 3°) la garantie d'accès de tous les enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants aux TGE, sans exclusion basée sur un critère d'affectation ou de statut des chercheurs concernés et avec l'octroi de moyens suffisants.

9 Revitalisation du lien entre enseignement et recherche

Entre les organismes publics de recherche et l'enseignement supérieur existent déjà des coopérations de tous ordres. Ensemble, ils contribuent de façon déterminante à l'avancée des connaissances en tout domaine. C'est par le développement de leur étroite collaboration et de leur complémentarité qu'on rendra plus efficace le potentiel de recherche publique, en rejetant tout rapport de subordination, toute mise sous tutelle de l'un sur l'autre.

Le lien entre enseignement et recherche doit être revitalisé, pour l'enrichissement mutuel de ces deux activités. Dans l'enseignement supérieur, ce lien implique notamment le développement coordonné des effectifs d'étudiants et des équipes de recherche. Mais la mise en place de contrats entre l'Etat et les laboratoires, liant le financement à des axes de recherche prioritaires, la multiplication et les pratiques opaques des experts ministériels, ont causé des dégâts et doivent être dénoncés. Le lien enseignement-recherche a été mis à mal par la politique gouvernementale de contractualisation qui met en concurrence les thématiques de recherche et en exclut certaines.

Les chercheurs, es qualité, doivent être assurés sous les formes institutionnelles adéquates de leur pleine participation aux instances chargées de l'organisation de la vie universitaire locale et nationale. Les enseignants-chercheurs doivent pouvoir réaliser toutes leurs missions dans le respect des garanties statutaires. Quel que soit leur lieu d'affectation (Université, IUFM, etc), ils ont le droit de trouver les moyens d'effectuer leur recherche dans des conditions qui leur permettent l'initiative, un droit égal à la participation aux décisions d'orientation des thématiques, à tous les niveaux, y compris à celui des D.E.A. et des écoles doctorales. Les possibilités d'accès à la recherche doivent être favorisées pour les autres enseignants du supérieur, pour tous les enseignants et, plus largement, pour l'ensemble des personnels. Afin que les enseignants-chercheurs puissent développer leur activité de recherche nous demandons une réduction significative de leurs tâches d'enseignements et administratives.

10- Des moyens pour une recherche de qualité

Une politique de recherche publique doit s'appuyer sur des moyens matériels et humains de grande ampleur, témoignant sur le long terme d'un effort continu et ambitieux de la collectivité nationale. Il est impossible, en particulier, de se contenter d'évaluations approximatives situant l'effort budgétaire national à un niveau "comparable" à celui des principaux partenaires européens de la France. Ces évaluations ne sauraient masquer l'effondrement du soutien de l'Etat au service public de recherche. En effet, la France (7ème rang mondial) dépense de l'ordre de 2,2 % de son PIB pour la recherche et développement, sensiblement comme l'Allemagne mais loin derrière la Suède, largement au-dessus de 3%, le Japon et les Etats-Unis. La FSU exige que l'effort de recherche et développement en France soit porté au-delà de 3% du PIB.

11- L'emploi scientifique : anticiper les recrutements, combattre la précarité

La FSU considère comme indispensable le maintien d'un statut de chercheur à temps plein titulaire de la fonction publique et le droit à la recherche pour tous les enseignants du supérieur. Elle rappelle que la recherche implique un ensemble d'autres métiers spécifiques. Les différentes formes de précarité instituées dans l'accès aux métiers de la recherche doivent être résorbées par la création de nombreux emplois scientifiques publics. La FSU condamne le recrutement de CDD dans la recherche publique et demande leur titularisation. Par ailleurs les allocations de recherche doivent être immédiatement revalorisées et leur nombre significativement augmenté.

Faisant obstacle aux recrutements nécessaires dans le service public, le gel de l'emploi public, même s'il souffre des exceptions dans le projet de budget 2001, est particulièrement nocif dans le secteur de la recherche publique : il concerne toutes les catégories de chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels techniques, administratifs et de services. L'abandon de ce dogme s'impose aussi pour mettre fin à la scandaleuse précarité des jeunes La politique de l'emploi scientifique dans les grands organismes est pratiquement réduite à la gestion des emplois libérés par les départs à la retraite, sans même garantir qu'ils seront tous pourvus. Actuellement de nombreux jeunes formés par la recherche (bac+8 ou plus) ne trouvent pas de travail en rapport avec leur qualification. Ce riche potentiel humain nous fera défaut dans quelques années quand de nombreux chercheurs, ingénieurs et enseignants-chercheurs partiront à la retraite. Pour lutter contre cette scandaleuse précarité des jeunes, anticiper les départs à la retraite, assurer le nécessaire rajeunissement des laboratoires et des équipes, prévoir la nécessaire croissance ainsi que l'extension des champs d'intervention de la recherche, la FSU demande, au sein d'organismes de recherche, un taux minimal de recrutement de chercheurs et d'ITA de 5% par an afin de recruter les post-docs, hors-statuts et non titulaires. La FSU dénonce notamment la précarité des doctorants, des post-doctorants leur sur-exploitation, la multiplication des zones de non droit sociaux et soulève le problème de l'accueil des étudiants étrangers qui se trouvent confronter à de plus en plus de difficultés pour obtenir un visa. Par ailleurs, la politique de l'emploi scientifique dans les établissements du Supérieur doit prendre en compte le poids des différentes tâches (enseignement, recherche, administration), sans cesse alourdis, qui incombent aux personnels. Elle ne saurait se fonder sur la permanence d'un vivier de précaires. Elle doit s'assigner des objectifs clairs : dépasser la barre de 3 millions d'étudiants, augmenter les taux de réussite dans les diverses formations, fournir une réelle formation avec un cursus tout au long de la vie, faire vivre dans les deux sens le lien enseignement-recherche^o. Cela doit se traduire par un accroissement considérable du nombre d'enseignants-chercheurs (> 10 % par an, pendant 5 ans) et du nombre de personnels IATOS, de bibliothèque et de documentation.

12- Evaluation scientifique

Toutes les missions des chercheurs et des enseignants-chercheurs doivent être prises en compte lors de l'évaluation. Une des forces des EPST (établissement public à caractère scientifique et technologique : CNRS, INSERM, IRD, INRA, INRIA, INERTS, CEMAGREF, INED, LCPC) est l'existence d'instances scientifiques qui évaluent les laboratoires et les chercheurs qui gèrent les carrières et qui font la prospective scientifique. Dans ces instances siègent des élus du personnel. Les pré-

rogatives des ces instances sont de plus en plus réduites par les directions d'organismes. La FSU demande leur rétablissement. Les laboratoires universitaires non-associés à un EPST ne sont évalués que par les experts du Ministère en charge de la recherche. Nous demandons que ces équipes de recherche soient évaluées par des instances scientifiques démocratiques.

13- La ré - appropriation collective des savoirs

C'est un enjeu de civilisation, qui préoccupe tout particulièrement les personnels de l'enseignement dans l'exercice de leur profession. Tout impose de donner une dimension nouvelle à la recherche en éducation, à la fois comme champ de recherche (didactique, épistémologie, histoire des disciplines..) et comme vecteur de réflexion critique sur les contenus et les méthodes d'enseignement. Force est de constater le retard français à cet égard malgré d'importants atouts potentiels. Il convient d'abord de mieux intégrer la recherche en éducation aux écoles doctorales et de développer les D.E.A. La recherche en éducation doit être développée tant dans les Universités et les IUFM - dont les rapports doivent être profondément repensés - qu'au sein des organismes, et notamment de l'INRP, ce qui exige qu'on donne à tous ces établissements les moyens matériels et humains nécessaires pour, entre autres, mettre en place des équipes interprofessionnelles. La recherche conduite dans le cadre des IUFM doit nourrir et irriguer la formation initiale et continue. Il faut établir un lien très fort entre les enseignements aux divers niveaux, tant de la formation initiale que continue, et les résultats de la recherche dans toutes les disciplines, notamment en recherche en éducation. Des initiatives doivent être prises pour multiplier des échanges productifs entre praticiens et spécialistes afin de travailler en continu les contenus et les méthodes en œuvre dans l'ensemble du système éducatif. À l'égal des autres domaines de recherche, la recherche en éducation doit permettre l'accès aux corps des personnels enseignants-chercheurs ou chercheurs et un déroulement sans blocage de leur carrière. Dans ce cadre, il convient de permettre aux enseignants du second et du premier degré de participer à la recherche sous des formes diverses.

14- Développer les coopérations internationales

La recherche scientifique se nourrit, en permanence, de confrontations et de coopérations à l'échelle mondiale. Les pouvoirs publics et les instances scientifiques doivent veiller à faciliter ces coopérations pour rééquilibrer les échanges scientifiques matériels et humains. Dans ce domaine comme dans d'autres, notamment en matière d'éducation et de santé publique, les inégalités limitent les capacités des pays en voie de développement à former des scientifiques et à développer leur système national de recherche. La concentration des capacités mondiales de recherche en Amérique du Nord, en Europe et au Japon est un facteur de domination des pays industrialisés. Le service public de recherche français doit apporter une contribution originale et forte pour aider les chercheurs et enseignants-chercheurs du sud à surmonter ces handicaps et doit déclarer cette orientation comme faisant

partie de sa stratégie. Les liens des laboratoires de recherche et des établissements d'Enseignement Supérieur avec les formations de recherche et d'enseignement de ces pays doivent être profondément revitalisés et renforcés. Les chercheurs et les équipes participant à ces collaborations ne doivent pas être pénalisés.

Les coopérations scientifiques entre pays européens cadrées par le PCRD (Programme Cadre de Recherche Développement) posent des problèmes spécifiques. En effet, le PCRD, directement géré par la Commission de l'Union Européenne, fournit un financement finalisé aux laboratoires dans des secteurs considérés comme prioritaires pour la compétitivité des groupes industriels européens. Dans les laboratoires ciblés par ce programme, de tels financements ont un impact souvent trop lourd sur les programmes scientifiques et favorisent l'embauche de personnels précaires. La gestion de ce programme cadre a besoin d'être profondément réformée. Les finalités devraient en être définies de façon plus démocratique. Des procédures d'évaluation transparentes et rigoureuses doivent être mises en œuvre pour garantir l'objectivité de l'attribution des contrats et de l'évaluation des résultats. Par ailleurs la Commission de l'Union Européenne a entrepris d'harmoniser les politiques scientifiques des pays de l'Union au sein d'un "Espace Européen de Recherche", en affichant des objectifs préoccupants. Elle favorise les efforts d'innovation technologique dans quelques secteurs étroits (sciences et technologies de l'information et de la communication, sciences du vivant) au détriment du financement de la recherche fondamentale et de la progression des connaissances dans tous les domaines. Il serait dangereux, pour l'avenir, d'en faire des choix exclusifs. La politique scientifique européenne doit être orientée vers le renforcement des coopérations, par exemple pour la création d'instruments scientifiques communs, la constitution de réseaux. Les coopérations de l'Europe avec les autres continents sont à renforcer, mais en aucun cas elles ne doivent restreindre les champs de recherche nationaux. La politique de recherche doit être élaborée plus démocratiquement et doit faire l'objet de larges débats publics au sein des assemblées parlementaires.

15- La recherche et l'innovation

L'activité de recherche ne se limite pas au service public. En France, la recherche dans les entreprises privées accuse un retard inquiétant sur les pays les plus industrialisés. Les entreprises doivent renforcer sérieusement leurs capacités de recherche, ce qui développera l'emploi scientifique. Il faut donc à la fois développer les mesures favorisant la recherche et l'emploi scientifique dans les entreprises et susciter des coopérations équilibrées entre laboratoires publics et privés.

La FSU porte une attention soutenue aux questions ouvertes et aux enjeux de l'innovation, de la valorisation de la recherche dans ses différentes dimensions. Elle considère qu'il s'agit d'un vaste chantier à investir mais pas comme l'a fait la loi de l'innovation et de la recherche du 12 juillet 1999. Cette loi organise la mise à disposition, pour le privé, de moyens, de locaux et de personnels du public. Le décret du 26/12/2000 prévoit que les établissements publics puissent créer des filiales et prendre des participations dans des sociétés ou groupements de droit privé.

Cette loi instaure une confusion dommageable entre intérêts publics et intérêts privés. Les exemples des incubateurs d'entreprises et des start-up si vantées et qui s'effondrent avec la même rapidité qu'elles surgissent laissent craindre le pire. La FSU condamne les orientations de la loi sur l'innovation et la recherche et se prononce pour une remise en chantier immédiate du cadre régissant les relations innovation et recherche avec le monde des entreprises.

Sans chercher à lister toutes les questions, citons certains aspects sur lesquels la réflexion doit se poursuivre pour conduire à des propositions de la FSU : conception de la mission de valorisation, prise en compte de cette mission dans les activités des chercheurs et enseignants-chercheurs, articulation entre logique de production et logique de service public, statut des entreprises innovantes, modalités permettant le développement de la démocratie et de la transparence, rôle des collectivités régionales, etc. Les réflexions sur ces questions, ainsi que les conclusions du forum de fin novembre, organisé sur cette thématique à l'initiative du SNESUP avec le SNCS et d'autres syndicats de la FSU, peuvent permettre au Congrès de déterminer de premières orientations.

CONCLUSION

Compte tenu de l'importance de la recherche dans nos sociétés, il est crucial de réfléchir ensemble, à son mode de fonctionnement et aux orientations prises. Les dispositifs de pilotage thématique accordant la priorité aux activités répondant à une logique de marché sont extrêmement pervers à moyen et long terme. Nos propositions visent à concevoir une recherche plurielle qui soit réellement une porte ouverte sur le monde que nous souhaitons construire ensemble pour demain.

Pour : 283 (89,56%)

Contre : 13 (4,11%)

Abst : 20 (6,33%)

Refus de vote : 7

Thème 4

Construction d'alternatives économiques et sociales

Présentation

Dès son origine, la FSU a développé une démarche désormais solidement établie cherchant à contribuer à une alternative économique, sociale et culturelle..

Le patrimoine commun qui en résulte repose sur une critique vive des logiques libérales largement en œuvre et la recherche de stratégies alternatives préfigurant une autre organisation sociale privilégiant par exemple l'emploi, les solidarités, la lutte contre les inégalités, le développement durable et le renouvellement des pratiques démocratiques. Il s'agit moins de définir les contours d'un projet de société que de se placer dans une perspective de transformations sociales en traçant des pistes de réflexion à partir de nos grandes approches revendicatives et en se donnant ainsi les moyens de confronter nos idées aussi bien avec les autres forces du mouvement social qu'avec les pouvoirs publics à tous les niveaux.

Un nouveau contexte et de nouvelles questions

Le congrès confirme cette démarche et l'enrichit dans toute une série de domaines qui demandent un approfondissement dans un contexte qui change et qui relance le débat public à tous les niveaux.

- Le nouveau contexte avec une croissance désormais plus soutenue suscite des défis nouveaux, notamment sur les questions du plein emploi et de la nature des emplois créés. La capacité du système éducatif à couvrir ou non les niveaux de formations indispensables pour une croissance durable en est également un de taille mais il en est bien d'autres. Les options gouvernementales restent rivées sur l'encadrement très strict des dépenses publiques et de l'emploi public. Les ressources issues de l'accélération de la croissance sont pour l'essentiel mobilisées vers des baisses d'impôts sans véritable réforme fiscale et au risque d'organiser l'insolvabilité future de l'Etat. La programmation gouvernementale des finances publiques à l'horizon 2004, prévoit ainsi un recul sensible des dépenses publiques par rapport au PIB et induit des pressions très fortes à l'encontre des salaires, de l'emploi et des missions dans le service public. C'est le moins disant social et fiscal qui peut l'emporter en Europe. D'où ce défi majeur de contribuer à l'émergence d'autre choix donnant tout son rôle à l'intervention publique.

- Le débat sur les services publics est marqué par le débat sur la recherche de nouvelles régulations. Après la grande vague libérale des années 80, l'idée d'une régulation nécessaire pour préserver la cohésion sociale est apparue dans les sphères dirigeantes. Mais une grande part de cette régulation sociale est renvoyée à des structures très particulières, dites " indépendantes ", qui en réalité échappent pour une grande part à tout contrôle démocratique direct (autorités des banques centrales, autorités de régulation...) et en même temps se manifeste la recherche d'un contrôle étatique de plus en plus serré de domaines qui y échappaient partiellement comme on a pu le voir ces dernières années avec

la protection sociale. Avec la " réforme de l'Etat " se joue en fait toute une modification des lieux de pouvoir en relation avec la construction européenne et la décentralisation. Les politiques publiques traduisent parfois les pressions d'un marché omniprésent et sans frontières mais avec des conceptions très restrictives des missions et de l'étendue des services publics, des révisions profondes de leur mode d'organisation et de gestion et réorganisation, des approches nouvelles de la définition et de l'organisation des territoires. Des risques majeurs apparaissent d'une marchandisation croissante des rapports sociaux et en même temps se dégagent des enjeux nouveaux de mobilisation et d'affrontements d'idées pour relégitimer l'intervention publique et les services publics.

- Dans le contexte de retour en force de l'idéologie libérale, les Etats se sont progressivement dessaisis des instruments de contrôle et de régulation des économies capitalistes.

La mondialisation libérale, notamment dans sa dimension financière, ignore les aspirations des peuples au progrès social, au respect de l'environnement et de la santé publique, au développement des relations internationales sur la base de l'égalité et de l'apport mutuel.

La FSU s'est engagée dans les mouvements qui, depuis Seattle, à l'échelle internationale, disent que le monde n'est pas une marchandise. Elle entend pleinement contribuer à une mondialisation solidaire appuyée sur les luttes sociales et citoyennes.

1 - Sous-thème 1 " mutations du travail, emploi et rôle du système éducatif "

Nos acquis

La FSU inscrit sa réflexion dans la prise en compte des mutations considérables de la place, de l'organisation et du contenu des activités de travail. Elle en fait des enjeux sociaux de première importance au sein des entreprises et au sein du système éducatif. Elle récuse aussi la vision naïve d'une nouvelle économie en soi libératrice que la vision fictive de la "fin du travail". Elle fait de la lutte pour le plein emploi pour toutes et tous, sans discrimination contre le chômage et la précarité, des objectifs essentiels. La FSU ne saurait se résoudre à la persistance d'une exclusion durable du marché du travail. Ces objectifs doivent mobiliser des choix de politique macro-économique (y compris au plan européen), des choix éducatifs, la conquête de nouveaux droits pour contrecarrer l'extraordinaire régression des normes d'emploi en vigueur et une politique très active de réduction du temps de travail. Ils appellent le développement de l'emploi public dans un contexte où le rôle des services publics est déterminant et où le renouvellement des professions est de grande ampleur.

1.1 - Mutations du travail et de l'emploi

Comme à la fin des années 1980, la reprise économique induit d'importantes créations d'emplois mais le chômage reste massif et la précarité se développe. Si l'accélération des mutations tech-

niques et organisationnelles élèvent les besoins de qualification, les normes de l'emploi ne cessent de se dégrader. Les formes de précarité se diversifient dans le statut des emplois et les conditions d'emploi sont de plus en plus contraintes. La fonction publique n'échappe pas à ces évolutions. Les opportunités de la réduction du temps de travail sont détournées dans nombre d'entreprises pour développer la "flexibilité". A l'image du contenu des négociations sur l'UNEDIC, le MEDEF cherche à imposer un nouveau statut de l'emploi qui fragiliserait considérablement la situation des salariés. Ils veulent mobiliser dans ce sens la formation initiale et continue.

L'ensemble du mouvement syndical est en fait confronté à la nécessité de reconquérir des droits qui établissent un nouveau statut de l'emploi (sécurité de l'emploi, condition de travail, égalité hommes/femmes, reconnaissance des qualifications, éducation permanente...).

1.2 - Quelle politique de l'emploi public ?

Aujourd'hui plus que jamais les services publics devraient être confortés : le besoin de nouvelles qualifications, l'élargissement des pratiques culturelles et sociales, l'émergence de besoins sociaux (emploi de proximité, vieillissement de la population) vont nécessiter que ce soit dans le privé ou le public de nombreux emplois.

Parallèlement, il faudra assurer le renouvellement important de toutes les générations d'après-guerre tant dans le public que le privé. Face à ces nouvelles demandes sociales, l'emploi public a un rôle important à jouer pour le plein-emploi. Il peut contribuer et être considéré aussi comme un levier important dans la lutte contre le chômage.

Pour cela, il faut en finir avec le gel de l'emploi public mais aussi avec le développement de la précarité de l'emploi. Si des infléchissements de la politique gouvernementale sont à mettre au crédit des luttes menées (dégel partiel de l'emploi public), le compte n'y est pas au regard des attentes et des nécessités.

Il faut développer une autre approche du " rôle de l'emploi public ", consolider les garanties statutaires, assurer une requalification des emplois existants, développer de nouveaux métiers et éléver les qualifications.

Dans ce contexte, les rapports entre l'emploi et la formation posent des questions nouvelles, comme celles par exemple de l'éducation tout au long de la vie. Le thème 1 développe la conception offensive de la FSU d'une véritable éducation tout au long de la vie et de la place que le service public d'éducation et de formation devrait tenir dans ce domaine.

2 - Sous-thème 2 " répartition des richesses "

Nos acquis

La FSU a déjà mis en avant la nécessité d'une correction profonde du partage des richesses et de leur redistribution, non seulement pour lutter contre les inégalités sociales et sexistes mais aussi pour agir en retour sur la façon même de créer les richesses. Ainsi une croissance plus sou-

cieuse de valoriser le travail ou l'environnement devrait rompre avec la compression des " coûts salariaux " et rééquilibrer les efforts contributifs des revenus du travail et du capital dans les prélevements fiscaux et sociaux. De même le développement d'une protection sociale solidaire, récusant le recours aux assurances privées et aux fonds de pension en matière de retraite et d'épargne salariale ; devrait reposer sur un financement plus favorable à l'emploi, notamment en modifiant l'assiette des cotisations sociales dites employeurs.

Le contexte économique est marqué par un retour de la croissance avec une dimension conjoncturelle et aussi probablement plus structurelle mais qui appelle une modification profonde du partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires et d'un système redistributif bien plus en mesure de corriger les inégalités.

2.1 - Quelle répartition des revenus?

Il est temps de sortir des longues années d'une politique qui a beaucoup pesé sur les revenus du travail et la redistribution sociale. La politique salariale très restrictive a eu sa part de responsabilité dans l'aggravation du chômage et la stagnation de l'activité. Cela rend d'autant plus nécessaire une approche nouvelle de la répartition et de la redistribution des richesses. C'est une des clés pour d'une stratégie de croissance et de plein emploi. La réorientation de la politique économique doit porter à la fois sur la répartition primaire et sur la redistribution des revenus. La FSU met en avant des exigences de relèvement des salaires et des minima sociaux à commencer par le SMIC. Les dégrèvements s'amplifient pour les bas salaires et poussent à la déqualification du travail. L'adoption dans la précipitation d'une prime à l'emploi en substitution de la ristourne de la CSG peut occulter le débat nécessaire sur l'ensemble du système des prélevements. Elle veut faire l'impassé sur l'augmentation des salaires et risque de conduire à changer la nature même du SMIC. Elle vise en effet à remplacer une garantie minimale de rémunération du travail par un crédit d'impôt lié au revenu familial. Dans la Fonction publique, la politique salariale doit assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat pour tous ainsi qu'une bien meilleure reconnaissance des qualifications pour tous (voir thème 2).

2.2 -Fiscalité et "prélevements"

Le thème de la baisse des impôts sans que soient abordés le critère de justice fiscale et les enjeux réels sur le type de prise en charge de besoins sociaux essentiels en matière d'Education, de santé ou de culture est extrêmement dangereux.: ou bien des formes socialisées permettent d'aller à l'encontre des inégalités ou bien des formes privées et marchandes source de très fortes discriminations.

L'intervention publique, qui nécessite des moyens supplémentaires, ne peut être financée sans une réforme de la fiscalité existante sans lutte contre le dumping fiscal en Europe. La FSU met en avant la nécessité d'une fiscalité plus juste. Elle propose d'accroître la progressivité d'ensemble du système de prélevements en accordant une plus grande place à l'impôt sur le revenu et sur le patrimoine et une moindre place à la fiscalité indirecte, de rééquilibrer les efforts respectifs des ménages et des entreprises, des revenus du travail et du capital. Elle propose de mettre en avant les mêmes principes au plan européen.

2.3 - La protection sociale

La FSU confirme les pistes de réflexion qu'elle avait élaborées pour une alternative au Plan Juppé en 1995. Elle avait alors mis l'accent sur l'efficacité accrue du système de soins que pourrait engendrer une plus grande coopération de ses différentes composantes, l'importance à accorder aux politiques de prévention et d'éducation à la santé, et l'urgence de rénover la démocratie sociale. Depuis elle a prolongé ses réflexions, notamment sur les questions sur le relèvement des minima sociaux, de mise en œuvre de la CMU ou de la politique familiale.

La nouvelle prestation autonomie annoncée par le gouvernement à plusieurs reprises serait plus généreuse, et avec des conditions d'accès similaires sur l'ensemble du territoire national. Mais attribuée selon les revenus, elle ne sortirait pas de la logique d'assistance. Pour la FSU, la prise en charge de la perte d'autonomie doit être une prestation de la sécurité sociale, égale pour tous pour un même besoin, sans condition de ressources ni récupération sur succession et d'un montant correspondant aux besoins constatés.

2.4 - L'avenir des retraites

2.4.1. La FSU récuse le simplisme des approches catastrophistes et montre que l'avenir des retraites par répartition est maîtrisable par l'emploi, les gains de productivité et la croissance. Les mutations en cours avec l'allongement de la durée de vie, la construction progressive de nouveaux équilibres démographiques posent des questions à toute la société aussi bien sur l'émergence d'une nouvelle organisation des âges de la vie que le renouvellement de professions entières dans les dix ans à venir, ou bien la place et le rôle des retraités dans la vie social... Elle met en avant des propositions pour en réformer le financement des retraites et rapprocher les situations des salariés du privé et du public avec un taux de remplacement équivalent de l'ordre de 75 % en revenant sur les régressions intervenues entre 1993 et 1996. Elle récuse tout recours à la capitalisation, y compris sous les formes dissimulées que constitueraient les plans d'épargne dite salariale de long terme. Le recours au fond de réserve institué en 1999 et dont la montée en charge est supposée être de 30 milliards de francs par an pendant 20 ans pour dégager des réserves supplémentaire après 2020 est à la fois inefficace et dangereux. Il entraîne des prélevements nouveaux durant 20 ans au détriment des ressources de la répartition et banalise le développement de la capitalisation comme mode de financement des retraites. L'équivalence des droits peut très bien s'organiser au travers de régimes différents qui sont le produit d'une histoire et la FSU est particulièrement attaché au code des pensions des fonctionnaires, à la conception des retraites qui s'y rattachent et à leur financement par le budget de l'Etat.

Cette approche n'interdit pas pour autant la recherche d'une plus grande solidarité dans le financement des différents régimes.

2.4.2. Le chantage que développe actuellement le MEDEF dans le cadre des négociations de l'ARRCO et de l'AGIRC - les régimes complémentaires du secteur privé - est dévastateur pour l'ensemble des salariés. Le patronat a saisi l'occasion de la renégociation de la convention de 1983 qui finance le versement des retraites complémentaires entre 60 et 65 ans pour tenter d'im-

poser un projet de régression considérable des droits. Devant le refus des confédérations syndicales, il prétend aujourd'hui refuser tout versement de cotisation pour financer les retraites complémentaires à 60 ans à partir d'avril 2001.

Le MEDEF veut indexer la durée de cotisation pour une pension à taux plein sur l'allongement de l'espérance de vie. Le nombre d'annuités requis serait ainsi augmenté d'un trimestre par an à partir de 2003 et donc progressivement porté à 45 ans en 2023. C'est une remise en cause définitive du droit à la retraite à 60 ans qui va beaucoup plus loin encore que la réforme Balladur.

Le projet patronal consiste à geler les dépenses solidaire de retraite à leur niveau actuel et à assurer les ajustements futurs par des droits beaucoup plus tardifs et des niveaux de pension amputés incitant au développement des fonds de pension privés et inégalitaires. Il concerne explicitement l'ensemble des régimes et les régressions qu'il veut immédiatement amplifier pour les salariés du secteur privé ne pourraient qu'être généralisées à ceux du secteur privé.

Dans un tel contexte, le programme triennal du gouvernement sur les dépenses publiques, en date du 20 décembre 2000, reprend explicitement les orientations que Lionel Jospin avaient développées en mars 1999 sur l'extension aux fonctionnaires de l'allongement à 40 ans de la durée de cotisation. La FSU avait alors réagi en disant que " le Premier ministre propose aujourd'hui aux fonctionnaires de négocier le passage à quarante annuités qu'ils ont mis en échec en 1995, alors que l'équité et la justice sociale entre salariés du public et du privé commande de revenir sur les reculs imposés par le plan Balladur en 1993 ". Cette appréciation demeure entière.

2.4.3. Ce que veut la FSU

La FSU se place dans la perspective de l'amélioration des régimes actuels par répartition et du code des pensions qui fondent les solidarités entre les salariés et entre les générations.

Elle se donne 4 objectifs :

- assurer pour tous le droit à une retraite à taux plein pour 37,5 ans de cotisation,
- garantir un taux de remplacement équivalent pour les salariés du public et du privé en revenant sur l'ensemble des régressions intervenues depuis 1993,
- faire progresser les droits existants avec des possibilités de validation des périodes de formation, d'inactivité et de temps partiel, l'amélioration des dispositifs de départ anticipé et la discussion des formules de retraite choisie
- reconnaître à tous les niveaux la place, le rôle et les apports des retraités au plan économique, social, culturel, scientifique, les retraité(e)s.

Sous-thème 3 Services publics

Les services publics occupent une place particulière du point de vue des politiques publiques, tant dans le cadre français qu'européen. A l'opposé des politiques dominantes en Europe il revient au syndicalisme de contribuer à une relégitimation du service public, fondée sur la satisfaction des besoins sociaux et la construction d'une société plus juste.

Le service public ne peut-être conçu comme un simple prestataire de service. Il doit permettre à chaque citoyen d'accéder à des droits légitimes et essentiels (santé, éducation, culture, justice...) pour tous. Il contribue alors à réduire les inégalités sociales et territoriales et à orienter le développement économique. C'est à partir de ces exigences que doit être conforté le service public et que doivent être combattues les privatisations.

- L'étendue des missions de service public doit tenir compte des mutations sociales, économiques, technologiques. La réalisation de ces missions à tous les niveaux dans le cadre d'un service public est la meilleure garantie de l'égalité entre les citoyens et la prise en compte de l'intérêt général. Tous les services publics n'ont pas vocation à avoir le même mode d'organisation et de gestion. Pour ce qui est notamment des fonctions régaliennes de l'Etat, du service public d'éducation et de formation, de la santé, la FSU exige le respect du caractère national (définition et contrôle des objectifs, organisation et mode de fonctionnement). Si d'autres peuvent faire l'objet d'une délégation, leurs missions et leurs objectifs doivent être strictement encadrés. Les délégations doivent être limitées dans le temps et démocratiquement contrôlées, y compris dans leur dimension financière. Le respect des missions et des objectifs doit alors faire l'objet d'une évaluation régulière.

- Pour respecter l'exigence d'égalité de droit de chaque citoyen sur l'ensemble du territoire, il est impératif de mettre en place de véritables pré-questions financières entre les collectivités territoriales. Ce devrait être partie intégrante des relations entre l'Etat et les régions en vue d'aider les collectivités territoriales en situation difficile et d'une mise en cohérence des actions des collectivités territoriales. Cette dimension est absente des contrats de plans Etat-Régions qui visent plutôt à faire financer par les collectivités territoriales des missions normalement à la charge de l'Etat.

A ce titre, un véritable bilan pluraliste de la décentralisation s'impose qui aurait notamment pour objet de débattre des niveaux les plus pertinents et les plus efficaces pour l'activité des services publics. On peut d'ores et déjà observer de nombreux dysfonctionnements et des dérives. Ils ont contribué au renforcement d'inégalités territoriales que les services publics n'ont pas eu les moyens de contrecarrer. Cela nécessite des réorientations très importantes.

Nous refuserons " une nouvelle étape de décentralisation " qui affaiblirait davantage le rôle de l'Etat et des services publics, notamment en organisant le transfert de personnels fonctionnaires d'Etat vers les collectivités territoriales (médecins scolaires, assistantes sociales, ATOS, ...).

- La reconnaissance de nouveaux droits des citoyens et leur amélioration est nécessaire. Elle participe de la modernisation des services publics. Leur collaboration doit pouvoir être développée, sur la base d'une reconnaissance de la complémentarité et de la spécificité de chacun d'entre eux. C'est une condition nécessaire pour éviter une complexité à laquelle les personnels comme les usagers doivent faire face. Il faut s'appuyer sur l'initiative des personnels, facteur d'un service public plus efficace et plus attentif aux usagers. Cette démarche est à l'opposé

d'une conception autoritaire et technocratique qui caractérise la réforme de l'Etat.

Au delà des collaborations entre service public, le partenariat est souhaitable. Il ne peut en aucun cas se justifier ni être nourri par des carences entretenues du service public. Il doit être construit démocratiquement ce qui suppose la participation effective des personnels et des usagers à son élaboration. Il ne peut leur être imposé. Dans leurs relations avec d'autres partenaires, les services publics doivent privilégier un mode de relation conventionnel, où les compétences des uns et des autres soient clairement établies plutôt qu'une base contractuelle. Nous défendons la spécificité, la complémentarité et la transparence face à une mise en commun dans la confusion des compétences. Nous sommes ainsi contre certains partenariats dès lors que leur activité se substitue, même partiellement, à celles qui sont ou devraient être assurées par un service public. Nous contestons les contractualisations qui visent à créer des structures qui par leurs compétences dépossèdent (ou concurrencent) les SP des missions qui sont les leurs.

4 - Sous-thème 4 Mondialisation, Europe et Education

4.1.1 - Mondialisation

Le terme de mondialisation recouvre un ensemble de phénomènes économiques, sociaux et politiques avec la toute puissance des marchés internationalisés qui entrent dans toutes les sphères de l'activité humaine. La mondialisation actuelle, nouvelle phase du développement du capitalisme, conjugue 4 éléments :

- L'internationalisation à peu près totale des marchés financiers
- L'ouverture des frontières et l'orientation du " tout exportation " pour les pays du Sud
- La stratégie internationale des firmes
- La survie des Etats nations connaissant une crise profonde, et la constitution d'ensembles régionaux (UE, ALENA ...).

Les formes actuelles de cette mondialisation proviennent en partie de la volonté des Etats capitalistes développés de déréglementer, de privatiser d'importants secteurs de l'économie, de réduire les droits sociaux. Ils ont ainsi accepté les dogmes de la théorie libérale qui s'impose dans l'ensemble du monde via les accords internationaux, et les grandes institutions internationales comme l'OMC et le FMI et les marchés financiers devenus les arbitres de la " bonne " gestion.

Cette construction se traduit par des coûts sociaux et écologiques énormes : recul des droits sociaux, accroissement de la pauvreté, destruction des équilibres écologiques et par des reculs de la démocratie, ce qui nécessite une réactivation de l'intervention citoyenne et le renforcement des luttes sociales, comme l'ont montré les mobilisations qui se sont développées autour du sommet de Seattle et depuis.

Aucune fatalité ne nous conditionne à un recul de la démocratie, de la citoyenneté des droits acquis, des pas déjà faits vers l'humanisation des sociétés pour plus de solidarité, d'égalité, de justice et de paix. Rien n'oblige au renoncement, au repliement, à la censure des aspirations démocratiques, à l'acceptation des inégalités et des injustices.

4.1.2 - La libéralisation des services et de l'éducation

Depuis une quinzaine d'années, les services connaissent un processus de désengagement des Etats et de déréglementation, processus qui s'explique surtout par une volonté d'encourager la concurrence dans le cadre d'une économie mondialisée, et de faire rentrer dans la sphère marchande toujours plus de domaines de l'activité humaine.

L'éducation n'échappe pas à cette tendance même si pour l'heure la plupart des pays de l'OCDE conservent un contrôle sur ce secteur.

Le " troisième niveau de l'éducation " : universitaire, formation pour adultes, formation professionnelle tout au long de la vie, qui connaît une croissance rapide et l'apprentissage à distance (TIC), sont particulièrement visés par les projets de libéralisation des échanges de l'OMC dans le cadre de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services).

4.1.3 -

Depuis sa création, la FSU est engagée dans des actions et des campagnes (la taxation des transactions financières internationales, contre les décisions de l'OMC et notamment pour que l'éducation et la santé ne relèvent pas des domaines concernés par les négociations AGCS de Genève), qui prennent de plus en plus une dimension européenne et internationale, comme l'illustrent les manifestations de Seattle, Millau, Nice.

La FSU doit poursuivre avec tous les personnels la lutte pour tous les droits : droits de l'Homme, droits économiques, sociaux, culturels, civiques et politiques de toutes les populations. Notre action doit notamment porter sur :

- la construction de mobilisations et de propositions pour une Europe sociale et démocratique
- le droit à une éducation publique de qualité pour tous
- l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, le dialogue et une coopération Nord-Sud équitable débarrassée de la corruption
- la lutte pour le développement durable, juste, respectueux de l'environnement et de la santé et décidé par les populations.
- l'exigence d'une transparence et d'un contrôle citoyen des institutions internationales,
- le désarmement, la résolution pacifique des conflits et la levée des embargos qui frappent principalement les populations démunies.

Toutes les mobilisations sur les questions de mondialisation ont fait apparaître une multiplicité d'organisations engagées dans ce mouvement (ATTAC, CCCOMC, ONG...) qui sont à la recherche de nouvelles formes de fonctionnement et d'action. Le mouvement syndical international doit lui aussi appréhender cette situation en s'engageant dans de nouvelles pratiques associant ses organisations constituantes et en nouant des rapports de collaboration et d'action avec les autres forces de la société qui partagent les mêmes objectifs.

La FSU réaffirme qu'elle prendra toute sa place dans ces actions unitaires ; elle doit aussi avoir une capacité d'initiative propre. Elle doit relancer la coopération bilatérale et multilatérale, le dialogue Nord-Sud, la francophonie, les campagnes de solidarité....

4.2.1 - Europe. Services publics

Les acquis

Pour la FSU, il faut concevoir autrement la

construction européenne pour intégrer des dimensions étouffées par la logique libérale :

- Développement de la démocratie, création de mécanismes et de lieux d'exercice de la citoyenneté en Europe.
- Coopérations renforcées des services publics, des systèmes publics et laïcs d'éducation et de formation professionnelle, des institutions publiques de recherche.
- Promotion d'une mobilité active des jeunes et des scolaires garantissant la reconnaissance des formations, des diplômes, des qualifications, des statuts et des protections sociales.
- Conquête de nouveaux droits sociaux, de nouvelles convergences sociales pour les travailleurs en Europe.
- Elaboration et coordination de politiques économiques centrées sur le plein emploi et la sécurité d'emploi. Ces orientations prennent une acuité particulière avec l'élargissement en cours.

4.2.2 - Service public et Europe.

Pendant des années, la notion même de service public a été ignoré. Puis l'Union Européenne s'est fortement intéressée aux services publics à caractère industriel et commercial pour les aborder dans une logique purement concurrentielle, encourageant voire imposant nombre de privatisations. Seul échappait un périmètre défini à minima sous l'appellation de service universel, conçu pour corriger à la marge les effets sociaux les plus graves des orientations libérales. Le tout sous contrainte d'une construction européenne dont nous contestons l'orientation.

Sous la pression des effets de la crise mais aussi des luttes sociales qu'ont connu nombre de pays européens, la notion même de service d'intérêt général, a commencé à être reconnue.

Les évolutions de la doctrine européenne - montrent qu'il y a un espace à occuper pour l'intervention syndicale sur ce plan. Ainsi en est-il de la question des modifications des conceptions en cours en vue d'élargir l'espace du service universel et des missions d'intérêt général.

Il y a des besoins sociaux qui pourraient être mieux satisfaits s'ils étaient pris en compte à l'échelon européen. De plus, Certains services publics ne peuvent plus s'organiser au niveau national (transport, énergie,...). Dans quelles conditions ces missions peuvent-elles être pilotées dans le cadre de services publics européens. Comment favoriser la mise en débat des positions de la CES sur les services publics afin de permettre une intervention syndicale sur toutes ces questions ?

Cela suppose que ces SP ne se limitent pas au service universel ou au SIG tel que défini aujourd'hui et qu'il existe une véritable instance démocratique de régulation pour fixer les objectifs et les modes de fonctionnement et d'organisation.

4.2.3 - La dimension européenne de l'éducation et de la formation professionnelle.

Au terme des traités, l'organisation des systèmes éducatifs et de formation et les contenus envisagés restent de la compétence des Etats. Cependant les politiques européennes intègrent de plus en plus les questions éducatives et de formation professionnelle.

Le sommet de Lisbonne en mai 2000 a placé "l'éducation dans les grandes politiques décisives de l'Union" en liaison avec la promotion de "l'économie de la connaissance la plus compétitive au niveau mondial dans les 10 prochaines

années".

Quelques exemples d'enjeux :

- La mobilité des travailleurs et des étudiants entraîne la recherche d'une harmonisation et une reconnaissance européenne des diplômes et des qualifications.
- La commission met en avant l'amélioration de la qualité de l'éducation et travaille à l'élaboration de critères communs pour l'évaluer.
- La décentralisation et la déconcentration sont une constante dans la plupart des pays européens.
- Les politiques budgétaires publiques sont toutes marquées par les mêmes tendances (compression de l'emploi public et limitation des dépenses...)
- Les ministères de l'éducation des pays de l'Union Européenne se réunissent régulièrement pour définir des orientations communes.
- L'Elaboration d'un mémorandum européen de la formation tout au long de la vie vise à réorienter l'ensemble des systèmes éducatifs européens de formation initiale et continue.

4.2.4 - La FSU doit mieux intégrer la dimension européenne dans sa stratégie revendicatrice

La FSU doit encore mieux s'approprier les questions européennes dans sa stratégie de revendication et d'action. Elle a obtenu que les positions défendues par le ministère de l'Education dans les instances européennes soient débattues et discutées avec les organisations syndicales représentatives et au sein des organismes nationaux de concertation. La FSU veillera à ce que ces premières avancées dans le sens de la transparence et de la démocratie soient effectives et élargies.

En cherchant à prendre appui sur la mobilisation des personnels y compris par des actions concertées au niveau européen, la FSU poursuivra son action en direction des instances européennes (parlement, commissions..) pour faire prendre en compte ses analyses concernant les dossiers de sa compétence .

Notre action pour conquérir de nouveaux droits se prolonge au niveau européen. La Charte des droits fondamentaux proclamée à Nice le 7 décembre 2000 n'est pas acceptable en l'état . La mobilisation pour obtenir une charte européenne des droits fondamentaux qui reconnaît et fasse progresser l'ensemble des droits (notamment droit de grève, droit des immigrés, droits des femmes, minima sociaux, retraite...) doit se poursuivre. Ces droits doivent être fondés sur les droits les plus favorables des salariés et des citoyens des Etats membres. Ils doivent avoir une portée contraignante afin de permettre des recours juridiques.

Les mobilisations de Nice ont permis de freiner les modifications de l'article 133 du traité d'Amsterdam, les positions de l'UE concernant l'éducation dans le cadre de l'AGCS devront être adoptées à l'unanimité. La réouverture des négociations de l'AGCS au sein de l'OMC confirme toutefois qu'il faut rester vigilants, et mobilisés.

L'organisation du mouvement syndical au niveau européen doit être améliorée (notamment pour le CSEE et l'IE Europe). Il doit renforcer son caractère unitaire et continuer à rassembler plus largement les organisations syndicales des diffé-

rents pays. Il faut que ces organisations qui représentent la très grande majorité des personnels de l'éducation et de la formation en Europe développent l'information, les interventions, des coopérations sans exclusives, les mobilisations à la mesure des enjeux et des décisions qui se multiplient au niveau européen, en prenant appui davantage sur l'activité des organisations affiliées.

5. Sous thème 5 Démocratie et organisation sociale

Des évolutions de nature différentes tendent à remettre en cause le mode d'organisation sociale qui a caractérisé la période des "Trente Glorieuses".

- le désir d'autonomie, qui conduit les individus à un attachement croissant à la liberté des choix individuels, affecte l'ensemble de la vie sociale et repose la question du rapport entre autonomie individuelle et norme collective.

- Le développement d'un système économique fondé sur un mode différent d'organisation sociale dans laquelle la portée du principe hiérarchique est réduite au profit d'un fonctionnement en réseaux.

- Le travail qui tend à redevenir une simple marchandise avec ce que cela suppose d'affaiblissement des régulations publiques, des droits sociaux, des solidarités et de croissance des inégalités

- L'extension de la logique contractuelle dans les rapports sociaux qui est portée par l'ambiguïté de deux mouvements différents : une (re)construction du social par les acteurs eux-mêmes, et donc une extension de la démocratie, et/ou une extension de la logique de marché à l'ensemble des relations sociales, qui consacreraient une société inégalitaire ignorant le Bien commun au profit d'arrangements entre les personnes.

- L'exigence d'une citoyenneté qui ne peut plus seulement s'exercer dans l'espace politique traditionnel.

Ces évolutions posent des questions redoutables au mouvement syndical. Certaines sont abordées dans les autres sous thèmes. Il est possible d'en repérer quelques unes plus spécifiques à la relation entre démocratie et organisation sociale.

5.1. la question des inégalités, de la cohésion sociale et des droits.

L'accroissement des inégalités de revenus, de statut social et de droits précarise la vie d'un nombre important de salariés et rejette dans l'exclusion une partie non négligeable de la société. Des droits fondamentaux comme l'accès au logement, au travail, à l'éducation, à la santé, ne sont plus assurés à tous.

Les solidarités acquises par les luttes sociales sont remises en question. Avec l'extension de la flexibilité et de la précarité, le risque inhérent au capital est transféré sur le travail.

Pour défendre les droits acquis et en conquérir de nouveaux, il est impératif de combattre la précarité sous toutes ses formes dans le travail comme dans l'emploi (emplois précaires, temps partiel contraint...) et de sécuriser les parcours professionnels afin de permettre aux salariés de vivre dans la sécurité et de se construire dans l'avenir. Les interruptions de carrière liées à la formation, au congé parental, au chômage, devraient être couvertes par de nouveaux droits permettant de

garantir la continuité des revenus et des droits sociaux, par exemple en validant des droits à la retraite.

L'égalité des femmes et des hommes pour l'accès à toutes les qualifications, les salaires, la formation, est un objectif essentiel pour la FSU. Elle condamne la récente loi sur le travail de nuit qui instrumentalise l'aspiration à l'égalité en provoquant une régression sociale pour les deux sexes : le travail de nuit doit être interdit pour les femmes comme pour les hommes et les dérogations correspondant à de réelles nécessités doivent être strictement encadrées par le droit du travail.

La France doit traduire une directive européenne relative aux droits et protections des enfants et des adolescents dans la législation nationale.

Cette transposition ne saurait se traduire par un abaissement des protections nationales existantes, ce que n'implique pas la directive. Bien au contraire la FSU conformément à sa proposition de prolongement de scolarité obligatoire à 18 ans demande que la protection des enfants et des jeunes soit renforcée.

Le projet de l'offensive libérale est de fonder la protection sociale (santé, retraites,...) sur des droits patrimoniaux acquis par une épargne individuelle. Ce projet inégalitaire s'oppose à une conception fondant les droits sur la citoyenneté. Les droits doivent être associés à la personne et non à sa capacité contributive. Ils doivent être garantis collectivement.

De même, la représentation des salariés dans l'entreprise ne peut être fondée sur la propriété (les " salariés actionnaires ") mais sur la base de droits collectifs reconnus aux travailleurs.

5.2. la place de la FSU dans le mouvement social et syndical

Les formes d'engagement public évoluent. Alors que les luttes sociales des salariés connaissent une nouvelle ampleur, d'autres formes d'actions collectives et de nouveaux mouvements sociaux se développent.

Le mouvement syndical est confronté à cette évolution, d'autant plus que les questions sociales qu'il est amené à traiter débordent la seule sphère du travail.

Ceci a amené la FSU à participer à des combats (pour les droits des femmes, les chômeurs, les sans papiers, les libertés,...) avec et à côté de ce qu'on a appelé depuis 1995 le "mouvement social".

Nous avons fait le choix d'allier une action et une présence sur le terrain qui nous soient propres et d'agir également dans le cadre de collectifs unitaires larges et vivants, ou en partenariat avec

des associations de la vie sociale qui oeuvrent et militent pour l'égalité des droits, la justice sociale et économique, la fin des discriminations racistes ou sexistes, contre l'extrême-droite. En liaison avec les associations et les collectifs de " sans droits ", nous avons soutenu les luttes des chômeurs contre le PARE et pour le droit à l'emploi, celles des sans papiers pour la régularisation de leur séjour, les luttes pour le droit de vote des immigrés aux élections locales et la citoyenneté de résidence, les luttes pour le droit au logement ou pour l'accès aux soins. La persistance des inégalités entre hommes et femmes, les discriminations que subissent les femmes dans bien des domaines sont autant de raisons qui justifient l'engagement permanent de la FSU pour faire avancer les droits des femmes.

Dans ce sens, la FSU confirme sa participation active au Collectif national pour les droits des femmes et au cadre intersyndical " femmes ". Nous continuons à exprimer notre solidarité aux victimes de la dérive actuelle de criminalisation des actions revendicatives et du soutien aux luttes comme ce fut le cas pour Michel Beurrier, ou José Bové et ses camarades de la Confédération Paysanne, ou pour les traminots de Rouen. La FSU s'inquiète de voir un nombre croissant de militants poursuivis en justice dans l'exercice de leur activité syndicale.

En même temps, la FSU s'est engagée aux côtés des organisations syndicales représentatives des salariés pour défendre les libertés syndicales et réaliser des mouvements unitaires au sein de la fonction publique et des mouvements convergents entre le public et le privé.

Elle soutient les salariés dans leurs luttes pour la sauvegarde de leur emploi.

5.3. Le contrat , la loi, et la démocratie

Le traité d'Amsterdam a posé le principe du rôle déterminant de la négociation collective. Le Medef propose une " refondation sociale " fondée sur le principe de la supériorité du contrat sur la loi. Il demande l'abandon du " principe de faveur " qui établit la primauté de la volonté générale dans le cadre de la hiérarchie des sources du droit (la loi l'emporte sur la convention collective qui l'emporte sur l'accord d'entreprise).

Ce serait la voie ouverte à la régression sociale et au creusement des inégalités.

L'Etat doit être le garant de l'ordre public social et doit décider au nom de l'intérêt général, surtout si les positions des partenaires impliquent une modification de la loi.

Dès lors que l'intérêt général est en jeu, la loi est dans une société démocratique l'expression légitime de cet intérêt général. La loi doit être le

résultat de la délibération inhérente à la fonction législative. Ainsi, dans le domaine du travail, l'Etat doit intervenir pour imposer un " ordre public social " qui rétablisse l'équilibre des parties dans le cadre des contrats de travail ou des conventions collectives. Ce processus ne peut être confondu ou remplacé par la négociation entre les partenaires sociaux.

L'exemple du Pare illustre le déficit de légitimité d'un accord collectif sans accord majoritaire des partenaires sociaux, modifiant des principes fondamentaux de la protection sociale sans que la représentation des chômeurs dans cette négociation soit assurée, et sans consultation du Parlement.

En ce qui concerne la négociation collective, il faut restaurer la fonction de délibération de la loi qui pourrait fixer les principes auxquels on ne peut déroger (ex : temps de travail, formation, ...) et d'autre part dessiner le cadre d'une négociation collective.

La légitimité de celle-ci repose sur la représentativité effective des organisations parties prenantes et sur des accords majoritaires.

La FSU demande que la représentativité des organisations syndicales soit fondée sur leur audience réelle mesurée par les élections professionnelles. Il est nécessaire d'améliorer la vie démocratique en permettant aux citoyens de mieux participer aux débats publics. De nouvelles formes de consultation des citoyens devraient être mises en place afin qu'ils puissent exercer un contrôle démocratique sur des questions de société qui restent trop souvent du domaine des experts (sécurité alimentaire, maritime, environnement, principe de précaution,...) ou qui touchent de près la vie des individus (organisation de la vie sociale dans la ville, transports, égalité hommes/femmes,...)

La décentralisation et la construction européenne ont conduit à une situation où les niveaux de pouvoir se multiplient.

Il est nécessaire que le syndicalisme intervienne à chacun de ces niveaux, notamment au plan local

Pour : 390 (85,15%)
Contre : 36 (7,86%)
Abst : 32 (6,99%)
Refus de vote : 4

ANNEXE DU THEME 4

Action internationale

La FSU engagée dans le combat pour la mondialisation citoyenne

La situation internationale est caractérisée par de profondes contradictions. Les dérives de la mondialisation financière et la politique néo-libérale de dérégulation commerciale des firmes multinationales, appuyées sur l'hégémonie militaire agressives des Etats Unis et de leurs alliés,

aggravent et accroissent les inégalités, la pauvreté dans tous les pays du monde.

Les forces populaires et démocratiques qui luttent contre les dictatures et les violations des droits de l'homme ont remporté certains succès, comme au Pérou, Vénézuela, au Maroc ou en Indonésie, mais la plupart des régions du monde restent marquées par le règne de l'injustice et de l'oppression, le recul des droits, souvent même par des conflits et des embargos meurtriers qui font des millions de victimes dans les populations civiles.

Face à cette situation, de nombreuses organisations et associations sont à la recherche de nouvelles formes de fonctionnement et d'action. Le mouvement syndical international doit lui aussi appréhender cette situation en s'engageant dans de nouvelles pratiques, associant ces organisations constituantes et en nouant des rapports de coopération et d'actions avec les autres forces de la société qui partagent les mêmes objectifs. Depuis sa création, la FSU est engagée dans des actions et des campagnes qui prennent de plus en plus une dimension européenne et internationale, comme l'illustrent les manifestations mondiales de Seattle et régionales de Millau, Marseille et Nice, et les interventions pour que l'éducation, la culture et la santé ne relèvent pas des domaines concernés par les négociations AGCS de Genève sur le commerce des services. Dans ce domaine précis (article 133), nos mobilisations ont eu une influence positive sur le sommet de Nice.

Tout incite à ce que la FSU ait une plus grande activité internationale, pour contribuer plus efficacement à développer de nouvelles formes d'interventions et d'actions.

La FSU doit s'engager avec tous les personnels dans la bataille des droits de l'homme : droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques de toutes les populations.

Notre action doit notamment porter sur :

- la construction de mobilisations et de propositions pour une Europe sociale et démocratique,
- le droit à une éducation et formation publiques de qualité pour tous,
- l'annulation de la dette, le dialogue et une coopération Nord Sud équitable débarrassées de la corruption,
- la lutte pour le développement durable juste et décidé par les populations,
- le droit à la recherche et au développement pour tous les pays,
- le droit à la santé,
- une mondialisation citoyenne qui implique notamment un changement de politique.
- L'exigence d'une transparence et d'un contrôle démocratique des institutions internationales,
- la participation aux campagnes pour le désarmement, pour la résolution pacifiques des conflits et la levée des embargos qui frappent principalement les populations les plus démunies, pour la construction d'une culture de paix,
- les actions concrètes de solidarité et de défense des collègues dans leur pays s'appuyant sur les textes internationaux existant et offrant les garanties nécessaires,

- la FSU s'est donné des mandats pour répondre encore plus fortement et plus précisément aux exigences de la situation, en particulier par le thème 4 traité par le congrès de La Rochelle.

Au delà de notre participation à de nombreuses actions unitaires sur toutes ces questions, la FSU en s'appuyant sur les syndicats nationaux, doit aussi avoir une capacité d'initiatives propre. Elle doit relancer la coopération bilatérale et multilatérale sur l'Europe, le dialogue Nord Sud, la francophonie notamment par l'organisation de rencontres et de forums, avec le souci de rassembler sans exclusive et sans discrimination.

La présence active de plusieurs des syndicats de la FSU dans le Comité Syndical Européen de l'Education et dans l'Internationale de l'Education, l'activité internationale hors de l'I.E., ou l'absence d'activité internationale pour d'autres syndicats, ne permettent pas d'atteindre l'efficacité et la représentativité auxquelles pourrait prétendre toute la FSU dans ses instances. Pour les rendre plus sensibles à nos propositions d'orientation et d'action, le congrès propose à chaque syndicat national les modalités et perspectives de travail suivantes :

- mise en circulation et en débat dans chaque syndicat et dans la Fédération dès après le congrès, d'une information et d'un bilan sur leurs pratiques respectives à l'échelle internationale,
- élaboration d'un projet d'organisation et de financement de l'activité internationale de la fédération (secteur, groupes de travail, cotisations, composition de délégations,...),
- rapport régulier de l'avancement des travaux devant les instances fédérales,
- bilan du processus au CDFN dans un délai d'un an afin que la FSU prenne les décisions en toute connaissance de cause, qu'elle jugera nécessaire pour son engagement international dans toutes ses dimensions, y compris celle de ses affiliations européennes et internationales.

essentiel que l'Etat devrait jouer.

En l'état actuel des choses la prise en compte des spécificités corses ne peut conduire à une remise en cause du rôle déterminant de l'Etat dans l'exercice de compétences et de missions essentielles. L'Etat doit rester le garant de l'égalité entre les citoyens et les territoires et de l'intérêt général. Il est celui qui doit définir les objectifs des services publics. C'est sur ces bases que doit se fonder notre appréciation des mesures qui sont proposées dans le cadre de l'avant projet de loi sur la Corse. C'est pourquoi nous restons attachés au caractère national de l'Education.

Concernant le pouvoir législatif, la possibilité est donnée au parlement de pouvoir adapter à titre expérimental la loi nationale appliquée en Corse à la demande de la collectivité Corse. On a là un dispositif provisoire et encadré sans que le parlement soit dépossédé. Un autre problème est la remise en cause, même expérimentale, de l'unicité de la loi sur l'ensemble du territoire de la république.

Le congrès est en total désaccord avec le transfert d'une partie du pouvoir réglementaire en particulier dans le domaine de la formation et de l'éducation. Le pouvoir réglementaire est important voire déterminant puisqu'il définit des conditions de fonctionnement et d'organisation des services publics et de la fonction publique.

Il peut ainsi remettre en cause le statut national, les conditions de services et d'emplois de certains personnels de la fonction publique.

Cela peut conduire aussi à remettre en cause le caractère national des contenus d'enseignement, caractère national auquel la FSU est fermement attachée.

C'est en particulier le cas concernant la possibilité donnée à la collectivité Corse "d'organiser ses propres filières de formation" dans l'enseignement supérieur ; disposition inacceptable.

De même, le congrès ne peut accepter que la collectivité territoriale Corse puisse avoir la maîtrise totale de la carte scolaire dans les premier et second degrés alors que cette compétence est décisive concernant l'offre de formation, en particulier sa nature (options, sections, carte des langues). De plus, la carte scolaire a des effets directs et immédiats sur les créations d'emplois des personnels enseignants et ATOS. Le congrès ne peut accepter le transfert de certains personnels de la fonction publique d'Etat vers la fonction publique territoriale car au-delà de la situation des personnels ce transfert ne peut que s'accompagner d'un transfert à la collectivité territoriale de leviers et de compétences qui doivent rester nationaux.

La FSU est attachée à l'existence d'un service public de formation continue des adultes qui soit présent sur l'ensemble du territoire. La mise sous contrôle de l'AFPA par la collectivité territoriale Corse va conduire cette dernière à privilégier l'AFPA au détriment des GRETA comme structure de formation continue. La FSU demande de toutes les garanties pour que soient assurées la place et le développement des GRETA en Corse.

Le congrès se prononce contre le transfert des compétences de l'Etat en matière d'inventaire d'archéologie et de monuments historiques. La collectivité Corse qui est le principal aménageur en matière d'infrastructures se retrouverait juge et partie dans la protection des monuments

Pour 464 (93,17%)
Contre : 20 (4,02%)
Abst : 14 (2,81%)
refus de vote : 14

ANNEXE DU THEME 4

PROJET D'ÉVOLUTION DU STATUT DE LA CORSE

Aujourd'hui l'avant projet de loi sur la Corse a déjà fait l'objet de discussions. Toutes les confédérations ont ainsi pu exprimer leur point de vue dans différents cadres, y compris dans le cadre de rencontres avec le Ministre de l'Intérieur, Ministre chargé de ce dossier. La FSU, première organisation syndicale de fonctionnaires, y compris en Corse, a été systématiquement écartée de ces concertations. Le congrès exige que les personnels, que représente la FSU, bénéficient des mêmes droits que les autres à être écoutés. Le congrès demande au Ministre de l'Intérieur d'accepter enfin de recevoir la FSU sur ce dossier. Cette demande s'adresse aussi à tous ceux qui vont jouer un rôle au moment des décisions. Le Congrès veut d'abord réaffirmer le rôle

historiques et archéologiques.

Le congrès s'inquiète de la gestion, par la collectivité territoriale Corse du Fonds National de développement du sport. En effet, on peut craindre sur la base des constats actuels, que les crédits soient prioritairement dirigés en direction du sport de haut niveau au détriment du sport scolaire et du sport pour tous. Le congrès demande que la gestion paritaire de ces fonds au niveau départemental soit maintenu.

La FSU reste très attachée à la préservation des cultures et des langues régionales. Le système éducatif a un rôle important à jouer. Il doit permettre à chaque élève de pouvoir bénéficier d'un enseignement de sa langue régionale. C'est la demande du Congrès en particulier pour l'enseignement du Corse. La FSU demande que ce droit soit ouvert à tous les élèves des premier et second degrés. Cet enseignement ne doit pas être une obligation. La FSU demande que chaque parent soit amené, chaque année, à indiquer s'il souhaite ou non que son enfant suive un enseignement du Corse.

La FSU considère que le développement économique et social de la Corse, la préservation et le développement de l'identité culturelle, l'amélioration du système éducatif passent par d'autres mesures que celles qui sont aujourd'hui proposées par l'avant projet de loi.

Le congrès tient à réaffirmer :

son attachement à l'égalité de tous pour l'accès à un service public de qualité, tout comme elle réaffirme son attachement à l'égalité de tous devant la loi en quelque point que ce soit sur le territoire national ;

son inquiétude face aux dérives que pourrait entraîner cet avant projet de loi (par exemple dans le domaine des transports où nous nous dirigeons vers un service public au rabais, ou encore les inquiétudes soulevées par une éventuelle dérogation à la loi littorale qui permettrait de livrer les côtes à la bétonisation).

son refus de voir remis en cause le statut national des personnels de l'Education Nationale.

sa crainte que ce projet, s'il était adopté en l'état, ne produise des effets pervers dommageables, y compris pour le développement et la démocratie.

Pour 474 (94,42%)
Contre 13 (2,59%)
Abst. : 15 (2,99%)
Refus de vote : 10



Annexe thème 4 TEXTE DOM CONCERNANT

Le développement économique et social des DOM est une préoccupation importante de la FSU surtout face aux difficultés particulières que rencontrent ces départements.

Les compétences de l'Etat, de la Fonction publique et des services publics tiennent une place éminente dans le développement des DOM. Ces acteurs ne peuvent limiter leur rôle à une gestion sociale des difficultés. Ils doivent être le moteur du développement économique et social. L'absence de politique volontariste en faveur de l'emploi public et le recours à l'emploi précaire sont incompatibles avec ce développement.

Le socle du développement économique de la loi d'orientation sur l'outre-mer est fondé sur des exonérations de charges sociales pour les entreprises. Cette mesure, n'a aucune contrepartie en matière d'embauche et de formation, dédouane les entreprises de leurs obligations en matière de solidarité sociale et, conduit, de plus en plus à un morcellement du tissu économique des DOM. Parallèlement à cette mesure en faveur des entreprises, le RMI, qui est de 20 % inférieur au montant versé en Métropole, n'est toujours pas aligné à court terme. La FSU ne peut admettre cette discrimination manifeste de traitement dans le cadre du développement économique et social des DOM.

Elle s'insurge contre l'absence de mesures pour mettre fin aux entorses constatées à l'application de certaines règles du code du travail (droit du travail, droit syndical, conditions d'emploi). La FSU condamne l'empreinte libérale marquant cette loi.

Un des aspects les plus graves de cette loi est l'absence de tout volet éducatif à l'exception du développement de l'apprentissage patronal que par ailleurs la FSU condamne. La FSU considère en effet que la construction d'un développement efficace et durable passe par un effort significatif en matière d'éducation et de formation. Cet effort est insuffisant aujourd'hui dans les DOM. Un second souffle est nécessaire pour permettre aux jeunes des DOM de bénéficier des mêmes chances que les élèves et les étudiants de métropole. Cela passe pour la FSU par des plans de ratrapping adaptés aux retards et aux besoins de chacun des départements d'outre-mer. Cette démarche doit trouver une traduction budgétaire dès la rentrée 2001. Cela nécessite un encadrement renforcé en enseignants, en personnels d'éducation, de surveillance et d'orientation, en infirmières, en assistantes sociales, en personnels ATOS, etc.... Cela nécessite aussi le développement, du bâti scolaire et des équipements (établissements du 1er et 2nd degré, internats,...).

Il faut que l'Etat non seulement prenne correctement en charge les compétences qui sont les siennes (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) mais, de plus, qu'il contribue à aider les collectivités territoriales lorsqu'elles ne sont pas en situation d'assumer les responsabilités institutionnelles qui sont les leurs.

Même si on peut enregistrer des avancées dues aux batailles menées, en particulier par notre fédération, la prise en compte des cultures régionales dans le projet de loi est insuffisant. Un nouveau développement des cultures présentes dans les DOM s'avère nécessaire. Cela suppose de développer l'enseignement des langues régionales de ces départements dans les

établissements scolaires, cela suppose d'intégrer l'histoire, l'économie des DOM dans les programmes arrêtés nationalement après consultation des partenaires locaux de l'éducation. L'apprentissage des langues régionales permet de contribuer à la valorisation des cultures et des identités régionales. C'est un outil d'intégration sociale. Ce peut être aussi dans certains cas un outil d'accès à la langue française. A cet égard, la FSU veillera à ce que la mise en place du CAPES de Créoles soit déclinée pour chacun des créoles existants et se fasse en respectant ses exigences de qualité tant en matière de contenus et de formation qu'en matière de recrutement. La prise en compte des cultures régionales doit d'abord se traduire par l'application effective dans les DOM, des textes législatifs existants concernant "les langues et cultures régionales", ce qui nécessite la mise en place de moyens humains, matériels et financiers.

La FSU condamne la suppression de l'indemnité d'éloignement :

- sur la forme de par l'absence de concertation avec les représentants des personnels
 - sur le fond de par l'absence de mesures de compensations en particulier en direction des collègues néo-recrutés ce qui peut créer des situations difficiles dans certains DOM. De plus cette suppression agrave la situation des originaires des DOM appelés à exercer leur travail dans la fonction publique en métropole.
- Par ailleurs la FSU veillera à ce que le pouvoir d'achat des fonctionnaires soit maintenu.

FONCTIONNEMENT DE LA FSU

Afin de faciliter les liens et la réflexion sur les problèmes des DOM dans notre fédération et permettre une meilleure prise en compte des problèmes spécifiques rencontrés dans ces départements, le congrès décide que :

- 1/ Les 4 secrétaires départementaux des 4 DOM seront invités à participer aux travaux du CDFN une fois par an.
- 2/ Une fois entre deux congrès, une réunion de travail de deux ou trois jours rassemblera une délégation de 2 à 3 membres de chacun des 4 sections départementales des DOM.

GAUDELOUPE

Le Congrès de la FSU réuni à la Rochelle du 22 au 26 janvier 2001 ne saurait rester insensible à la situation de l'école en Guadeloupe.

Le système éducatif reste inadapté aux réalités guadeloupéennes. Trop de jeunes sortent du système scolaire sans qualification avec pour beaucoup des apprentissages fondamentaux ne permettant ni l'insertion ni l'autonomie sociale.

L'heure est grave, l'Etat doit apporter des réponses rapides et durable aux attentes des populations.

La FSU propose :

1. L'augmentation conséquente du nombre de postes mis au recrutement des professeurs des écoles.
2. L'augmentation des moyens consacrés au remplacement des personnels.
3. La prise en compte, lors de l'attribution des moyens, du "coût" ARCHIPEL de la Guadeloupe.
4. L'accélération de la scolarisation des deux et trois ans en préélémentaire
5. Une véritable mise à plat de l'AIS avec adéquation entre besoins réels, formation et créations de structures.
6. La re-visitation urgente de la carte ZEP et son élargissement avec création de ZEP à Marie Galante, les Saintes, la Désirade, la Côte sous le vent, le Nord grand Terre et de certains collèges.
7. Pour Saint-Martin :

- des mesures spécifiques notamment en emplois, doivent permettre de faire face à une démographie et une demande de scolarisation qu'on ne rencontre nulle part ailleurs dans l'académie
- une mise à plat du parc de logement offert aux enseignants et la mise en place de priorité d'attribution de logement pour les personnels non originaires de l'île
- une accélération de carrière pour tous les personnels non originaires s'engageant à moyen et long terme
- une avance de salaire pour les personnels primo-arrivants en particulier les personnels auxiliaires.

- Privilégier la formation sur place.

8. L'Etat doit permettre d'assurer la continuité territoriale à l'intérieur de l'Archipel de la Guadeloupe

9. Des efforts particuliers au niveau des bâts scolaires et de la sécurité des élèves et des personnels (en particulier au niveau de l'EPS)

10. Pour la formation des personnels, (langue et culture créoles)

- un Institut d'études créoles chargé de l'étude et des recherches sur le créole Guadeloupéen

- un cursus universitaire complet (Deug, licence, maîtrise, doctorat) en langues et culture créoles.

11. Un véritable plan de rattrapage (avec déclinaison en volume et dans le temps à partir de 2001) afin de répondre aux besoins réels du Service public d'éducation en Guadeloupe.

- la dotation nécessaire en postes pour satisfaire les besoins en personnels IATOSS, Assistantes sociales, Infirmières et Médecins scolaires.

GUYANE

En Guyane, département économiquement sinistré, malgré le CNES et Ariane, sous administré, sous peuplé, à l'espace non maîtrisé, la croissance démographique du département le plus jeune de France et une population mosaïque sont les seuls véritables atouts.

Le développement du service public et l'aménagement du territoire sont seuls en mesure de réduire les inégalités sociales et spatiales.

En effet, l'indigence, l'insuffisance et la discontinuité du service public sont des freins à tout développement réel et durable.

La non scolarisation, la déscolarisation, la sous-scolarisation hypothèquent la formation et l'éducation de pans entiers de la population.

Il faut :

- éradiquer la non scolarisation qui touche plusieurs milliers de jeunes et qui les condamne à la marginalisation,
- endiguer la déscolarisation qui agrave les sorties sans formation du système scolaire en :
 - construisant les infrastructures d'accueil, de formation et d'éducation indispensables
 - les ouvrant à des filières innovantes de formation initiale et continue ancrés sur le réel Guyanais
 - mettre un coup d'arrêt à la sous-scolarisation en développant les structures administratives et en innovant par l'emploi de méthodes pédagogiques adaptées aux besoins des publics scolaires dans leurs diversités
 - fidéliser les personnels du service public et assurer les recrutements nécessaires par les moyens les mieux adaptés pour ce faire et à définir (primes, indemnités, etc.).

MARTINIQUE

L'académie de la Martinique est considérée comme dotée de moyens suffisants. Elle souffre dans les faits :

- de retards structurels liés à une analyse de départ faussée, les normes de calcul ministérielles étant inadaptées aux D.O.M.

- d'une absence de continuité de la politique éducative, ceci dû en grande partie à la nomination de recteurs inexpérimentés.

La " bouffée d'oxygène " apportée par le plan D.O.M. n'a pu combler les déficits antérieurs. Un véritable plan académique pour l'éducation s'impose, dans une perspective de développement durable de la MARTINIQUE. Ce plan doit tenir compte :

1) au niveau des élèves

- d'un décalage de 10 points des résultats aux examens,

- de retards scolaires liés à des taux de redoublements élevés

2) au niveau des enseignants et des personnels

- d'une formation initiale et continue insuffisante en quantité et en qualité : exemple de l'absence de formation initiale pour les PLP et les professeurs d'EPS,

- de l'inexistence d'un centre de formation AIS,

- de formations limitées pour les personnels de statut précaire (CES, aide-éducateurs...),

- d'un nombre excessif de ces personnels précaires,

- d'un sous-effectif des personnels de santé et des services sociaux sur fond de chômage endémique (plus de 27 000 allocataires du RMI en février 2000).

3) au niveau des constructions et équipements scolaires, des installations sportives

- de locaux et installations sportives hors normes de sécurité,

- de l'absence de construction de lycées depuis 1990.

Face à ces constats, nous revendiquons :

- une révision des normes pour un calcul adapté des besoins,

- la programmation du recrutement de personnels enseignants à hauteur de personnels enseignants à hauteur de 420 postes pour assurer :

- la scolarité dès l'âge de 2 ans,
- l'aide pédagogique aux élèves en difficulté et handicapés,

- la transformation en postes effectifs et définitifs des heures supplémentaires

- le recrutement en urgence de personnels ATOSS et en particulier de 10 infirmiers dont un poste d'assistante sociale pour le CROUS, 10 assistantes sociales, 5 médecins,

- un plan de construction et de mise aux normes du bâti et des équipements scolaires, soit la création d'au moins 3 lycées et 3 collèges.

Par ailleurs, la FSU Martinique demande la mise en place d'un IUFM Martinique de plein exercice et d'une UFR-STAPS, notamment pour pallier les nombreux départs à la retraite à très courte échéance.

REUNION

Le système éducatif réunionnais reste marqué par des retards structurels et de réussite scolaire persistants qui attestent de l'échec du plan de rattrapage actuel. Ainsi, on relève aujourd'hui que :

- Seulement 13 % des enfants de 2 ans sont scolarisés contre 18 % en 1990 et 36 % actuellement en métropole.

- Le pourcentage de titulaires du bac dans une génération n'est encore que de 49 % (contre 61 % en métropole).

- 40 % des jeunes scolarisés sortent du système éducatif sans diplôme.

- Le score moyen des élèves lors des évaluations en collège est de 10 points inférieurs à la métropole.

La situation sociale désastreuse de la Réunion avec un taux de chômage de 40 % induit une pré-détermination sociale que n'arrive pas à compenser le système éducatif faute de moyens

adaptés ainsi : 1 élève sur 2 de milieu favorisé atteint la classe de 1ère générale sans redoubler alors qu'on ne compte que 17 % parmi les élèves de catégorie sociale défavorisée.

Au niveau structurel, la FSU revendique la prise en compte de la réalité sociale et culturelle dans l'enseignement par :

- L'élaboration d'un calendrier scolaire, à partir de la relance d'un débat approfondi et le plus largement ouvert, sur le bien fondé du calendrier climatique (rentrée scolaire février-mars),

- la reconnaissance de l'identité, de la culture et de la langue régionale dans l'enseignement par la mise en place d'une Commission Académique ouverte en particulier aux organisations représentatives, par la mise en œuvre de moyens conséquents (en particulier dans le cadre de l'application de la Loi Deixonne), des objectifs qualitatifs affirmés et un cycle universitaire complet de langue et culture régionale.

Au niveau du bâti scolaire

Trop d'établissements ont des tailles démesurées (un tiers des collèges ont plus de 1000 élèves). La rénovation des écoles primaires est chiffrée à 1,4 milliards de francs.

En matière d'équipements sportifs, un plan de rattrapage cofinancé par l'Etat est une nécessité. Au niveau des postes, un plan de rattrapage doit être relancé dès la rentrée 2001.

Dans le premier degré, plus de 150 postes par an sur 3 ans sont nécessaires pour répondre aux retards d'accueil et à l'amélioration de la réussite scolaire.

Dans le second degré, la limitation des effectifs par classe, l'enseignement de toutes les disciplines, la réalisation des remplacements reste la priorité.

L'enseignement professionnel souffre toujours de manque de places d'accueil.

Dans le supérieur, le recours aux heures complémentaires et aux emplois précaires reste la règle. Concernant les personnels ATOS, la Réunion est toujours d'académie la plus mal dotée et ce malgré le plan de rattrapage qui s'achève.

Cette situation a pour conséquence une généralisation des emplois précaires (plus de 20 % des personnels de l'Education), situation inadmissible pour les personnels et qui porte atteinte à la garantie de qualité du service public d'éducation.

Pour 473 (94,22% -
Contre : 9 (1,79%) -
Abst : 20 (3,98%)
Refus de vote : 10

Thème 5

Quelle conception du syndicalisme ?

La FSU, fédération syndicale unitaire des personnels actifs et retraités de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche et de la culture a été créée sur la base de quelques grandes orientations qui lui ont assuré une place originale dans le paysage syndical :

- Rassembler la grande masse des personnels quelle que soit leur sensibilité
- Défendre les personnels au quotidien et impulser les actions pour la satisfaction de leurs revendications
- Impliquer les personnels dans toutes les décisions (conduite de l'action, plate-forme revendicative, négociations)
- Ouvrir des perspectives en ne se limitant pas au refus, mais en construisant, en interaction avec les personnels, des propositions.
- Défendre et développer les services publics dans le respect des valeurs de la laïcité.
- Rechercher l'unité d'action la plus large susceptible d'établir les rapports de force nécessaires

o Contribuer à la construction de rassemblements unitaires avec l'ensemble du mouvement syndical, sans exclusive à priori, dans nos secteurs, dans la fonction publique et au niveau interprofessionnel

• Être présente sur tous les problèmes de société et s'impliquer dans les mouvements sociaux pour rassembler chômeurs et salariés, hommes et femmes, précaires et détenteurs d'emplois stables, actifs et retraités, immigrés et français.. Ce qui suppose aussi de contribuer à la construction d'une alternative économique et sociale qui permettrait de rompre avec les inégalités

• Garantir l'indépendance syndicale par rapport aux partis politiques et aux pouvoirs publics.

Le paysage syndical français reste cependant marqué par sa faiblesse et par son émiettement. En 7 ans, la FSU a conquis la première place dans l'éducation et dans la fonction publique d'état. Elle est confrontée aujourd'hui à une double question :

Comment la FSU peut-elle se développer dans les professions qu'elle regroupe actuellement tant au plan de la fonction publique d'état qu'au plan de la fonction publique territoriale et hospitalière ? Comment peut-elle répondre à d'autres demandes comme ce fut le cas des agents de l'ANPE et leur syndicat le SNU -ANPE qui après avoir quitté la CFDT a souhaité se rapprocher de la FSU avec laquelle il a signé une convention d'association.

Comment la FSU, compte tenu de la place qu'elle a prise dans le mouvement syndical, peut-elle contribuer, avec d'autres, à rassembler un mouvement syndical divisé, à lui donner plus d'efficacité, plus de cohérence dans la construction d'alternatives syndicales aux choix économiques et sociaux ?

Il y a urgence car le syndicalisme est affaibli par ses divisions, la régression des taux de syndicalisation, son incapacité à émettre des contre propositions et faire preuve d'efficacité .

Il y a aussi urgence pour la FSU et ses syndicats car subsistent d'importantes difficultés pour faire reconnaître leur place sur les questions d'intérêt général qui concernent tous les salariés au prétexte qu'elle n'est pas une confédération

et que son champ de responsabilité est limitée aux professions de l'éducation. C'est aussi ce qui sert d'arguments à certain ministère pour refuser toute rencontre.

La FSU n'est toujours pas reconnue au niveau européen alors que la dernière période a été marquée par la prise de conscience de la montée en puissance des enjeux européens et qu'il apparaît clair que c'est à ce niveau que vont se jouer des questions décisives sur le plan social

Le risque est donc grand d'une marginalisation de fait de la FSU

Comment la FSU peut-elle se développer ?

la FSU doit rassembler en son sein avec plus d'efficacité, construite sur la base de convergences plus solidement établies. Ce choix s'appuie sur l'expérience qui confirme l'attachement de nos profession à un syndicalisme proche de leurs préoccupations professionnelles et de leur lieu de travail. L'objectif est donc qu'elle renforce l'identité qu'elle a conquise en même temps qu'elle contribue à l'unité du mouvement syndical en participant à la création de nouveaux cadres pour rassembler le mouvement syndical dans sa diversité.

En tout état de cause, la FSU doit occuper pleinement tout son champ de syndicalisation. Mais elle apparaît trop souvent comme une fédération d'enseignants et essentiellement centrée sur les problèmes du ministère de l'Education. Elle doit déjà prendre toutes les dimensions des secteurs où elle syndique, à commencer par les personnels non enseignants de l'Education mais aussi les personnels relevant d'autres secteurs que celui de l'Education

L'apport du syndicat de salariés s'occupant des chômeurs comme celui de l'ANPE peut nous indiquer aussi une voie qui n'est pas sans lien avec la préoccupation que nous avons que nos formations débouchent aussi sur l'emploi et les qualifications. ; il y a des sollicitations aussi de la part de travailleurs sociaux...

Comment la FSU peut-elle contribuer au rassemblement ?

La FSU, comme les autres organisations syndicales ne pourront trouver de réelles solutions aux problèmes qui se posent et ne pourront retrouver le chemin de l'efficacité syndicale que si elles sont capables de travailler ensemble au rassemblement du mouvement syndical.

Pour la FSU, une telle démarche se conçoit à tous les niveaux : secteur de l'éducation, de la fonction publique ou au niveau interprofessionnel Une telle démarche appuyée sur une dynamique d'action et des objectifs revendicatifs communs est la condition nécessaire d'une véritable relance de la syndicalisation et de l'efficacité dans l'action. C'est le sens même du projet initial de la FSU.

L'objectif de la FSU aujourd'hui est de créer les conditions pour que tout le mouvement syndical , sans exclusive, se rencontre, se retrouve dans une même structure tout en conservant son identité, pour travailler et réfléchir ensemble, élaborer des positions communes, rechercher des convergences, cerner leur divergences en se donnant les moyens de les dépasser pour agir ensemble et entraîner une grande majorité de salariés. L'ambition est de permettre la mise en commun des forces pour re-dynamiser la syndica-

lisation en particulier en direction des jeunes.

Le congrès de la FSU lance un appel à l'ensemble du mouvement syndical sans exclusive fondé :

- sur des valeurs partagées (recherche du rassemblement et de l'unité, implication des salariés dans les décisions, mise en évidence à tous les niveaux des solidarités, volonté de transformation sociale, implication dans les mouvements sociaux)

- sur des pratiques syndicales proches associant action, négociation et ouverture de perspectives par la construction de propositions

- sur la volonté de construire des revendications et des actions communes sur toutes les grandes questions (retraites, salaires, RTT, protection sociale, formation, lutte contre l'exclusion et la précarité, rôle des services publics, représentativité).

Le congrès de la FSU propose la mise en place d'un Comité de Liaison Unitaire Interprofessionnelle (CLUI) avec tous ceux qui y sont prêts la possibilité restant ouverte à tous de rejoindre le mouvement à tout moment.

Le CLUI sera ouvert à toutes les organisations syndicales, y compris à celles qui sont affiliées à une fédération ou à une confédération.

Sur ces bases, les organisations syndicales participant au CLUI pourraient par exemple :

- Mener ensemble des campagnes et des actions sur les grands sujets interprofessionnels du moment (salaires, retraites, emploi...);
- Crée des lieux communs de réflexion, de débat, d'élaboration;
- Développer des formations syndicales;
- Demander ensemble que soit rétablie, dans le public comme dans le privé, la liberté de candidature des organisations syndicales (retrait de l'amendement Perben pour la fonction publique) et définir de nouvelles règles de représentativité afin que soit strictement respectée la volonté des salarié(e)s.

Cette démarche doit aussi s'envisager à tous les niveaux, région, département, localité.

Le congrès mandate les instances délibératives de la FSU pour faire le point de l'expérience du comité de liaison interprofessionnel pour apprécier les évolutions nécessaires, ainsi que les initiatives à prendre notamment pour faire prendre en compte l'exigence des salariés de choisir librement leurs représentants, obtenir le respect de leurs votes.

Il sera procédé à des consultations des syndiqués sur les évolutions structurelles éventuelles.

Pour : 468 (88,30%) Contre : 44 (8,30%) - Abst : 18 (3,40%) Refus de vote : 3

Refonder le pacte fédéral

Nous voulons une fédération ouverte et pluraliste qui apporte à chacune de ses composantes, qui sache élaborer des synthèses, dégager des points de vue fédéraux à partir de la diversité d'aspiration des personnels qu'elle syndique, de la pluralité d'expression de ses structures syndicales.

Relever ce défi suppose de revenir sur le pacte fondateur de Macon, de ne point occulter les difficultés rencontrées par la fédération et de débattre de toutes les propositions qui peuvent en découler.

I. Le pacte fondateur de Mâcon : l'ambition du fédéralisme

Les conceptions qui ont permis de fonder la FSU restent d'actualité.

Lieu de débat et d'élaboration rassemblant tous ceux qui la construisent, la FSU entend répondre aux attentes des personnels, être une force syndicale efficace pour les revendications et contribuer, dans l'unité avec d'autres, à ouvrir des perspectives émancipatrices.

La FSU réaffirme sa volonté de poursuivre la construction d'un nouveau fédéralisme qui soit source de nouvelles solidarités, d'une identité partagée qui respecte ses diverses composantes, le pluralisme et la démocratie, un fédéralisme qui mette au centre les syndiqués.

La FSU est pluraliste : elle respecte les prérogatives des SN, l'autonomie des structures syndicales, le droit de tendance. Offrant à tous la garantie de rester maître de ses choix, créant le cadre de complémentarités dynamiques, elle permet l'émergence d'un point de vue fédéral, fruit d'une élaboration collective, dans lequel chacun peut se reconnaître.

Les SD ont un rôle irremplaçable pour l'activité fédérale, les recherches d'unité et l'ouverture de la fédération. La FSU leur offre la possibilité d'adapter au contexte local les décisions prises nationalement et les invite à prendre les décisions pour répondre à la situation locale.

Pluraliste, la FSU garantie le droit de tendance et intègre la réflexion des tendances dans la construction des décisions de la fédération.

La FSU entend prendre en compte les propositions, respecter les délibérations des diverses structures syndicales qui ont leur propre autonomie dans le cadre fédéral. En bref, fédération de SN, la FSU associe dans son fonctionnement les SN, les SD et les tendances.

Dans ce cadre fédéral, les synthèses sont recherchées, les mandats de la fédération élaborés à partir des propositions des diverses composantes et des mandats des SN, du travail des secteurs fédéraux, du débat dans les SN, les SD et les instances fédérales. La complémentarité dynamique entre les syndicats nationaux de la fédération, entre SN, SD et tendances permet ainsi l'émergence d'un véritable point de vue fédéral, fruit d'une élaboration collective, dans lequel chacun peut se reconnaître.

La FSU a-t-elle atteint ces objectifs fondateurs ?

II. Les équilibres fragilisés

D'un côté, la FSU a enregistré d'indéniables succès :

- elle a joué un rôle clef dans le développement des mobilisations, notamment en février et mars 2000;

- elle a favorisé, dans le cadre des négociations FP sur la RTT, l'expression des aspirations des personnels et contribué à l'affirmation unitaire de convergences ;

- les personnels lui ont accordé leur confiance, par leurs votes - chaque fois plus nombreux - lors des élections professionnelles, lui conférant la première place dans la FPE.

D'un autre côté, les indices de ce qu'il faut bien appeler une crise du fédéral sont multiples :

La crise avec le Snetaa ; les difficultés que rencontrent les syndicats hors EN dans la fédération ; le rôle et la place des syndicats et personnels IATOS dans la fédération ; les conflits entre SN ; les difficultés rencontrées par les SD ; la démission, dans un intervalle d'un an, de deux secrétaires généraux de la FSU.

Le pari d'une complémentarité entre SN, SD et tendances n'est pas gagné, la FSU n'existant le plus souvent que dans une juxtaposition de SN. C'est donc le lien entre ces trois types de composantes, les relations entre SN et fédération, le rôle et la place des SD, celle des tendances, le rôle des secteurs dans l'élaboration des synthèses et des mandats de la fédération... qu'il faut questionner pour reconstruire et délimiter un espace fédéral.

III. L'espace fédéral à construire

La résolution du congrès de Toulouse titrait déjà : " développer l'espace fédéral "... Faire jouer de nouveau les ressorts communs, se retrouver dans des pratiques fédérales convergentes suppose que l'on débatte de quelques grandes questions et que l'on s'accorde sur une complémentarité des diverses composantes qui permette de "fabriquer" du fédéral.

1. Une approche partagée du syndicalisme

Pour permettre à chacun de contribuer à la construction fédérale, il n'est bien entendu point demandé d'accord ou même de proximité d'orientation : la FSU entend rassembler ses composantes par delà leurs histoires, leurs cohérences. Il est par contre souhaitable que soit dégagé un point de vue partagé sur le rôle, la fonction du syndicalisme et sur ce qui a permis d'affirmer la FSU, de forger le profil d'une fédération syndicale unitaire et pluraliste, forte des identités de chacun. A tout le moins que les approches ne soient point contradictoires, que l'on dispose d'un socle commun, que l'on parle la même langue, sur la même planète syndicale.

Depuis sa fondation, la FSU a voulu développer un syndicalisme qui s'appuie sur les luttes des personnels, qui relaye leurs aspirations, exprime leur volonté et qui associe les syndiqués, les salariés qu'elle défend à la définition de propositions, d'alternatives pour transformer l'école, les services publics, la société.

2. Une fédération au plus près des syndiqués

Pour que la FSU soit une réalité plus tangible pour les syndiqués, il faut qu'elle existe au plus près de leurs pratiques professionnelles et de leurs préoccupations. Sur les lieux de travail où les syndiqués interviennent naturellement ensemble, la FSU doit favoriser leur action commune et la connaissance réciproque de leurs problèmes. Les départements qui ont mis en place des formes d'expression fédérales locales, notamment des sections locales de la FSU, en tirent un bilan positif en terme de mobilisation, de participation des syndiqués à la vie fédérale, de liens tissés entre catégories de personnel et avec l'ensemble des salariés. Ces sections locales donnent corps à la vie fédérale dans les mobilisations. Le congrès propose aux SD de favoriser leur développement et leur activité et de définir les modalités de leur participation à la vie fédérale et aux instances départementales. Il propose une campagne nationale sur le respect et l'extension des droits syndicaux permettant de dégager les moyens matériels et humains de fonctionnement de ces sections locales.

3. Affirmer le rôle et la place des sections départementales

Pour développer notre approche du syndicalisme et construire la FSU, les SD ont un rôle irremplaçable. Elles représentent tout d'abord le premier niveau qui rassemble l'ensemble des syndiqués et de ce fait tout ou partie des SN et des tendances de la FSU. Elles devraient donc être un lieu de

débat, d'élaboration des synthèses fédérales, ce qui demande de réfléchir aux moyens d'y parvenir. C'est ensuite l'intervention des SD qui permet l'apparition sur le terrain de la fédération. De fait, la politique unitaire, les liens interprofessionnels, l'ouverture de la FSU au mouvement social passent, dans les départements, par les sections départementales.

Enfin, dans la construction d'un point de vue fédéral, les SD constituent un ciment fédéral entre des SN dont la réalité est fort différente, d'un ministère à l'autre, certains syndiquant l'ensemble des salariés de leur secteur, d'autres étant multi-catégoriels ou syndiquant une catégorie.

4. Dynamiser la relation fédération-Syndicats nationaux

Les syndicats constituent le cadre organisationnel qui mobilise la plus grande part de l'activité militante. La conviction portée par le pacte fédéral fondateur est que la FSU permette d'apporter une dimension supplémentaire à l'activité de chaque SN. La mise en œuvre des mandats de congrès pour favoriser le développement fédéral et celui de ses syndicats nationaux dans tous les secteurs de sa compétence appelle des adaptations concrètes. Dans le cadre de l'occupation pleine et entière du champ de syndicalisation de la FSU, il y a nécessité en lien avec les différents secteurs nationaux de mettre à disposition des syndicats nationaux concernés par la syndicalisation de personnels qui ne sont pas fonctionnaires d'Etat les moyens de mieux traiter cette question (par exemple, FP territoriale, salariés du secteur associatif...).

Les évolutions profondes liées à la réforme de l'état, aux lois de décentralisation et aux mutations de l'emploi nécessitant en retour des adaptations structurelles et juridiques de notre syndicalisme. Celles-ci ne peuvent être prises en charge, pour des raisons diverses, par les syndicats nationaux.

La prise en charge par la FSU du développement de l'implantation des SN de la FSU dans la totalité de ses champs de compétence aurait aussi l'avantage de mieux préparer les mutations indispensables de notre syndicalisme. Elle aurait aussi le mérite de nourrir concrètement la réflexion sur les évolutions de la Fédération au regard des éléments de représentativité et des aspirations des personnels, actifs et retraités et privés d'emploi que nous regroupons et pouvons représenter. L'investissement militant des SN dans la fédération est très inégal et trop souvent réduit à une participation aux instances sans apport suffisant au travail fédéral. Les surcharges d'activité expliquent pour une part cette difficulté mais aussi y a-t-il sans doute une insuffisante conviction que consacrer des forces à la fédération amène un retour pour les SN. Les contradictions entre syndicats ne peuvent s'aplanir qu'à partir d'une réflexion commune sur les caractéristiques fort diverses des secteurs où la fédération est présente et sur les différences en matière de tradition syndicale, de situation des personnels. Il faut enfin des allers et retours entre la réflexion des SN et le débat fédéral, une confrontation entre le point de vue du syndicat et celui des autres composantes. Et donc renforcer les cadres de travail communs (secteurs, commissions...). Le congrès appelle donc les SN à s'investir davantage dans la vie fédérale départementale pour contribuer à développer à ce niveau l'espace fédéral.

5. Affermir le pluralisme

La FSU rassemble tous ceux qui veulent contribuer à la construction et à l'expression de son projet syndical. Pluraliste dans son fonctionnement, elle rejette les anathèmes. Elle cherche à réellement associer, au côté des SN, les représentants des SD et les tendances à l'élaboration et à la représentation de la fédération.. Réaffirmer dans la pratique ce trépied constitutif de la fédération demande un certain volontarisme. C'est essentiel si l'on veut que la fédération ne se réduise pas à une union de syndicats. L'obligation de réunir une majorité qualifiée (de 70%) pour adopter, dans les instances délibératives, un mandat fédéral témoigne du refus de toute hégémonie et de la volonté de parvenir à un fonctionnement pluraliste. Cette règle impose d'approfondir les débats, de rechercher des synthèses. Elle est aussi une assurance de l'efficacité des décisions prises. Quant une motion ou un amendement à une résolution recueille une majorité sans atteindre la majorité de 70%, le congrès recommande que l'instance délibératrice face un nouvel effort de synthèse.

6. "Fabriquer du fédéral"

Puisque la FSU, fédération de syndicats nationaux, repose sur un trépied (SN, SD, tendances), il faut s'assurer de sa stabilité à tous les niveaux de décision. Les secteurs de la fédération permettent la confrontation des points de vue, l'amorce de synthèses entre syndicats, SD et tendances. A ce titre, ils représentent des lieux essentiels de préparation des instances délibératives, d'élaboration des positions fédérales sur les dossiers à traiter pour l'intervention de la fédération. Le fonctionnement de ces secteurs est inégal et demande une plus grande implication de toutes les composantes de la FSU. Il faut veiller à ce que les SN y participent, à la prise en compte et à l'impulsion de leur travail.

Les SD peuvent être associées à un travail directement par la présence de représentants associés autant que possible, et par une meilleure circulation de l'information (diffusion aux SD des documents débattus par les secteurs et en retour alimentation de la réflexion des secteurs par l'expérience des SD).

La fédération se fixe pour objectifs :

- De mettre à la disposition des SD les moyens de la fédération
- D'assurer le lien entre les SD et les instances nationales
- D'associer les SD aux prises de position
- De développer la formation syndicale

Pour ce faire le congrès mandate le CDFN pour mieux définir le rôle du secteur "vie fédérale" et inciter l'ensemble des secteurs à mieux recenser et prendre en compte les contributions des SD.

IV. Quelques propositions...

Dans le débat sur le fonctionnement de la fédération et les évolutions qu'il convient d'y apporter, le travail et les décisions prises par les instances délibératives depuis le congrès de Toulouse constituent des points d'appui pour la réflexion. Des questions peuvent (doivent) faire l'objet de modifications statutaires. Un certain nombre d'entre elles ont déjà fait l'objet de propositions. Si l'on excepte celles déjà examinées par le CDFN d'octobre 98 :

1. La place des femmes dans la fédération

A tous les niveaux de la FSU, nous sommes loin "d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes". Et pourtant, la FSU

intervient dans un champ largement féminisé. La question d'une réelle mixité des instances fédérales demeure. Le congrès décide la mise en œuvre d'une représentation équilibrée entre hommes et femmes dans les instances fédérales. Il décide d'en énoncer le principe dans les statuts et mandate le CDFN pour traduire rapidement ce principe par des mesures inscrites dans le RI. Un bilan en sera à intervalles réguliers.

2. Rajeunir les responsables

La FSU est aussi confrontée à la nécessité d'un rajeunissement de ses responsables à tous les niveaux.

Le congrès, soucieux d'intégrer à la vie fédérale, les générations nouvelles appelle l'ensemble des syndicats et parties constitutives de la FSU à un effort exceptionnel dans ce renouvellement des militants fédéraux.

Il mandate le CDFN pour rechercher les moyens d'y parvenir (formation syndicale...) et d'ici au prochain congrès les possibilités d'une codification plus précise sur la question de la limitation de la durée des mandats fédéraux.

3. Structuration régionale

Le développement et l'élargissement des compétences régionales découlant notamment des politiques de décentralisation et de déconcentration imposent à la FSU de disposer à ce niveau d'une capacité d'élaboration, d'intervention et de représentation. Pour ce faire, la FSU a besoin de s'organiser au plan régional pour élaborer démocratiquement des mandats syndicaux, définir les moyens de leur mise en œuvre. Ce qui implique une structuration qui rassemble les syndicats, les SD de la région et les tendances. Ses compétences sont limitées aux questions qui correspondent aux politiques élaborées et/ou mises en œuvre à ce niveau. Cette structuration ne saurait se substituer aux SD qui sont un des piliers de la fédération qui, dans la mise en œuvre de ce mandat, veillera à préserver toutes leurs prérogatives. Cette décision devra avoir une traduction statutaire.

4. Compositions des instances

Le congrès souhaite que l'on réfléchisse aux moyens de mieux concilier :

- Le respect d'une règle impérative qui interdit qu'un syndicat ou un courant de pensée puisse seul(e) approcher à fortiori atteindre la majorité qualifiée
- Le principe de démocratie syndicale " un syndiqué, une voix "
- Une représentation des diverses tendances garantie dans toutes les instances délibératives à la hauteur de ce qu'elles représentent.

Le CDFN doit aussi chercher à répondre au fait que des militants ne souhaitent pas s'organiser en tendance.

5. Les exécutifs

Le congrès confirme la nécessité de construire et faire vivre une véritable équipe exécutive pluraliste d'animation de la fédération.

Il décide de la mise en place d'un secrétariat national, sur les bases définies par le CDFN des 8 et 9 juin 1999.

Le CDFN tirera le bilan de cette forme d'organisation. En fonction de ce bilan il fera des propositions sur le maintien ou non du BEFN.

6. Les retraités dans la Fédération

Afin de mieux prendre en compte les revendications et problèmes des retraités, le congrès décide de la mise en place d'un secteur fédéral " retraités ". Un prochain CDFN procédera à la mise en œuvre concrète de cette décision et

adaptera en conséquence le règlement intérieur (Article 7 - secteurs d'activités et groupes de travail du BEFN).

7. Droits syndicaux

Le congrès mandate la FSU pour :

- Exiger un bilan de l'application des décrets de 1982 sur les droits syndicaux
- Exiger l'ouverture de discussions en vue d'améliorer et élargir les droits syndicaux existants.

Pour = 434 (85,77 %)
Contre = 41 (8,10%)
Abst = 31 (6,13%)
Rdv = 8

Motion sur la place du vote d'orientation

La place du vote d'orientation par rapport au débat du congrès fédéral national et à la composition des instances doit être discutée. Dans la pratique, le vote d'orientation intervenant avant le débat de congrès ne donne pas lieu à un réel échange et apparaît déconnecté des enjeux de celui-ci. Pourtant le vote des syndiqués sur ces orientations a quelque importance sur la composition des congrès et des instances.

Mais dans l'état actuel de la réflexion, il paraît difficile de décider d'une nouvelle organisation pour que le vote d'orientation intervienne après les débats du congrès. Le congrès donne mandat au CDFN de poursuivre cette réflexion sur les formes du débat d'orientation et sur son organisation, ainsi que sur le moment où doit intervenir le vote permettant de composer les instances. Le prochain congrès tirera les conclusions de ce débat et procèdera aux éventuelles adaptations.

Pour = 414 (80,08%)
Contre = 46 (8,90%)
Abst = 57 (11,03%)
Refus de vote : 9

TEXTE DE REFLEXION ANNEXE APRES AVIS DU CONGRES Pour un secteur Retraités

Dans les 10 années qui viennent, environ la moitié des syndiqués FSU seront en retraite. Notre fédération, à travers ses syndicats nationaux, devra se préoccuper de regrouper et de mettre en action un plus grand nombre de syndiqués qui

auront cessé d'exercer un métier, et qui restent attachés à leur syndicat avec des préoccupations plus diversifiées comportant une dimension transversale importante. Dans une société où les plus de 60 ans sont de plus en plus nombreux à s'impliquer dans des activités d'utilité sociale, la FSU doit prendre en considération tous ces éléments en se donnant les moyens pour :

- Mieux prendre en compte leurs revendications, aussi bien celles qui sont les plus liées à celles des personnels en activité (niveau des pensions, pérennité du code des pensions, évolutions de l'IRCANTEC, protection sociale, politique de prévention des maladies...) que celles qui ont des dimensions qui leur sont plus particulières (fiscalité et prélèvements sociaux, accès aux soins, services de proximité, habitat, prise en charge de la perte d'autonomie, minima de pension...) ;
 - Mieux répondre aux préoccupations diverses : place et rôle des retraités dans la société et dans ses évolutions, reconnaissance de leur citoyenneté, statut du bénévolat ...
 - Une meilleure participation à la vie dans les syndicats nationaux et dans la FSU au niveau national et au niveau départemental, développant la solidarité actifs-retraités ;
 - Renforcer l'activité fédérale " retraités " au niveau national et au niveau départemental, en prise avec les revendications et les attentes des retraités pour peser dans le débat social en les mobilisant ;
 - Communiquer des analyses et des propositions dans les publications syndicales en direction des retraités comme de l'ensemble des syndiqués ;
 - Renforcer la présence et l'action des syndicats nationaux dans la FGR ;
 - Rechercher des convergences sans exclusive avec l'ensemble des organisations de retraités (UCR et associations) et participer aux actions en contribuant aux unités les plus larges.
- La mise en place d'un " secteur fédéral retraités " permettrait le développement d'une activité mieux construite, mieux adaptée, mieux coordonnée au niveau national et dans les départements, plus efficace et ouvrant une perspective de reconnaissance de la FSU dans les instances représentatives des retraités.

MODIFICATIONS STATUTAIRES ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS

Article 1 - La FSU (enseignement, éducation, recherche, culture, formation, insertion), Fédération syndicale unitaire (enseignement, éducation, recherche, culture, formation, insertion) est une fédération de syndicats nationaux qui acceptent les présents statuts et regroupent les personnels intervenant dans ces champs ou qui contribuent à ces activités quels que soient leur secteur d'intervention et leur statut.

Article 2 - (...) Elle favorise le développement du rôle et de la place des femmes dans la société et agit pour garantir leurs droits. Elle agit pour (...) La Fédération (...) associe l'ensemble des syndiqués et des personnels au débat et à la vie de la Fédération, respecte les diversités . Elle a en

permanence le souci de débattre avec l'ensemble des personnels (...)

Article 3 - • La collaboration avec les organisations de travailleurs et les solidarités interprofessionnelles.

Article 5 - Dans la répartition des responsabilités fédérales, la fédération créera les conditions et mettra en œuvre une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes selon des modalités précisées au R.I.

Article 6 - Tout syndicat regroupant...peut adhérer à la Fédération s'il ne syndique pas tout ou partie des personnels déjà regroupés dans un des syndicats nationaux affiliés. Dans le cas contraire, cette adhésion est soumise à l'accord du ou des syndicats concernés. Le Conseil délibératif se prononcera sur cette demande (...)

Article 8 - Il peut être créé à l'initiative de la Fédération un ou plusieurs syndicats (...) constitués sur des grands secteurs. L'objectif de ces syndicats... à l'avenir.

Ces syndicats... l'objet d'un suivi des instances fédérales.

Article 9 - Chaque syndicat (...) et leur champ respectif de syndicalisation sont annexés au règlement intérieur. Toute modification doit être ratifiée par la Fédération.

Article 10 - Tout syndicat national affilié s'administre librement. Il garantit le droit individuel de ses membres de se présenter sur une liste fédérale de leur choix. (...) il organise le débat et la consultation individuelle de ses adhérents tant pour le vote d'orientation que sur les documents préparatoires.

Article 11 - Les sections départementales (...) organisent l'activité de la Fédération dans le département et prennent les décisions nécessaires. Elles mettent en œuvre les mandats nationaux.

Elles impulsent... la création et l'existence de structures fédérales locales et s'efforcent de les associer à la vie fédérale départementale. Elles favorisent leur développement et leur activité et définissent les modalités de leur participation à la vie fédérale et aux instances départementales. Elles réunissent un Congrès départemental ou une Assemblée générale de syndiqués pour préparer les Congrès nationaux. Avec l'accord des représentants d'un ou de plusieurs SN, elles peuvent organiser pour ce ou ces SN, la consultation individuelle à bulletin secret des adhérents du département pour le vote d'orientation fédéral national et sur les documents préparatoires au congrès fédéral national. Elles ont, dans le cadre des consultations préparatoires au congrès national, la possibilité de soumettre des points supplémentaires au débat et à la consultation des syndiqués de leur département. Elles peuvent organiser, en coordination avec les représentants départementaux des syndicats nationaux, une consultation individuelle à bulletin secret des adhérents du département pour le vote d'orientation fédéral départemental et sur les documents préparatoires au congrès fédéral départemental.

Les règles de représentation (...) des présents statuts.

Article 14 - Les résultats de la consultation (...) sont collectés (...) par une Commission nationale composée à l'image du CDFN. Toute contestation est soumise au BDFN qui décide, (...)

Article 15 - Dans chaque région est mise en place une coordination fédérale régionale élaborant et pouvant prendre les décisions concernant l'inter-

vention, la représentation fédérale auprès des instances régionales.

Elle permet d'organiser la réflexion fédérale et de construire des mandats syndicaux respectant ceux des sections départementales et des syndicats nationaux de la région.

Son champ de compétences, limité aux questions qui correspondent aux politiques élaborées et/ou mises en œuvre au niveau de la région, et défini au R.I.

La composition de cette coordination assure la représentation de chaque SD de la région, des SN et des tendances. Elle peut se doter une équipe d'animation restreinte.

Article 16 - Dans l'intervalle du congrès, la Fédération est administrée par :

- un Conseil délibératif fédéral national (CDFN) qui se réunit sauf exception tous les deux mois
- un Bureau délibératif fédéral national (BDFN) qui se réunit sauf exception une fois par quinzaine
- un Bureau exécutif fédéral national (BEFN) qui se réunit sauf exception une fois par quinzaine avec le BDFN ;

Ajout :

Une fois par an au moins, et autant que de besoin, le CDFN est élargi à l'ensemble des sections départementales de la Fédération : les représentants non élus au CDFN ont voix consultative.

Article 17 -

Avant le 3ème §, ajouter : le vote national d'orientation fédéral est organisé avant chaque congrès fédéral national selon un calendrier et des règles arrêtés par le CDFN. Toute tendance ou groupe de syndiqués qui souhaitent proposer un texte d'orientation peut demander la publication préalable dans la presse fédérale d'un appel. Toute tendance ou groupe de syndiqués qui souhaite participer à la représentation des tendances dans les instances fédérales nationales soumet au vote individuel à bulletin secret de chaque syndiqué un texte orientation accompagné d'une liste de syndiqués appelés à représenter dans les instances fédérales. A la demande de la Fédération en fonction du règlement électoral adopté par le CDFN chaque SN atteste de la qualité de syndiqué(e) à se SN des candidat(e)s qui s'en déclare membre. Chaque tendance choisit librement ses représentants titulaires et suppléants dans la liste présentée à concurrence du nombre de sièges qui lui sont attribués.

Le CDFN compte une centaine de membres et comporte autant de membres suppléants que de membres titulaires. La répartition des sièges est la suivante :

- les syndicats nationaux disposent de la moitié des sièges
- 30 % sont consacrés à la représentation des sections départementales
- 20 % sont consacrés à la représentation des tendances.

Le CDFN est réuni sur convocation du BDFN.

1 - représentants des syndicats nationaux : tout syndicat est assuré d'une représentation. Le nombre de ses représentants dépend du nombre de ses adhérents d'après un barème précisé au RI.

Les tranches sont transférées au RI (...)

La répartition des sièges entre les différentes tendances se fait dans le respect des règles énoncées pour la composition globale du BDFN, CDFN(...)

4 - Lors du congrès fédéral, sauf situation exce-

tionnelle, le CDFN élit parmi les membres titulaires du CDFN, un secrétaire général et un trésorier. Il peut adjoindre au BEFN, un secrétaire administratif et un trésorier adjoint disposant d'une voix consultative et responsable devant le BDFN (...)

5 - Le CDFN peut désigner un secrétariat national exécutif pluraliste dont il fixe la composition, chargé de l'application des décisions et du suivi quotidien de la vie fédérale. (ajout).

Article 21 - (...)

1 - Délégués des syndicats nationaux : tout syndicat est assuré d'une représentation. Le nombre de ses représentants dépend du nombre de ses adhérents d'après un barème précisé au RI.

(...)

2 - Délégués des sections départementales. Chaque congrès de section départementale sera représenté par deux délégués. Des délégués supplémentaires sont attribués, au-delà d'un certain seuil d'adhérents, par tranches définies au RI. (...)

Article 24 - La cotisation fédérale... intérieur.

La Fédération reverse aux sections départementales et aux coordinations fédérales régionales une partie des cotisations perçues. Le CDFN en fixe l'importance, les critères de répartition et le calendrier de versement.

Modifications de l'Article 2 et de l'article 5 votées ensemble :

Pour : 546 (96,30%)

Contre : 10 (1,76%)

Abst : 11 (1,94%)

Rdv : 15

Modification de l'article 11

Pour 524 (92,25%)

Contre : 36 (6,34%)

Abst. : 8 (1,41%)

Rdv : 2

Modifications des autres articles et des motions particulières 1 et 2 :

Pour : 503 (87,02%)

Contre : 56 (9,69%)

Abst : 19 (3,29%)

Rdv : 6

Motion particulière 1

Le congrès donne mandat au secrétaire général d'assurer le dépôt des modifications aux statuts adoptées par le présent congrès.

Motion particulière 2

Mandat d'étude.

Le congrès mandate le CDFN pour réfléchir suite aux modifications statutaires qu'il vient d'adopter à leurs conséquences :

- sur le statut de membre associé
- sur les moyens pour la Fédération de favoriser la recherche d'un accord en cas de chevauchement des champs de syndicalisation
- sur les modifications statutaires qui sembleraient nécessaires.

La commission des mandats s'est réunie dès l'ouverture du congrès.

Elle a soumis le texte suivant au vote des congressistes

Conformément aux statuts, la Commission des mandats a procédé à la vérification de la régularité des délégations et instruit les contestations.

Elle a constaté la régularité des délégations sur les bases suivantes :

ù 363 délégués au titre des syndicats nationaux

ù 236 délégués directs des congrès départementaux

ù 127 délégués désignés par les tendances (article 21.3) parmi les délégués potentiels désignés par les congrès départementaux et parmi les membres titulaires ou suppléants du CDFN.

soit un total de 726 délégués.

La répartition de ces 127 délégués au regard des dispositions statutaires est :

Ecole Emancipée : 65 délégués

Autrement pour la FSU : 26 délégués

Front Unique : 16 délégués

Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant : 20 délégués

Elle a enregistré les remplacements et modifications sollicités par les SN, les SD et les tendances. Les propositions respectant les règles statutaires, elle propose au congrès de les valider.

Est contesté le statut de délégué de 3 camarades se déclarant membres du SNETAA : 1 au titre du 93, 1 au titre du 58 et 1 désigné par la tendance Front Unique au titre de la représentation des tendances et du pluralisme (section départementale 13). Sur la base des décisions prises jusqu'à maintenant par le CDFN, la commission des mandats propose au congrès de ne pas valider le statut de délégué pour ces 3 camarades. La commission propose au congrès qu'ils participent aux travaux du congrès, sans voix délibérative.

La Commission des mandats a entendu la déclaration liminaire suivante faite par " Autrement pour la FSU " membre de la commission : " Les sections départementales qui ont appelé à participer à leur congrès les adhérents du SNETAA, à titre individuel, ont appliqué la décision du CDFN du 28 novembre 2000. Or, cette décision est illégitime car elle prévoit la participation directe des adhérents à des instances fédérales alors que leur adhésion va statutairement aux Syndicats Nationaux. Par conséquent, les délégations départementales ont été élues par des congrès départementaux fonctionnant illégitimement et sont, de fait, illégitimes.

Autrement a donc refusé de se prononcer sur la validité des délégations départementales ".

La Commission propose au congrès d'approuver ce rapport. La liste nominative des délégués établie sur ces bases est jointe au présent rapport.

Votants 536,

Pour 451

Contre 16,

Abstentions 37

RdV 32,

(exprimés 504)

Adopté à 89,48%

Appel du congrès national de la FSU de La Rochelle

Le congrès national de la FSU appelle les personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture à se mobiliser avec les salariés du privé pour les retraites le 25 janvier et à la grève unitaire dans les trois fonctions publiques le 30 janvier.

Il les appelle à participer massivement aux manifestations et aux grèves qui sont décidées le 25 pour mettre en échec l'offensive de très grande envergure du MEDEF contre les retraites complémentaires et pour défendre les droits à la retraite pour tous à taux plein à 60 ans et 37,5 annuités pour le privé et pour le public.

Elle les appelle à assurer le plein succès de la grève unitaire le 30 janvier dans les trois Fonctions Publiques à l'appel de toutes les organisations de fonctionnaires pour le maintien et la progression du pouvoir d'achat.

Elle les appelle à mettre en avant à cette occasion les revendications en matière de salaires, de refonte de la grille de rémunérations, de retraite, et de RTT assortie de créations d'emplois.

Le congrès débattra au cours de ses travaux des propositions de la FSU pour donner tous les prolongements nécessaires à ces mouvements en recherchant les convergences aussi bien dans les trois fonctions publiques qu'avec l'ensemble des salariés

La Rochelle 23 janvier 2001

**Pour 455 (82,58%)
Contre : 14 (2,54%)
Abst : 82 (14,88)
Refus de vote : 2**

Texte action

Le congrès appelle les personnels à développer l'action sur les questions de retraites, de salaires, d'emploi, de RTT ainsi que sur les problèmes d'éducation.

LES RETRAITES : un mouvement d'ampleur

Le 25 janvier : une journée puissante marquée par des grèves avec plus de 80 000 manifestants à Paris, 30 000 à Marseille, 20 000 à Lyon, 15 000 à Grenoble, 5 000 à La Rochelle..., 300 000 au total en Province selon l'AFP.

Le congrès se félicite du très grand succès des manifestations unitaires à l'appel de toutes les confédérations et de 5 fédérations de fonctionnaires pour la défense du droit à la retraite à 60 ans pour tous.

La réponse des salariés à l'offensive du MEDEF est claire et celui ci doit en tenir compte. Cette journée démontre la force de la solidarité des salariés du privé et du public ainsi que la voie dans laquelle il faut poursuivre rapidement.

Le congrès mandate la FSU pour proposer à l'ensemble des confédérations et du mouvement syndical, qu'il se réunisse au plus tôt pour examiner les suites à donner à cette journée, suites qui doivent continuer à rassembler les salariés du public et du privé, et déboucher sur une nouvelle journée d'action de grève et de manifestation le plus rapidement possible.

Le congrès appelle les sections départementales pour prendre tous les contacts unitaires nécessaires afin de contribuer à développer les débats sur les retraites, sur les projets du Medef et du gouvernement et sur les propositions alternatives et à amplifier le mouvement social sur les retraites qui s'est engagé...

Le 30 janvier grève dans la fonction publique : salaires, retraites, RTT, précarité

Dans la suite de l'action du 18 janvier et du 25 janvier le congrès appelle les fonctionnaires à faire du 30 janvier une puissante journée de grève et de manifestations à l'initiative des 7 fédérations de fonctionnaires et du groupe des 10. Il les appelle à réussir cette action pour la défense du pouvoir d'achat des salaires et des pensions, pour la défense des retraites, pour la RTT, pour la résorption complète de la précarité, pour des embauches massives de titulaires et la création d'emplois.

Le congrès appelle les personnels à se réunir en AG de grévistes et à débattre des suites de l'action.

Si le gouvernement n'ouvre pas de nouvelles négociations et ne prend pas les engagements nécessaires, le congrès mandate la FSU pour proposer aux fédérations de fonctionnaires de se rencontrer rapidement pour qu'une suite soit donnée à cette journée. Elle tiendra compte de l'évolution du mouvement sur les retraites.

Dans cette perspective la FSU proposera à toutes les fédérations d'appeler à l'action conjointe des salariés du public et du privé, pour que se développe un important mouvement social pour la défense des pensions, des retraites pour tous à 60 ans et 37,5 annuités.

La FSU recherchera les convergences pour le développement de l'action pour le relèvement des salaires et des minima sociaux.

SOUTIEN A NOTRE COLLEGIUE CHRISTIAN KAPLAN

Indigné par l'injustice faite à notre collègue Christian KAPLAN, le Congrès de la FSU dénonce sa condamnation. Il demande au ministre de le faire bénéficier a posteriori de l'article 11, ce qui serait pour lui une forme de réhabilitation professionnelle.

Le Congrès appelle les personnels à exprimer massivement leur soutien à Christian Kaplan en établissant à son ordre un chèque de solidarité de 1 Franc.

**Pour 512 (99,81%)
Contre : 0
Abst : 1 (3,83%)
refus de vote 0**

Sur l'action RTT

La FSU développera l'échange et la coordination des SN sur la RTT. La FSU engagera les actions nécessaires en recherchant l'unité pour que les négociations sur la RTT dans les divers ministères s'ouvrent et débouchent sur une véritable réduction du temps de travail intégrant les dispositions particulières en vigueur. Elle mènera l'action pour que la RTT se traduise par des créations d'emplois, dans tous les secteurs.

EDUCATION : RECHERCHER L'UNITE ET DEVELOPPER L'ACTION

Dans la continuité des actions engagées dans la fonction publique la FSU développera des actions dans chacun de ses secteurs en recherchant l'unité intersyndicale.

Dans l'éducation nationale et dans l'enseignement agricole, le congrès appelle les personnels à développer tout au long de cette période les actions unitaires qui s'engagent d'ores et déjà dans plusieurs départements sur la préparation de la rentrée et la carte scolaire, en liaison avec les parents d'élèves et les jeunes afin de combattre la suppression des postes, redéploiement de moyens, extension de la précarité pour obtenir les moyens supplémentaires, en postes et en recrutement de titulaires pour réussir la rentrée prochaine. Il les appelle à développer les actions menées dans le supérieur pour des dotations et un plan pluriannuel d'une toute autre ampleur, dans l'ensemble des établissements et particulièrement dans les IUFM, en recherchant toutes les convergences unitaires notamment avec les étudiants.

L'objectif est de créer les conditions d'un important mouvement social sur l'éducation et la formation des jeunes. Dans cette perspective le congrès mandate la FSU pour rechercher au plan national l'unité la plus large et proposer une action pour la transformation et la démocratisation du système éducatif et les moyens de la mener à bien. Cette action pourrait intervenir en mars au retour des congés de février ou au plus tard au début du mois de mai.

La FSU appelle donc à travailler à assurer toutes les convergences du secteur public et privé sur toutes ces questions, à développer toutes les initiatives et à soutenir les actions engagées par ses divers syndicats.

Annexe solidarité :

Le congrès national de la FSU, en application des mandats qu'il s'est donnés, appelle à participer et à contribuer à la réussite :

- des manifestations pour la régularisation des sans-papiers, en particulier la manifestation nationale de Paris, le samedi 27 janvier à 14 heures à Paris.
- des rassemblements de solidarité avec José Bové et ses camarades, militants de la Confédération Paysanne, inculpés pour leur lutte contre les OGM et la mondialisation libérale des marchés, qui vont se tenir à Montpellier, à l'occasion du procès en appel, les 15 et 16 février.

Vote global :

Pour 453 (91,33%)

Contre : 19 (3,83%)

Abst : 24 (4,84%)

refus de vote : 1

GAGNER LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE JANVIER ET MARS

Le congrès appelle tous les personnels ouvriers, techniques et d'entretien, les administratifs catégorie A et B, les assistances sociales à voter massivement pour les listes présentées par les syndicats de la FSU : UNATOS, SNASUB , SNUAS FP.

La FSU appelle les enseignants de lycée agricole, les personnels de la jeunesse et des sports à voter pour les syndicats de la FSU.

La FSU appelle également tous les personnels en poste à l'étranger à voter sur les listes présentées par ses syndicats lors des élections d'avril 2001.

Au-delà de ceux qui sont directement concernés par ces votes, ce sont tous les syndicats et leurs syndiqués qui peuvent

contribuer à ce que la FSU remporte d'importants succès dans ces secteurs.

La FSU rappelle sa condamnation de l'amendement PERBEN auquel le gouvernement a encore eu recours à l'occasion de ces élections

La FSU continuera à lutter avec les autres organisations syndicales pour l'abrogation de cette loi inique.

En assurant ainsi une forte représentativité des syndicats de la FSU les personnels se donneront les moyens de faire avancer leurs revendications.

Adopté à l'unanimité

Motion de soutien à Jacques Bertholle

Le congrès national de la F.S.U réuni à La Rochelle :

Demande avec insistance au gouvernement de la gauche plurielle, en particulier au Ministre du Travail et de la Solidarité, de tout mettre en œuvre pour trouver une solution rapide à la réintégration du D.D.T.E. de la Martinique, Jacques Bertholle, suspendu injustement de ses fonctions et de son salaire par des décisions largement désavouées depuis par les tribunaux.

La réintégration de Jacques Bertholle est aujourd'hui une exigence dictée par :

ü La volonté affichée de créer les conditions d'un véritable dialogue social à la Martinique

ü La compétence reconnue par des rapports officiels élogieux de Jacques Bertholle dans ce domaine.

Il y a urgence de mettre fin au calvaire infligé depuis deux ans, sous un gouvernement de gauche, à une serviteur passionné du droit et de la justice sociale.

Pour 475 (100%)

Contre 0

Abst. :0

Refus de vote 14

Pour une paix juste et durable au Proche-Orient

Solidarité avec le peuple palestinien

Le long et difficile processus entamé à Oslo et qui ne débouchait pas, s'est écroulé en quelques jours, le 30 septembre 2000, par la visite-provocation d'Ariel Sharon, ancien ministre de la Défense israélien, accompagné d'hommes armés, sur l'esplanade du Mont du Temple dite " des mosquées ", qui n'a fait qu'amplifier la colère du peuple palestinien humilié et meurtri depuis trop longtemps.

De nouvelles victimes tombent chaque jour au Proche-Orient pour la plupart des Palestiniens, dont un nombre impressionnant d'enfants et d'adolescents. Près de 300 morts et plusieurs milliers de blessés.

Au soulèvement de la population et de la jeunesse, l'armée israélienne a répliqué par des tirs à balles réelles et l'intervention de chars et d'hélicoptères de combat. Cette répression sanglante s'est étendue aux palestiniens, citoyens d'Israël, dont treize ont été tués.

Il n'y aura de solution durable à ce conflit que fondée sur le droit. La paix et la sécurité de tous les peuples de la région passent par l'évacuation des territoires occupés par Israël en 1967, le droit au retour des réfugiés, le démantèlement des colonies, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à disposer d'un Etat viable et souverain en Cisjordanie, à Gaza et Jérusalem - Est.

L'opinion internationale doit se manifester avec force aux côtés du mouvement national palestinien et des forces de paix en Israël pour que le dialogue l'emporte, pour une négociation qui laisse toutes les chances à une solution de paix fon-

dée sur les droits de chacun des peuples et la sécurité pour tous. En France, nous refusons les logiques qui veulent transformer un conflit politique en conflit religieux ou ethnique et qui s'efforcent d'enfermer les uns et les autres dans le piège fatal des solidarités communautaires.

Nous condamnons les actes comme les propos qui ont été commis, ici, contre des Juifs ou des Arabes, depuis le début de la nouvelle Intifada.

Nous appelons au contraire à développer un grand mouvement de solidarité qui aide le peuple palestinien à conquérir sa pleine souveraineté, à assurer la co-existence pacifique des deux Etats, dans des frontières sûres et reconnues et à contribuer au rapprochement des deux peuples.

Nous exigeons des instances de l'UE et des autorités françaises qu'elles exercent la pression maximale tant que le gouvernement israélien continuera à violer le droit international et les résolutions de l'ONU.

Sur ces bases, la FSU continuera à s'exprimer, à s'impliquer dans les actions unitaires, et à intervenir auprès des syndicats israéliens et palestiniens de l'Education.

SNETAA SORTIR DE LA

Depuis juin, les instances de la FSU ont eu en permanence, dans la continuité de ses multiples propositions depuis trois ans, le souci de tout faire pour que les syndiqués du SNETAA puissent être représentés dans le congrès national et dans les congrès départementaux. C'est encore le sens notamment de la décision du CDFN du 15 janvier d'inviter le SNETAA à être présent au congrès à la hauteur du nombre de délégués auquel il pouvait prétendre s'il avait acquitté les cotisations correspondant à l'ensemble de ses cotisations.

Le congrès constate et regrette que la direction du SNETAA ait fait le choix de ne pas être présente au congrès. Il comprend d'autant moins ce choix que le congrès est l'instance souveraine pour débattre des questions que pose la direction du SNETAA.

Le congrès rappelle aux personnels de LP et à la direction nationale du SNETAA que la FSU s'est donné des statuts et des règles de vie qui s'appliquent d'autant plus à toutes ses composantes qu'elles ont été élaborées en commun dès sa création.

Avec le SNETAA, nous avons construit une fédération de syndicats nationaux et inscrit la recherche de convergences comme démarche, ainsi que le respect des mandats des syndicats nationaux. Le SNETAA a usé de ce droit en décidant de ne participer à aucune des actions fédérales décidées depuis 3 ans, et cela quelle qu'en soit la forme et l'objet. Dans le même temps, le SNETAA a pu continuer à exercer ses mandats de représentation dans toutes les délégations fédérales permanentes ou ponctuelles. Il a pu le faire en dépit du fait qu'il n'a pris part à aucun des débats préparatoires ni dans les instances et pas davantage, à quelques rares exceptions près dans les réunions préparatoires.

Nous avons construit cette fédération sur la base du pluralisme des courants de pensée, tout en laissant les syndicats nationaux libres de s'administrer

CRISE

comme ils l'entendent.

Sur la base d'une proposition faite notamment par ce syndicat, elle a inscrit la règle des 70 % pour prendre des décisions.

Avec son accord, des pondérations des syndicats et des courants de pensée ont été inventées pour éviter tout risque d'hégémonie. Le numéro de Pour est servi gratuitement à tous les adhérents et envoyé sur la base des fichiers communiqués pour ce seul usage par les syndicats. C'est ainsi que malgré toutes les difficultés que cela a créées, la FSU n'a jamais enfreint cette règle, ce qui a eu comme conséquence de priver les adhérents du SNETAA de toute information fédérale dans la mesure où celui-ci n'a jamais voulu donner les étiquettes nécessaires. .

La FSU, a sur tous les plans respecté et appliqué les statuts dans leur fondement et à la lettre. Il n'en va pas de même de ce syndicat.

Depuis le congrès de Toulouse, la FSU a tout fait pour trouver une issue positive à la crise ouverte avec le SNETAA. Celui-ci a toujours refusé de répondre positivement à l'une quelconque des demandes, que ce soit le respect du pluralisme, le refus des exclusions et la réintégration des exclu-es, la participation aux instances fédérales pour définir les mandats et préparer les instances, la diffusion de la presse ou le paiement intégral de ses cotisations ? et donc de renouveler son affiliation à la FSU ?

Le congrès exprime son refus de l'escalade initiée par la direction de ce syndicat. Poursuivre dans cette voie est voué à l'échec, car on ne peut réduire des désaccords par de telles méthodes. L'esprit même dans lequel nous avons construit ensemble la FSU pousse au dialogue, à la discussion, à la recherche des convergences par tous les moyens. Faire le choix d'une escalade dans l'espoir de provoquer une décision d'exclusion du SNETAA

est tout autant voué à l'échec, tant il est vrai que les exclusions sont étrangères à la culture syndicale FSU, au point que ce cas de figure n'a pas été prévu par les statuts, et c'est volontairement que nous avons fait ensemble ce choix.

Le congrès est contraint de constater que les choix de la direction nationale du SNETAA conduisent à priver pour la deuxième fois consécutive les personnels de LP de participation au congrès (à Toulouse en 1998, à La Rochelle en 2001) de leur fédération. Pourquoi les syndiqués de LP n'ont ils pas été consultés sur ces choix ?

Absent dans le congrès, il sera présent à l'extérieur du congrès les 25 et 26 janvier 2001 pour un conseil national. Le SNETAA a entrepris deux procédures juridiques contre la FSU.

Le congrès de la FSU pose donc les questions suivantes à la direction nationale du SNETAA et lui demande d'apporter des réponses claires de nature à lever les difficultés actuelles :

Le SNETAA est-il toujours en accord avec les principes et les statuts qu'il a approuvé en 1994 à Macon ? a-t-il l'intention d'appliquer les statuts et les règles fixés en commun et adoptés par nos congrès : respect du pluralisme, refus des exclusions, participation aux instances fédérales pour définir les mandats et préparer les instances, diffusion de la presse et paiement intégral de ses cotisations ? et donc de renouveler son affiliation à la FSU ?

La FSU a pris connaissance du communiqué de presse du 23 janvier du secrétariat national du SNETAA , et précise que la charte actuellement ratifiée, ce sont les statuts sur lesquels les syndiqués ont déjà été consultés.. Le SNETAA qui a déposé des modifications statutaires pour le congrès de La Rochelle aurait dû venir les défendre et contribuer ainsi à ce débat qui a été soumis aux adhérents depuis 6 mois, publié dans POUR, que les adhérents du SNETAA n'ont pas reçu. Cela n'épuise sans doute pas le problème des règles de vie communes entre la fédération et ses syndicats et réciproquement. Ce débat pourrait avoir lieu dans les cadres appropriés que sont les instances. .

Ce sont ces questions auxquelles le congrès demande instamment au conseil national du SNETAA de répondre.

Il est encore temps. Le Conseil national du SNETAA réuni les 25 et 26 janvier 01 à La Rochelle peut décider de reprendre toute sa place dans la fédération en acceptant les principes statutaires.

Si tel n'était pas le cas, à l'issue de son conseil national, le congrès ne pourrait qu'enregistrer cette absence. Les instances fédérales seraient alors constituées sans pouvoir prendre en compte le SNETAA.

Compte tenu de l'importance d'une telle décision, si elle devait être prise, la FSU souhaiterait qu'en mars prochain, le congrès du SNETAA en soit saisi. Si le SNETAA devait ne pas répondre positivement à cette date à ces demandes, la FSU devrait considérer que le SNETAA a décidé de quitter la fédération.

La FSU reste attachée à un syndicalisme unitaire et pluraliste dans les Lycées Professionnels. Elle fera tout pour maintenir les liens avec les PLP qui se reconnaissent dans la FSU.

Pour : 519 (90,42%)
Contre : 36 (6,27%)
Abst : 19 (3,31%)
Refus de vote : 15



Allocution de clôture de Gérard Aschiéri Secrétaire Général de la FSU

Nous voici donc au terme de notre troisième congrès.

Un congrès c'est une lourde machine, c'est 18 ordinateurs, un réseau, 11 imprimantes, 28 lignes téléphoniques, 12 photocopieurs et environ 160 000 feuilles de papier, sans compter les huîtres, les amendements et votes dissociés, qui eux sont au moins « mille et trois ».

Un congrès c'est un groupe de pilotage national qui travaille depuis des mois, c'est une cinquantaine de militants du département qui ont participé à l'organisation, dont une bonne dizaine de façon permanente, des copains qui ont bénévolement donné de leur temps, de leur patience pour nous. Un congrès c'est un secrétaire départemental qui sans doute stresse depuis des mois mais nous accueille par un billet plein de talent dans le premier numéro du journal. C'est un journal avec l'assistance technique d'Isabelle, avec une petite équipe de militants, que l'on rencontre le matin les yeux rougis au petit déjeuner parce qu'ils ont veillé tard. Ce sont aussi les salariés de la FSU et ses syndicats, chargés de la frappe, de la reprographie, du secrétariat de tribune qui n'ont pas épargné leur peine, Catherine, Chantal, Corinne, Delphine, Elyane, Yolande, Richard, Jean, Luis, Nabila. Sans oublier les militants « techniques » de la FSU et de ses syndicats.

Laissez-moi les remercier tous en votre nom parce qu'il n'y a pas de bon congrès, de congrès fructueux en débats et en idées s'il n'y a pas derrière cette logistique.

Me voici donc devant vous fraîchement élu Secrétaire général. Et avant toutes choses je voudrais dire combien je me sens redevable en votre nom à ceux qui m'ont précédé et qui ont contribué à ce que la FSU soit ce qu'elle est. Nous leur devons à tous notre gratitude. À Michel Deschamps je dis combien je le remercie d'avoir été le premier à incarner la FSU naissante, avec une autorité, avec une hauteur de vues qui frappaient l'observateur.

A Daniel Le Bret je veux dire ma gratitude d'abord d'avoir été le premier secrétaire général du SNUipp mais aussi d'être une homme foisonnant d'idées, d'audace, d'ouverture.

Je tiens à dire à Pierre Duhartcourt combien j'ai apprécié sa connaissance des dossiers, sa compétence, sa solidité notamment dans les 3 négociations Fonctions publiques pendant lesquelles j'ai été à ses côtés : et nous ne saurions oublier que rien n'obligeait cet universitaire reconnu à s'engager ainsi pour faire vivre la FSU. Ce choix l'honneur.

Vous comprendrez aisément que je m'attarde un instant à parler de Monique. J'ai du mal à qualifier, en quelques mots qui ne soient pas convenus, une figure du militantisme comme elle : il y a quelques jours en surfant sur internet j'ai trouvé un site officiel où elle figurait sur la liste des « femmes qui font avancer la France ». Un joli compliment, non ? Mais de fait il me semble que parmi toutes les choses à dire sur elle, il en est une rarement avancée mais qui me paraît pourtant profondément vraie : c'est sa capacité à défendre ses idées, aller au bout des débats sans les esqui-

ver et en même temps intégrer le point de vue des autres. C'est pour moi une forme d'intelligence infiniment plus estimable et plus fructueuse que celle d'un éminent scientifique auquel tous nous pensons.

Sans pathos ni grandiloquence je souhaite dire à Monique notre admiration, notre reconnaissance, notre amitié.

Des dizaines d'autres, ont joué un rôle déterminant dans notre courte histoire. Au risque d'être injuste et d'en oublier je veux citer Raphaël Szanfeld, Danièle Czal, Jean-Paul Cagne, premier trésorier de la FSU, Pierre Toussenel. Et je tiens à citer François Castaing, dont chacun sait la place qu'il a tenue et qui quitte ses responsabilités.

Mais surtout, je me réjouis de voir à ce congrès tous ceux avec qui je suis heureux de continuer à travailler. Car notre fédération est vivante.

Il y a peu de temps notre camarade René Mouriaux publiait un article sur la FSU où avec l'humour qu'on lui connaît, il disait à peu près (je cite de mémoire) « Mais l'observateur étonné doit s'exclamer comme Galilée : et pourtant elle tourne ! » Et bien oui : elle tourne, et elle tourne plutôt bien. Et ce n'est peut-être pas un paradoxe : les choix exigeants et originaux que nous avons fait sont sources de contradictions, de difficultés mais ils sont par là même attractifs, dynamiques, porteurs d'avenir. Je suis convaincu que c'est une des leçons à tirer de ce congrès. Au-delà des débats traditionnels, je veux souligner à titre d'exemple la première que constitue pour la FSU le débat et le vote d'une motion sur la Recherche.

Nous sortons de ce congrès avec des orientations pour améliorer cette FSU que nous avons bâtie ensemble. Elles portent par exemple sur la place des femmes ou des jeunes nous avons engagé là un processus fructueux. Nous avons mieux affirmé la place de ces personnels qu'on désigne trop souvent par une négation, les non enseignants, mais qui sont cet ensemble d'hommes et de femmes à l'intérieur de l'école comme à l'extérieur dont la contribution est indispensable à l'éducation des jeunes. Nous avons à faire encore mieux en sorte qu'ils aient toute leur place, qu'ils soient reconnus dans leur diversité. Le sens du thème 2, de la table ronde correspondante, était d'afficher cette volonté ; le dossier de la RTT où les syndicats de la FSU commencent à parler d'une même voix, est une occasion à saisir pour aller plus loin dans ce sens. Les élections professionnelles des mois à venir doivent constituer une préoccupation de l'ensemble de la Fédération.

Nous venons enfin de prendre des décisions qui sont de nature à faire franchir un pas nouveau et original à la démarche unitaire que nous conduisons depuis le début. Je veux parler bien sûr de la proposition d'un Comité de Liaison Unitaire Interprofessionnel. On nous interroge souvent : où allez-vous ? Quel est le chemin ? Le but c'est l'unité, ce n'est pas la division ; le chemin nous avons à le tracer ensemble avec ceux qui le voudront. Et ce qui est sûr c'est qu'il ne peut s'agir d'un simple mécano syndical construit par quelques

appareils. A chaque étape nous aurons à débattre à l'intérieur de la FSU.

Il s'agit bien aujourd'hui d'essayer d'apporter, à notre niveau, un plus au mouvement syndical en général et à notre propre démarche syndicale en contribuant à créer une voie nouvelle pour rassembler et surmonter les clivages.

Mais en même temps nous avons à assurer dès aujourd'hui toutes nos responsabilités.

Notre congrès s'achève au lendemain d'une journée marquée par une mobilisation de grande ampleur - plus de 300 000 manifestants - qui a vu les salariés du privé descendre massivement dans la rue et qui a vu les personnels du public se rassembler à leurs côtés, marquant ainsi non seulement leur solidarité mais leur communauté d'intérêt sur un dossier essentiel pour l'avenir. Et la FSU a tenu toute sa place, à La Rochelle, comme à Paris, comme à Marseille. Les tentatives de tous ceux qui ont jusqu'au bout cherché à diviser et opposer, faisant outrancièrement pression sur les organisations de fonctionnaires, ces tentatives ont été mises en échec.

Et dans 4 jour, le 30 janvier, nous pouvons confirmer cette mobilisation dans le cadre de la première grève unitaire des trois fonctions publiques depuis plus de 3 ans. Ce calendrier qui encadre la fin de notre congrès marque le succès d'une démarche unitaire que nous conduisons depuis des mois. Nous avons la responsabilité, nous tous, de faire pour que le 30 soit une grande journée de mobilisation. Et de faire en sorte que le 25 et le 30 soient des étapes d'un mouvement d'ampleur dans la durée.

Nous avons à dire fort à nos collègues dans les services, les écoles, les salles de professeurs n'ayons aucune réticence, aucune honte à revendiquer ou agir. Monsieur Sapin affecte de penser que les fonctionnaires chipotent pour quelques malheureuses fractions de pourcentage sur une malheureuse année 2000. Les biens pensants cherchent à nous présenter comme des privilégiés qui veulent défendre leur caste contre les salariés du privé. Comme si aujourd'hui saisir l'occasion d'un contexte économique favorable pour mener une politique ambitieuse de rémunérations n'était pas le meilleur moyen pour faire face aux besoins de recrutements massif des personnels qualifiés dans les aux services publics. Comme si notre société ne pouvait pas faire l'effort qui est à sa portée, pour financer cet allongement de la durée de vie en retraite qui n'est pas une catastrophe mais bien un progrès et une chance ; comme si le maintien des droits des fonctionnaires en matière de retraite n'était pas un point d'appui, une prise solide pour mettre en échec les régressions dans le privé. Qui est porteur d'avenir ? Qui voit loin ? Qui défend l'intérêt général ? Ne nous laissons pas impressionner, ne nous laissons pas donner les leçons. Nous devons continuer la stratégie que nous avons impulsée, en conservant notre boussole, l'unité.

C'est la même préoccupation d'unité et le même souci d'avenir qui nous anime pour ce qui est au cœur de nos métiers et a été le premier thème de notre congrès : les jeunes, leurs besoins, leurs attentes, leur avenir. Nous en avons longuement débattu et nous avons avancé des idées. A l'issue de ce congrès je souhaite reprendre les idées de cet appel qui vous a été diffusé hier et qui constitue nos propositions pour la jeunesse.

Nous souhaitons des changements pour la jeunesse. Pour les jeunes, nous voulons une école plus juste, dans une société plus égalitaire, plus solidaire.

Nous souhaitons que les hommes et les femmes tirent tous profit d'études réussies, qu'ils soient en harmonie avec

eux-mêmes et avec le monde, qu'ils mettent l'intelligence de l'esprit et du cœur au service de leur avenir.

Pour les jeunes, nous proposons des changements pour viser, par l'éducation, à l'émancipation progressive, à l'autonomie et à l'insertion critique dans la société. Qu'ils soient pleinement acteurs d'un avenir que toutes les générations doivent construire ensemble. Avec et pour eux, nous voulons des réponses pour que leur scolarité soit ambitieuse.

Le premier changement est pédagogique. Nous voulons faire réussir tous les jeunes, amener la totalité des jeunes à des formations qualifiantes dès aujourd'hui et aller, demain, à un bac pour tous, et s'attaquer aux décrochages et aux échecs. Il faut une stratégie d'ensemble de transformations : cohérence et qualité des formations, essor des TICE, contenus d'enseignement rénovés, interdisciplinarité maîtrisée, pratiques pédagogiques variées et actives, accompagnement scolaire développé, formation repensée et, pour les personnels, du temps libéré pour la concertation et le dialogue avec les jeunes...

Le second changement est éthique. Il suppose de faire naître chez le jeune le désir d'apprendre et la volonté de grandir et de se transformer. Il met en jeu des valeurs fondamentales : respect de l'autre, tolérance et réciprocité. S'y ajoutent les indispensables changements culturels : prendre appui sur la diversité culturelle des jeunes et sur un patrimoine culturel vivant pour construire une culture commune.

Le changement social ensuite : c'est le sens d'une allocation d'autonomie individualisée dont nous proposons que le principe soit mis en débat. Les politiques publiques doivent aussi changer avec le rôle des services publics rénovés ; tout comme doivent changer la prospective et les investissements et enfin la manière d'assurer la démocratie en formant des citoyens capables de comprendre, d'intervenir collectivement et personnellement, de s'insérer de manière critique dans le monde.

Ce que nous voulons c'est à partir de nos préoccupations d'éducateurs rassembler pour apporter des réponses aux attentes des jeunes, construire un vaste mouvement social en faveur de la jeunesse. A travers cet appel nous avons le sentiment de poser des questions fondamentales pour l'avenir. Et nous nous adressons aussi au gouvernement, à nos ministres, à commencer par Jack Lang et Jean-Luc Mélenchon pour leur dire que les personnels de l'Education, de la Recherche de la Culture sont attachés à faire vivre ce projet, à travailler à une démarche transformatrice, qu'ils attendent qu'on leur en donne les moyens, avec une stratégie d'ensemble, qu'on favorise leur initiative, qu'on leur fasse sentir qu'on les respecte, eux et leur métier, qu'on les entend, qu'ils ne sont pas des dépenses inutiles mais des éléments clés de la modernisation des services publics.

Depuis quelques nuits je dois vous avouer que je dors mal et ce n'est pas à cause des chambres spartiates de l'hôtel B and B. Mais notre congrès m'a donné confiance dans l'avenir de notre démarche, de notre projet syndical. Et surtout je sais par expérience que la force de notre syndicalisme ce sont ses militants, ces milliers de collègues dont vous êtes, qui consacrent une partie de leur temps et de leur énergie à une activité difficile mais passionnante, qui est à la fois de défendre leur métier et d'agir pour faire bouger la société. Le congrès nous a encore montré que ce militantisme était vivant. Dans 4 jours nous en ferons encore la démonstration dans la rue.

